

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER 800 fr. ; ÉTRANGER : 2.100 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

2^e LEGISLATURE

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 20^e SÉANCE

Séance du mercredi 13 février 1952.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 676).
2. — Désaccord sur l'urgence de discussions (p. 676).
3. — Dépôt, avec demande de discussion d'urgence, d'une proposition de résolution (p. 676).
4. — Retrait provisoire de l'ordre du jour d'une proposition de loi (p. 676).
5. — Retrait provisoire de l'ordre du jour d'un projet de loi (p. 676).
6. — Armée européenne et réarmement allemand. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 676).
Suspension et reprise de la séance.
Discussion générale (suite) : MM. Teitgen, de Monsabert, Malleret-Joinville, Soustelle, Barrès, Bidault, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale ; le président. — Clôture.
Renvoi de la suite de la discussion.
7. — Propositions de la conférence des présidents (p. 691).
MM. Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil ; Coulant, le président, Lamps, Quilici.
Adoption, au scrutin, des propositions de la conférence des présidents.
Suspension et reprise de la séance.
8. — Demande d'interpellation (p. 692).
9. — Armée européenne et réarmement allemand. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 692).
Ordres du jour déposés par M. Marcel David et les membres du groupe socialiste, par MM. Fajon, Pierre Cot, Joinville, Mme Rose Guérin et les membres des groupes communiste et progressiste, par M. Loustaunau-Lacau, par MM. Pleven et Yvon Delbos, par

★ (2 f.)

M. Gaston Palewski et plusieurs de ses collègues, au nom du groupe du rassemblement du peuple français, et par MM. de Beaumont et Mutter.

M. Bidault, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale.

Sur l'ordre du jour présenté par M. Marcel David : M. Daniel Mayer.

Sur l'ordre du jour présenté par M. Fajon : M. Billoux.

Sur l'ordre du jour présenté par M. Loustaunau-Lacau : M. Loustaunau-Lacau.

Sur l'ordre du jour présenté par M. Pleven : M. Pleven.

Sur l'ordre du jour présenté par M. Gaston Palewski : M. Kœnig.

Sur l'ordre du jour présenté par M. de Beaumont : M. Mutter.

Suspension et reprise de la séance.

M. Edgar Faure, président du conseil, ministre des finances.

Suspension et reprise de la séance.

Sur la priorité de l'ordre du jour présenté par M. Marcel David ; M. le président du conseil.

Rejet, au scrutin, de la priorité.

Priorité de l'ordre du jour présenté par M. Fajon ; rejet, au scrutin.

Retrait des ordres du jour présentés par M. Pleven et M. de Beaumont.

Nouvel ordre du jour présenté par M. de Beaumont et plusieurs de ses collègues.

Priorité de l'ordre du jour présenté par M. Gaston Palewski ; rejet, au scrutin.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président du conseil.

Question de confiance posée pour la priorité et l'adoption de l'ordre du jour présenté par M. de Beaumont.

Décision de fixer la date du vote sur la question de confiance à la séance de samedi après-midi.

10. — Inscription d'une affaire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat (p. 709).
11. — Renvoi pour avis (p. 710).
12. — Renvoi à une commission (p. 710).
13. — Dépôt de propositions de loi (p. 710).
14. — Dépôt de propositions de résolution (p. 710).
15. — Dépôt de rapports (p. 711).
16. — Dépôt d'avis transmis par l'Assemblée de l'Union française (p. 711).
17. — Ordre du jour (p. 711).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MUTTER,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la troisième séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DESACCORD SUR L'URGENCE DE DISCUSSIONS

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'il y a désaccord sur l'urgence de la discussion :

1° de la proposition de résolution de M. Lemaire et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions en vue de négocier : 1° un prêt avec l'Export-Import Bank pour l'achat de coton brut aux Etats-Unis d'Amérique ; 2° une allocation en dollars, à titre de dépannage, pendant la durée des négociations relatives à cette opération (n° 2580) ;

2° de la proposition de loi de M. Maurice Lenormand, relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 2491) ;

3° de la proposition de résolution de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et de Lot-et-Garonne (n° 2579).

Les oppositions à l'urgence seront notifiées aux auteurs des demandes d'urgence et insérées à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance d'aujourd'hui.

— 3 —

DEPOT, AVEC DEMANDE DE DISCUSSION D'URGENCE, D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Musmeaux, avec demande de discussion d'urgence, une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à accorder un crédit de 30 millions de francs, à titre de premier secours, pour venir en aide aux sinistrés des inondations de la vallée de la Scarpe et à accorder à ces sinistrés l'exonération de leurs impôts.

La proposition sera imprimée sous le n° 2632, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des finances. (*Assentiment.*)

Il va être procédé à l'affichage et à la notification de la demande de discussion d'urgence.

— 4 —

RETRAIT PROVISOIRE DE L'ORDRE DU JOUR D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appellerait le vote sans débat, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'aménagement des lotissements défectueux (n°s 1585, 1878, 2543).

Mais le Gouvernement demande que cette affaire soit retirée de l'ordre du jour.

En conséquence, la proposition de loi est provisoirement retirée de l'ordre du jour et un rapport supplémentaire sera présenté par la commission, conformément à l'article 37 *in fine* du règlement.

— 5 —

RETRAIT PROVISOIRE DE L'ORDRE DU JOUR D'UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appellerait le vote sans débat, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, relatif aux entreprises de crédit différé (n°s 1027-2353-2556).

Mais une opposition a été formulée et sera insérée à la suite du compte rendu *in extenso* de la présente séance.

En conséquence, le projet de loi est provisoirement retiré de l'ordre du jour et un rapport supplémentaire sera présenté par la commission, conformément à l'article 37 *in fine* du règlement.

— 6 —

ARMEE EUROPEENNE ET REARMEMENT ALLEMAND

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations : 1° de M. Aumeran, sur la politique que le Gouvernement compte proposer au Parlement concernant la remilitarisation de l'Allemagne annoncée par le gouvernement de Bonn ; 2° de M. Pierre Cot, sur la position prise par le Gouvernement dans les négociations relatives à l'armée européenne dont le résultat est la reconstitution du militarisme allemand et l'aggravation de la tension internationale ; 3° de M. de Chambrun, sur la grave menace que le réarmement de l'Allemagne fait peser sur la sécurité de la France et sur la paix du monde ; 4° de M. Monteil, sur l'évolution des négociations poursuivies au sujet de l'armée européenne et sur les dangers qu'entraînerait, pour la sécurité française et la paix, le réarmement de l'Allemagne ; 5° de M. Daladier, sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne ; 6° de M. Fajon, sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, militariste et revancharde, et de la prétendue armée européenne qui a pour but de le camoufler.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat :

Gouvernement, 98 minutes ;

Groupe du rassemblement du peuple français, 6 minutes ;

Groupe communiste, 34 minutes ;

Groupe du mouvement républicain populaire, 6 minutes ;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la résistance, 22 minutes ;

Groupe du centre républicain d'action paysanne et sociale, 12 minutes ;

Groupe des républicains progressistes, 34 minutes.

Les groupes socialiste, républicain radical et radical-socialiste, des indépendants d'outre-mer, paysan et d'union sociale et des républicains indépendants ont épuisé leur temps de parole.

Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, je devrais donner la parole à M. Loustaunau-Lacau pour poursuivre son exposé interrompu hier soir, mais notre collègue n'est pas présent.

Les orateurs suivants seraient M. Barrès, puis M. Teitgen ; ils sont également absents.

M. Joseph Defos du Rau. L'absence de nos collègues prouve simplement que les séances sont trop nombreuses.

On demande l'impossible aux députés et l'on n'est pas plus avancé !

M. Adolphe Aumeran. Le Gouvernement pourrait intervenir.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement écoute.

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute suspendre la séance pour quelques minutes ? (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à neuf heures trente-cinq minutes, est reprise à dix heures.)

NUMELEX

M. le président. La séance est reprise.

J'appelle les derniers orateurs inscrits dans la discussion générale. L'ordre du jour doit être respecté.

La parole est à M. Loustaunau-Lacau...

La parole est à M. Philippe Barrès...

M. Pierre de Lectard. Voilà les conséquences de nos méthodes de travail ! Trois séances par jour, c'est excessif.

M. le président. La parole est à M. Pierre-Henri Teitgen, dernier orateur inscrit.

M. François de Menthon. Les autres orateurs ne pourront plus prendre la parole ?

M. le président. J'ai donné la parole à M. Teitgen comme dernier orateur inscrit dans la discussion générale.

M. Pierre-Henri Teitgen. Mes chers collègues, sous des formes diverses, la liste a été dressée à plusieurs reprises des risques, des charges, des périls que recèle le projet de constitution d'une armée européenne.

Vous redoutez ces périls, l'entreprise vous paraît trop aléatoire. Vous allez peut-être la condamner.

Je vous en conjure, réfléchissez un instant encore et demandez-vous quelle serait la situation de la France au lendemain d'un vote défavorable.

Gardons-nous de la plus grave erreur. L'incident ne serait pas clos, le problème ne serait pas réglé, nous ne pourrions pas nous contenter de fermer une parenthèse qu'on dirait malencontreusement ouverte, nous ne pourrions pas reprendre tout bonnement, cahin-caha, notre politique de défense nationale, de construction de l'Europe et de développement de la solidarité atlantique.

C'est qu'en effet, à de certaines heures dans le gouvernement des Etats, des problèmes ne doivent pas être abordés si l'on veut en définitive maintenir le *statu quo*, des idées ne doivent pas être lancées si, en définitive, on n'est pas résolu à les suivre.

Une fois formulé, le problème doit être résolu; une fois lancée, l'idée ne peut pas être éteinte, ne peut pas être effacée.

Et tel est bien le cas de la proposition américaine de septembre 1950 tendant à un réarmement de l'Allemagne.

Peut-être eût-il mieux valu, à ce moment-là, ne pas poser le problème. Il l'a été par le gouvernement américain appuyé par d'autres Etats. Sans que la France l'ait préalablement accepté, le problème a été posé. En riposte, et pour dépasser ce problème, la France — son Gouvernement, avec l'appui de son Parlement — a lancé l'idée du réarmement de l'Europe, de la constitution d'une armée européenne, de l'institution d'une communauté de défense.

Maintenant, le problème a été posé — je le répète — et l'idée a été lancée. Nous n'en reviendrons pas à la situation antérieure à septembre 1950. Le problème est là, il faut aller de l'avant et lui donner une solution quelle qu'elle soit.

Eh bien ! mes chers collègues, pour quelques heures encore, nous sommes au carrefour, au carrefour de quatre routes.

Les deux premières mènent à l'abîme, à la reconstitution de la Wehrmacht ou au repli américain.

La troisième est barrée dès l'entrée. Sous la bannière d'un nationalisme pacifique, quelques généreux collègues voudraient s'y aventurer en chasseurs de chimères. Qu'ils s'y engagent. Un garde rouge les attend à l'entrée qui leur rappellera immédiatement la dure réalité.

Il ne reste que la quatrième route, celle de l'armée européenne, et c'est cela que je voudrais établir d'abord, car faire le bilan, l'inventaire de la situation, cela ne peut pas consister à dresser seulement la liste des dangers, des périls que recèle le projet gouvernemental, cela consiste à mettre en face les autres solutions et à choisir entre celles qui sont possibles. Je le répète, il n'y en a que quatre. (*Applaudissements au centre.*)

La première solution, c'est celle que vous désapprouvez tous et qui consisterait à reconstituer la Wehrmacht.

Oh ! mes chers collègues, le péril est grand. Sur ces bancs, personne n'a défendu cette solution. Seulement, elle a des défenseurs dans le monde, et pas seulement le gouvernement américain : toute une série d'autres gouvernements de nations alliées de la France sont absolument résolus à consentir au réarmement de l'Allemagne, à la reconstitution d'une armée allemande, si échoue le projet de la constitution d'une commu-

nauté de défense. Et demain, à Lisbonne — nous n'avons pas le droit de nous mettre la tête sous l'aile, de nous voiler cette réalité — de nombreux Etats soutiendront la thèse de la reconstitution de la Wehrmacht, si vous vous êtes prononcés contre le projet de communauté européenne.

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. En septembre 1950, la France fut seule, sur douze pays, à s'y opposer.

Il faut qu'on le sache. C'est pourquoi je le dis publiquement ici.

M. Pierre-Henri Teitgen. Quelles seraient alors les conséquences de cette reconstitution de la Wehrmacht qui nous menace et qui a tant de défenseurs dans notre camp, dans celui des alliés ? Mes chers collègues, vous les connaissez, je n'y insisterai pas.

Ce serait d'abord un coup très dur pour la démocratie allemande. Que se passerait-il en Allemagne ? L'opinion allemande, incertaine et inquiète, ne tarderait pas à n'avoir d'yeux et d'attention que pour cette Wehrmacht reconstituée, qui lui paraîtrait l'élément déterminant de son destin et de sa politique. Elle n'éprouverait plus pour le gouvernement de Bonn, dans les difficultés qu'il éprouve précisément pour instaurer et faire vivre dans ce pays, qui n'en a pas encore l'habitude, les mœurs, les règles, les principes et les institutions de la démocratie, elle n'éprouverait plus vis-à-vis de ce gouvernement qu'inquiétude. Il lui semblerait que l'avenir, le destin de l'Allemagne se joue derrière la Wehrmacht, qui seule peut obtenir du monde et des alliés les conditions auxquelles l'Allemagne pense avoir droit. Elle mettrait son espoir dans la Wehrmacht reconstituée. C'est de ce côté qu'irait l'opinion allemande, et non sur le chemin de la démocratie.

Pour l'Europe, pour l'établissement d'une Europe unie, la reconstitution de la Wehrmacht serait peut-être un coup mortel, car cette Wehrmacht tirerait l'Allemagne en dehors de l'Europe, elle essaierait de jouer le jeu d'une politique allemande indépendante par-dessus notre tête, par-dessus la tête de nos alliés européens.

Une sorte de force centrifuge tirerait l'Allemagne hors de l'Europe et vous savez que s'il n'y a plus d'Allemagne dans l'Europe, il n'y a plus d'Europe.

Ne comprenez-vous pas que ce serait aussi une menace très grande pour la paix, une sorte de provocation d'abord, mais également un coup porté à l'équilibre des forces ? Que sera, au surplus, cette Allemagne dans l'avenir, guidée par sa Wehrmacht, et de quel côté ira-t-elle ? Un jour ne viendra-t-il pas où le grand état-major allemand et le commandement de la Wehrmacht, faisant le calcul des chances, se diront que c'est peut-être du côté de la Russie qu'il faut aller si l'on veut atteindre tous ses objectifs ?

Alors, qu'il s'agisse de la démocratie allemande, de l'Europe, de la paix, reconstituer la Wehrmacht c'est commettre une faute impardonnable, c'est s'engager sur des chemins pleins de périls pour notre sécurité et pour la paix. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Le seconde solution possible, c'est le repli américain.

Là aussi, mes chers collègues, je vous en conjure, mesurez la gravité du danger. On en parle à la légère, comme s'il s'agissait d'une hypothèse d'école, d'une thèse d'académie.

La république américaine a résolu d'appuyer, de défendre l'Europe, et non pas nos nations, nos Etats, individuellement et séparément. C'est le sens du plan Marshall, qui était un plan d'aide à l'Europe, pour la reconstitution et l'unification de l'Europe, et non pas nos nations, nos Etats, individuellement attaché au pacte de l'Atlantique, qui est un pacte de garantie et de sécurité de la communauté européenne. C'est l'Europe que les Américains consentent à appuyer, à défendre, à soutenir, à garantir, à aider.

Cette politique coûte très cher aux contribuables américains. Le plan Marshall leur a coûté très cher et l'aide militaire leur coûte actuellement très cher.

Les hommes clairvoyants et courageux qui, tels MM. Marshall, Acheson, le général Eisenhower, derrière le président Truman, obtiennent de l'ensemble de la nation américaine les sacrifices nécessaires, n'y parviennent que parce qu'ils lui font espérer, que, grâce à cette aide, l'Europe s'unifiera, se consolidera, deviendra une réalité puissante, vivante. Si, demain, vous enlevez à ces hommes leur argument essentiel, si vous les amenez à constater que l'Europe ne peut pas s'entendre, qu'elle est profondément et définitivement divisée par les rivalités, les incompréhensions, la peur, l'amertume, les souvenirs, les

hésitations, qu'elle est définitivement vouée à l'anarchie, aux querelles intestines, croyez-vous que ces hommes qui essaient de réagir contre les tendances isolationnistes continueront à avoir gain de cause dans leur pays ?

Lisez la presse américaine, suivez la vie politique intérieure de ce pays et vous verrez, comme le disait dans un très beau discours hier M. Guérin de Beaumont, les progrès que font chaque jour la cause et les thèses de l'isolationnisme.

Précipitez la menace, renoncez au plan de communauté de défense et, demain, Eisenhower et d'autres n'auront plus rien à dire pour empêcher l'Amérique de retourner à sa vieille politique, il leur faudra subir ce qu'ils considèrent eux-mêmes comme un malheur, le repli américain.

Qu'est-ce que cela veut dire, le repli américain ? Qu'est-ce que cela veut dire la stratégie périphérique ?

Je vous assure, mes chers collègues, que j'ai eu peur quand j'ai entendu l'autre jour un homme éminent dire dans cette Assemblée que la stratégie périphérique était la meilleure garantie de la sécurité française.

L'homme qui vous parle a vu, dans les plans, sur les cartes, et dans les dossiers de la défense nationale française, ce que c'était que la stratégie périphérique, car elle était en vigueur, si j'ose dire, en 1945, 1946 et 1947. Je me souviens de mon effroi quand, arrivant au ministère de la défense nationale à la fin de 1947, j'ai pris, le premier soir, connaissance du dossier, qui contenait le plan de défense de la France. Le dossier existe encore dans les archives.

En ce temps-là, c'était la stratégie périphérique qu'appliquaient les Américains. Les propositions qui étaient faites alors au Gouvernement, pour le cas d'agression, étaient signées des plus valeureux de nos chefs militaires, et tous étaient d'accord pour dire que tant que l'Amérique se contenterait de tenir les plates-formes de la périphérie européenne et que nous serions livrés sur le continent à nos seules forces — les nôtres, celles de la Belgique, celles de l'Italie et puis celles que nous pourrions avoir en Allemagne — en cas d'agression, il y avait une solution seulement tenir — vous m'entendez — pendant dix jours, deux têtes de pont en Bretagne et sur la Méditerranée, au moyen de ces deux têtes de pont évacuer quelque 400.000 hommes et ensuite préparer outre-mer la guerre de libération, celle qui pourrait être faite, deux, trois ou quatre ans après.

J'ai même lu, sous la signature des plus valeureux, des plus vaillants, des plus courageux de nos chefs militaires, des affirmations comme celle-ci : Tant que l'Amérique maintiendra sa stratégie périphérique, mieux vaudra ne pas tenter, en France, une mobilisation totale, car nous ne pourrions pas, dans cette hypothèse, évacuer tous les hommes que nous aurions mobilisés. Nous devons limiter notre plan de mobilisation à nos possibilités d'évacuation.

Voilà ce qu'était, en ce temps-là, la stratégie périphérique et voilà ce qu'elle pourrait être demain, croyez-le. Les combats dureraient peut-être plus longtemps parce que nous avons depuis 1948 renforcé notre appareil de défense, mais, finalement, c'est la métropole qu'il faudrait abandonner à une effroyable, à une terrible occupation. C'est la métropole qu'il faudrait abandonner dans les ruines pour des mois ou des années avec un seul espoir, celui d'une reconquête à la bombe atomique, qui ne libérerait plus que des ruines, des charniers et des cimetières. Et c'est ce qu'on appelle la sécurité de la France ! (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Voilà ce que seraient le repli américain et la route de la stratégie périphérique pour le cas de guerre !

Mais dès à présent, mes chers collègues, avons-nous réfléchi à ce que cela signifierait ? Je frémis quand j'entends cette thèse parée du beau nom de thèse de la liberté et de l'indépendance françaises.

Dans le présent même, vous repoussez le projet, l'Amérique ne croit plus à l'Europe, elle s'en désintéresse, elle se replie ? Quelles sont les conséquences immédiates ?

La première pourrait concerner l'occupation de l'Allemagne. En cas de repli et de triomphe aux Etats-Unis de l'isolationnisme, l'Amérique continuera-t-elle à occuper l'Allemagne ? Et pendant combien de temps ?

A supposer même qu'elle maintienne ses troupes d'occupation, quelle sera la situation morale des Belges, des Hollandais, des Français, des Italiens, des Allemands ? Que ferons-nous dans nos pays que nous sentirons abandonnés pour le cas de guerre, voués, dans l'impossibilité de se défendre efficacement, à une occupation terrible, effroyable, de plusieurs années peut-être ?

Pensez vous que, dans ce climat, dans cet état d'esprit, dans la peur, l'effroi, l'amertume, nous ferons la grande politique dont vous rêvez les uns et les autres, la politique de reconstruction, de redressement, d'expansion économique, de rétablissement financier, de développement des moyens de production, de hausse du niveau de vie ? Croyez-vous que vous réaliserez ces grands desseins dans la peur, dans la crainte, dans l'angoisse, sous la menace, sachant que si par malheur l'accident se produit et si l'agression est déclenchée notre pays sera sans rémission, après des combats glorieux mais inutiles, voué à la plus redoutable des épreuves ?

Croyez-vous que vraiment la stratégie périphérique peut être, dans le présent comme dans l'avenir, une politique française ?

Vous ne prendrez donc pas non plus ce chemin-là.

Reste la troisième solution que j'appellerais volontiers la poursuite de la chimère d'un nationalisme pacifique.

De peur des risques que représenterait l'armée européenne et pour n'en plus parler, pour faire diversion, et pour n'avoir ni l'armée européenne, ni la Wehrmacht, ni la stratégie périphérique, on vous invite à jouer avec cette dynamite que représente actuellement le mythe de l'unité allemande.

D'abord, de quelle unité s'agit-il ? S'agit-il de l'unité de l'Allemagne telle qu'elle résulterait de la jonction des quatre zones d'occupation ? S'agit-il de l'unité de l'Allemagne dans ses frontières de 1937 ? S'agit-il de l'unité de l'Allemagne dans ses frontières de 1939 ? On se garde bien de le préciser, car il suffit de préciser pour se rendre compte de la complexité du

Et cette Allemagne unifiée qu'il faudra, comme cela, tout d'un coup, rétablir, garantir et neutraliser, sera-t-elle une Allemagne occupée ou une Allemagne évacuée ? Dès qu'on pose cette autre question, on s'aperçoit des divergences profondes qui opposent les thèses de certains de nos collègues avec celles de certains autres.

En vérité, mes chers collègues qui nous offrez cette issue, nous allons proposer aux Russes une entente sur l'Allemagne et sur la base d'une acceptation de l'unité allemande reconstituée. Vous prétendez que dans quelques semaines la solution peut être là. Savez-vous que le problème que vous posez, c'est celui du traité de paix définitif ? Voilà la vérité.

Eh bien, parlons franc. Le règlement pacifique du problème allemand, d'une reconstitution de l'unité allemande dans une Allemagne qui serait par définition neutralisée, vous ne l'obtiendrez pas dans la faiblesse de l'isolement.

Voulez-vous vous souvenir de la façon dont a procédé la Russie des Soviets ? Vous a-t-elle d'abord proposé de régler pacifiquement le problème de l'Allemagne ? Non. Elle a d'abord constitué une armée intégrée, totalement intégrée, car l'armée soviétique a absorbé et intégré, au sens propre du terme, les armées de ses satellites, puisque ces armées sont commandées par des généraux russes, dirigées par des états-majors en grande partie russes, selon les règlements, les plans, les méthodes de combat fixés par la Russie. La Russie a fait d'abord l'armée intégrée, puis elle s'est fortifiée et elle vous attend.

C'est Karl Marx qui écrivait que « la Russie est un gros animal qui ne traite qu'avec une bête aussi grosse qu'elle ». Voilà donc la chimère. On ne veut pas d'armée européenne. On veut moins encore la Wehrmacht. On ne veut pas non plus du repli américain. Alors, pour échapper tout à la fois à l'armée européenne, à la Wehrmacht et au repli américain, on demande naïvement, pour les jours qui vont venir, un règlement définitif de la paix totale. Partant du problème le plus difficile, de la question la plus explosive, la reconstitution de l'unité allemande, on demande un accord immédiat et total des Allemands, des Américains, des Anglais, des Français et des Russes sur le traité de paix, car c'est, au fond, le problème. Et, pour commencer, avant même que la négociation soit engagée, on affaiblit la France en la privant de sa seule chance de mettre un peu de force de son côté par l'organisation d'une communauté européenne de défense.

Mes chers collègues, revenons-en aux dures réalités. Vous n'aurez pas la paix réelle, définitive en trois semaines. Vous n'aurez pas dans le présent l'accord de tous les alliés d'hier, Russes compris, sur le statut définitif de l'Allemagne. Sans doute même n'aurez-vous pas, dans les semaines qui vont venir, la vague promesse d'une nouvelle conférence du Palais Rose.

Dès lors, ayant anéanti par votre vote la communauté européenne de défense, dans l'espoir chimérique d'un règlement pacifique définitif du problème allemand, vous constaterez, au bout de quelques semaines, mais, hélas ! trop tard, qu'il s'agissait bien d'une chimère, que vous avez perdu votre atout, votre chance, et que vous n'avez rien dans les mains.

Alors, la France devra subir, après cette désillusion, ou la reconstitution de la Wehrmacht ou le repli américain!

Et voilà bien, malheureusement, le sens inéluctable du vote que nous allons émettre. Voter pour l'armée européenne, c'est, qu'on le veuille ou non, voter contre la Wehrmacht et contre le repli stratégique de l'Amérique. Mais voter contre l'armée européenne, c'est, bon gré mal gré, qu'on le veuille ou non, parce qu'il n'y a pas d'autre solution, c'est hélas! accepter ou la reconstitution de la Wehrmacht ou la stratégie périphérique.

Alors, mes chers collègues, dès l'abord, notre choix est fait. Parce que mes amis et moi-même nous sommes résolument contre la Wehrmacht, résolument contre le repli stratégique de l'Amérique, parce que nous voyons dans ces solutions l'anéantissement de nos espérances et de nos chances, nous sommes pour l'armée européenne. (*Applaudissement au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Abordant maintenant le projet en lui-même, je voudrais, sous le bénéfice de ces observations, tenter d'établir brièvement que l'organisation d'une armée européenne est le moyen le plus sûr d'assurer notre défense militaire et d'aboutir à un règlement du problème franco-allemand, que l'organisation d'une communauté européenne de défense est la condition inéluctable, à l'heure présente, d'un développement de l'unité européenne, et qu'enfin, le projet d'armée européenne sert bien la paix.

D'abord, l'organisation d'une armée européenne est le moyen le plus sûr d'assurer notre défense. Mes chers collègues, comprenons-nous bien. Défendre la France, assurer sa sécurité, l'intégrité de ses frontières, la mettre à l'abri de l'occupation totale, c'est la comprendre dans un théâtre d'opérations qui, soit, par son étendue, à la mesure de la stratégie moderne et à même de couvrir le territoire français.

Ne nous faisons aucune illusion: il n'est plus possible de défendre un pays des dimensions de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie ou de la Belgique à partir de ses frontières. Si la première rencontre, la première bataille se déroule sur les frontières de pareils pays, il n'est pas possible, dans la guerre moderne, de protéger intégralement le pays.

Vous n'assurerez donc la sécurité de la France que si celle-ci est couverte, impliquée dans un grand théâtre d'opérations, à la mesure des manœuvres et de la stratégie d'une guerre d'aujourd'hui.

Ce théâtre d'opérations qui, seul, peut couvrir la France — et je ne parle que d'elle et de sa sécurité pour l'instant — est celui de l'Europe libre continentale; il ne doit pas être plus petit.

Mais aussi, pour tenir ce théâtre d'opérations où se déroulera la bataille qui couvrira nos frontières, les experts sont d'accord: il faut disposer d'une cinquantaine de divisions. La sécurité de la France ne peut être assurée, la France n'est à l'abri de l'occupation totale, que si le théâtre d'opérations de l'Europe continentale est tenu par une force de cette importance.

Mais où est-elle cette force et où irez-vous la chercher? Si vous ne faites pas l'armée européenne, comment trouverez-vous ces 50 divisions? Comment, par conséquent, assumerez-vous la défense et la protection du territoire métropolitain?

Deuxième observation: pour que la France puisse disposer d'une armée puissante, il lui faut une économie saine et en voie d'expansion. Vous connaissez le fardeau de nos dépenses militaires: 1.100 milliards cette année; plus, l'an prochain; plus encore dans trois ans. Ces dépenses seraient beaucoup plus lourdes encore si nous étions livrés à nos seuls moyens. Comment imaginez-vous trouver 1.100 milliards cette année, 1.500 milliards l'an prochain, 1.800 milliards dans deux ou trois ans...

A l'extrême droite. C'est l'inflation!

M. Pierre-Henri Teitgen. ... dans une situation où s'asphyxie progressivement notre économie, si en même temps vous ne réalisez pas l'unité de l'Europe, vous ne faites pas l'unité du marché européen, vous ne donnez pas à notre industrie, à notre agriculture, à l'ensemble de notre économie les moyens d'expansion que peut seulement procurer l'unité européenne?

Comment pouvez-vous croire un instant que, par ses seuls moyens, dans le repliement, dans l'étouffement, dans l'isolement, la France pourrait faire l'effort de défense nationale qu'exige sa sécurité, si celle-ci ne dépendait que de ses seules divisions?

J'ajoute que pour faire cette grande armée française et assurer, par conséquent, la sécurité de la France, il nous faut l'appui américain. Vous le savez bien.

Pensez-vous que nous pourrions toujours, en notre nom personnel, tendre le casque de Bélisaire? Ne redoutez-vous pas qu'un jour l'Amérique cesse de nous aider, précisément parce que nous n'aurions pas été capables de faire l'unité européenne, de nous entendre et de résoudre les problèmes que pose le théâtre d'opérations de l'Europe, puis d'affecter à ce théâtre d'opérations les cinquante divisions nécessaires? Pensez-vous que l'Amérique continuera à aider pendant des années des efforts militaires isolés et rivaux, qu'elle saura par avance impuissants et voués à l'échec?

Le drame est là. Le choix n'est pas ouvert entre, d'une part, une armée européenne, et, d'autre part, une armée française efficace et totalement autonome.

Faute d'atteindre au volume des forces nécessaires au théâtre d'opérations de l'Europe continentale la seule armée française ne pourrait assurer notre sécurité.

Faute de réaliser l'unité européenne qui pourrait nous procurer les conditions d'une économie forte et en voie d'expansion, la France ne pourrait supporter le fardeau que représenterait la défense nationale.

Faute d'accepter l'armée européenne, la France s'exposerait à perdre l'aide américaine et donc se mettrait hors d'état d'organiser une puissante armée française.

M. Georges Bidault, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Très bien!

M. Pierre-Henri Teitgen. Ne nous berçons donc pas d'illusions. Ne laissons pas croire qu'il faut seulement choisir entre la communauté de défense et la grande et forte armée d'une France souveraine dans l'isolement. Ce choix, je le répète, n'est pas ouvert: c'est l'armée européenne ou l'illusion, la chimère. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Il reste seulement que l'intégration pose des problèmes difficiles.

Celui du moral d'abord.

Il n'existe pas, dit-on, de patriotisme européen et, par conséquent, pas de possibilité de réaliser une armée européenne.

Je crois que très vite le patriotisme européen deviendrait une réalité, si, tous ensemble, nous voulions simplement rappeler à ceux qui nous écoutent qu'on peut parfaitement défendre en même temps, quand ils sont au service de la même cause, sa famille, son village, sa province, sa patrie et l'Europe. Je n'ai jamais eu l'impression, moi qui ai fait la guerre, comme vous tous, que je cessais d'aimer ma famille, mon village ou ma province, parce que je me battais pour ma patrie. Je n'aurais pas l'impression, demain, de cesser d'aimer la France, ma province, mon village ou ma famille parce qu'en même temps je me battrais pour l'Europe, pour sa liberté et sa civilisation. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

L'intégration suscite aussi des difficultés techniques de toute sorte, en particulier de ces difficultés que, très justement, le général Koenig désignait, d'un mot qui fait image, des difficultés d'épiderme. C'est vrai, je l'admets. Mais je soumets à votre appréciation quelques réflexions et d'abord celle-ci: Je crois me souvenir qu'une grande guerre et une grande victoire ont été gagnées par une armée intégrée. Ce furent la guerre de 1939-1945 et la victoire du 8 mai 1945. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

M. Goislard de Monsabert. Jamais! C'est une erreur.

M. Pierre Billotte. C'était une coalition.

M. Pierre Cot. L'armée russe était-elle intégrée?

M. Pierre-Henri Teitgen. En vérité, cette armée, composée d'unités américaines, anglaises, françaises...

M. Goislard de Monsabert. Purement françaises!

M. Pierre-Henri Teitgen. ...et d'autres nationalités encore, possédait un commandement interallié, intégré et unifié. Et sur les théâtres d'opérations où les unités étaient employées, les services, l'intendance, le ravitaillement, les communications, les transports étaient des services interalliés. Il suffit de lire les mémoires des généraux qui ont commandé ces unités pour s'apercevoir que...

M. Goislard de Monsabert. C'est une erreur.

M. Pierre Billotte. Nous ne nous en doutions guère.

M. Pierre-Henri Teitgen. ...par une sorte d'anticipation, la nécessité des choses, les nécessités de la défense commune, avaient imposé des solutions très voisines de celles qui, au point de vue technique, se trouvent exprimées par le rapport qui nous a été soumis.

M. Goislard de Monsabert. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Pierre-Henri Teitgen. Volontiers, mon général.

M. Goislard de Monsabert. Je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je ne peux pas admettre que l'on dise que le C. E. F. I., le corps expéditionnaire français d'Italie, était intégré.

Je ne peux pas admettre qu'on dise que la première armée française était intégrée.

Elle n'était pas intégrée pour de multiples raisons: Et d'abord parce qu'elle dépendait directement, du point de vue de la discipline comme du point de vue de l'idéal, de ce qui constituait alors le gouvernement français.

Quand les Français se sont battus en Italie, ils avaient sur leurs épaules une rude charge, celle de démontrer au monde que l'armée française n'était pas morte, et encore bien moins la France! C'est à cause de ce sentiment, éloigné de celui d'une intégration dans une armée européenne, qu'ils ont pu, je crois, faire quelques petites choses admirables, ne serait-ce que la percée du Garigliano et la victoire de Rome.

C'est parce que l'armée française avait l'impression de servir directement la France qu'elle a pu participer, en France, à la libération de notre pays et faire en sorte que certains ordres donnés par les autorités alliés ne soient pas exécutés. L'armée française, au contraire, a montré, à ce moment-là, qu'elle représentait les intérêts particuliers de la France. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Macel Prélot. C'est comme cela que Strasbourg a été sauvé.

M. Goislard de Monsabert. Oui, c'est ainsi que la ville de Strasbourg a été couverte, alors que le haut commandement allié — je ne dirai pas qui c'était — avait décidé d'en retirer les forces alliées. Grâce à l'intervention du gouvernement français, en la personne du général de Gaulle, on a pu prendre la décision de couvrir Strasbourg avec, uniquement, l'armée française.

Vous ne me ferez pas dire que cette armée française était intégrée. Il n'est pas un seul soldat qui admettrait qu'on pût lui dire qu'à ce moment-là il n'était pas purement français. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Pierre-Henri Teitgen. Mon général, je vous répondrai d'un mot.

J'ai trop de confiance dans l'honneur et la fierté des généraux, des officiers et des soldats français qui, à ce moment-là, se battaient, pour ne pas être sûr qu'ils défendaient, en même temps que la France — et d'abord la France, certes — la cause générale de la liberté des peuples alliés. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. Diomède Catroux. Ce n'est pas la question !

M. Goislard de Monsabert. Les chefs, oui; les hommes, non !

M. Diomède Catroux. Cela n'a rien de commun avec l'intégration.

M. Pierre-Henri Teitgen. J'ai trop de souvenirs précis pour ne pas rappeler tout simplement quelques faits: Par exemple, que la première armée française, celle qui était commandée par le maréchal de Lattre de Tassigny, comportait des unités entièrement françaises, mais aussi, sur le théâtre d'opérations, des unités américaines...

M. Goislard de Monsabert. Coalition, mais non intégration.

M. Pierre-Henri Teitgen. ... qui se trouvaient, au sein de cette première armée, placées sous le commandement d'un chef français.

M. Goislard de Monsabert. Aucun rapport! (*Exclamations au centre.*)

M. Joseph Defos du Rau. Et le matériel, n'était-il pas américain ?

M. Pierre-Henri Teitgen. J'ajoute que cette première armée, si elle avait un commandement français, avait un état-major combiné.

M. Goislard de Monsabert. Oui, combiné.

M. Pierre-Henri Teitgen. Si elle comportait des unités françaises, elle comportait aussi des unités américaines et disposait de services d'intendance, de ravitaillement, de transport et de liaison qui étaient interalliés.

Alors, mon général, disons que cette première armée française ne constituait pas, si le mot vous gêne, une armée intégrée; disons qu'elle constituait une communauté de défense. Ne cherchons pas une querelle de mots. Les faits et la réalité sont là. (*Applaudissements au centre.*)

M. Goislard de Monsabert. Faites-nous une armée européenne sur le type du C. E. F. I. et de la première armée française et nous serons tous d'accord.

M. Pierre-Henri Teitgen. J'ajoute une deuxième observation qui, je l'espère, réalisera l'accord général.

L'argument tiré des difficultés techniques de l'intégration n'est certainement pas décisif, puisque ceux-là mêmes qui invoquent contre le projet d'armée européenne les difficultés techniques que pose l'intégration déclarent en même temps qu'ils accepteraient de résoudre ces difficultés et de faire une armée intégrée si l'on faisait d'abord une fédération européenne.

Supposez que, par miracle, nous puissions aboutir en un instant à cette fédération politique de l'Europe. Vous accepteriez alors l'armée intégrée. Mais, au sein de cette fédération politique, vous retrouveriez exactement les mêmes difficultés techniques que celles que pose présentement le projet de communauté européenne de défense. Par conséquent, dans votre thèse et dans votre esprit même, les arguments techniques tirés de la difficulté d'intégration ne sont pas dirimants. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

Enfin, troisième observation: Si l'on veut un bilan exact, il ne faut pas seulement dresser la liste des difficultés ou des aléas que présente l'intégration, il faut, en face, si nous refusons l'armée européenne, dresser l'inventaire de ce qui nous restera du point de vue de la défense.

Or, je le répète, si nous refusons l'armée européenne, nous n'aurons pas les 50 divisions nécessaires à la sécurité de la France; nous n'aurons pas les conditions économiques d'une vitalité indispensable au soutien de notre effort militaire; nous n'aurons peut-être plus d'aide américaine; nous n'aurons pas de défense nationale française puissante et efficace. Par conséquent, pour n'avoir pas voulu l'armée européenne, nous nous trouverons sans défense et livrés aux aléas de l'agression. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

A l'extrême droite. Qu'en savez-vous ?

M. Pierre-Henri Teitgen. Deuxième principe: L'organisation d'une armée européenne est le moyen le plus sûr d'aboutir au règlement du problème allemand.

Rien n'est plus grave, en de pareilles matières, que de changer de politique, et surtout sans même s'en apercevoir, ou bien en paraissant ne pas s'en apercevoir.

Nous avons, d'un commun accord, dans son intérêt comme dans le nôtre, voulu lier l'Allemagne à la cause de la démocratie et de la paix. Instruits par l'expérience — et par quelle cruelle expérience! — nous avons pensé, d'un commun accord, que des traités n'y suffiraient pas et que, pour lier l'Allemagne solidement et définitivement à la cause de la démocratie et de la paix, il fallait non seulement des conventions, mais une organisation capable d'imbriquer les intérêts allemands dans la communauté des intérêts européens, d'une façon telle que l'Allemagne soit en fait, et pas seulement en droit, comme engrenée dans cette communauté au point qu'elle ne puisse plus s'en dégager.

C'est pour qu'il en soit ainsi que nous avons voulu réaliser la communauté du charbon et de l'acier, que nous voulons une communauté européenne de l'agriculture et une communauté des transports. Nous ne voulons pas nous contenter d'un traité que l'Allemagne pourrait renier; nous voulons construire une organisation des choses telle qu'elle soit irréversible et qu'une fois l'Allemagne intégrée, elle ne puisse plus dissocier ses intérêts de ceux de la communauté.

Voilà la politique que nous voulons faire; nous savons qu'elle est la condition absolue, essentielle, *sine qua non*, du règlement franco-allemand.

Or, voici qu'aujourd'hui, s'agissant peut-être de l'essentiel, vous voulez renoncer à cette politique et à cette méthode.

On nous dit: Quoi que vous fassiez, s'il y a des soldats allemands dans une armée européenne, il y aura une force militaire allemande.

Préférez-vous la Wehrmacht? Parce qu'il vous paraît dangereux que des unités allemandes soient imbriquées dans une armée européenne, sous une discipline commune, sous un commandement européen, voulez-vous une armée allemande puissante, autonome et indépendante?

On dit aussi que, dans l'armée intégrée, les contingents allemands seront les plus dynamiques, les plus puissants, parce que l'Allemagne est un pays courageux, et parce que nous, nous avons la charge de l'Indochine et de nos responsabilités d'outre-mer. C'est vrai; il y a peut-être un risque. Les contingents allemands dans l'armée européenne représenteront certainement un apport puissant. Mais préférez-vous à cet apport et au risque qu'il présente, une Wehrmacht reconstituée, autonome, souveraine et indépendante?

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Très bien!

M. Pierre-Henri Teitgen. On nous dit encore que le retrait de l'Allemagne pourra provoquer l'effondrement du système: Vous allez, précise-t-on, bâtir une armée intégrée; tous les mécanismes de cette armée seront imbriqués les uns dans les autres. Mais, dans ces conditions, si un jour l'Allemagne retire ses unités et se retire de la communauté de défense, c'est tout le système qui s'effondrera.

Il ne faut pas, mes chers collègues, vouloir une chose et son contraire. Comment peut-on demander à la fois une organisation telle que l'Allemagne soit profondément intégrée dans le système, dans la réalité et dans les faits et, l'ayant obtenu, dénoncer le système parce que le retrait de l'Allemagne pourrait provoquer la ruine de la communauté?

Il faut être raisonnable. Supposez que vous optiez pour la coalition. Vous avez une armée allemande, une armée française, une armée belge, une armée anglaise. Toutes ces armées obéissent à un même commandement suprême, mais ne sont pas intégrées, et vous dites: « C'est parfait; si l'Allemagne se retire, le reste de la coalition demeurera ».

Mais en telle hypothèse, le retrait de l'Allemagne à la dernière minute, au moment de l'agression, au moment de la guerre, ne serait-il pas aussi grave que son retrait d'une armée intégrée? Imaginez ce que deviendrait la défense préparée compte tenu d'une participation de l'Allemagne à la coalition, si soudainement, à la dernière minute, l'Allemagne se retirait de cette coalition? Le péril serait aussi grand que si elle se retirait de l'armée intégrée. Dans les deux cas, la guerre serait perdue.

Au demeurant, il faut peser les avantages et les inconvénients de chaque système, et si vous pensez que vous ne tiendrez l'Allemagne dans l'Europe qu'en l'intégrant, il faut accepter aussi les risques de cette intégration.

Ne nous est-il pas possible enfin de demander au Gouvernement d'obtenir des Américains et des Anglais qu'ils nous garantissent contre ce risque de sécession? Cette garantie ne fournirait-elle pas une réponse à vos inquiétudes?

On nous dit encore que l'heure est mal choisie, qu'il fallait parler de cette armée européenne plus tôt ou qu'il faudrait en parler plus tard.

Comment pouvez-vous le savoir?

Le général Billotte nous parlait hier d'experts militaires capables d'annoncer deux ans à l'avance la date exacte d'une agression. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

M. Pierre Billotte. Je n'ai jamais parlé de cela.

M. Pierre-Henri Teitgen. Je n'ai jamais eu l'honneur de rencontrer des experts ainsi doués du don de prophétie. (*Exclamations à l'extrême droite.*)

Comment pouvez-vous savoir s'il est trop tard...

M. Pierre Billotte. Vous n'avez rien compris!

M. Pierre-Henri Teitgen. ...car pour le savoir, il faudrait que vous sachiez quelle sera l'heure de l'agression?

J'ajoute enfin, mes chers collègues, que ce n'est pas nous qui avons posé le problème et qui avons choisi l'heure de sa solution. Pour nous, la question est de savoir si nous devons maintenant repousser la constitution de l'armée européenne. Si nous le décidons maintenant et que

demain se reconstitue la Wehrmacht, croyez-vous que, dans un an ou dans deux ans, vous pourrez aller retrouver l'Allemagne et lui demander d'intégrer dans l'armée européenne que vous aurez enfin acceptée cette Wehrmacht que vous aurez aujourd'hui laissée reconstituer sous le signe de l'indépendance et de l'autonomie?

M. Gaston Palewski. Nous n'en avons jamais voulu.

M. Pierre-Henri Teitgen. Est-ce que ce ne serait pas à ce moment-là qu'il serait trop tard?

Lorsque vous aurez permis le rétablissement de la Wehrmacht, n'est-ce pas à ce moment-là qu'il sera trop tard pour parler d'une communauté de défense européenne? (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Enfin, mes chers collègues, on fait une dernière objection. On nous dit: « Dans votre communauté de défense, c'est l'Allemagne qui gagne et c'est la France qui perd ». A première vue l'argument est de poids.

La France perdrait parce qu'elle abandonnerait son armée, une partie de son armée à la communauté de défense, et l'Allemagne gagnerait parce que, n'ayant rien aujourd'hui, elle trouverait dans la communauté de défense une possibilité de participer au réarmement.

Réfléchissez. Je crois que le vocabulaire dépasse votre pensée. Le nationalisme allemand gagnera-t-il si des unités allemandes, perdant toute possibilité d'autonomie et d'indépendance, se trouvent subordonnées aux impératifs de la défense commune?

Et la France perd-elle quand elle sert la paix et l'unité de l'Europe? Vraiment, perd-elle quand elle assure sa sécurité en même temps que la paix du monde?

M. René Moatti. Elle perd sur les deux tableaux.

M. Pierre-Henri Teitgen. En vérité, ces objections, en dépit de leur poids, ne sont pas décisives. Les risques qu'elles expriment sont moindres en toute hypothèse que le danger majeur que constituerait le rétablissement de la souveraineté allemande derrière une Wehrmacht autonome et de plus en plus puissante.

Le drame franco-allemand ne peut être résolu dans les rivalités d'une coalition, il n'a de solution valable que dans la loi d'une communauté. C'est cela notre politique, il ne faut pas aujourd'hui en changer. (*Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.*)

J'ajoute, en troisième lieu, que l'acceptation du principe d'une armée européenne est actuellement la condition nécessaire de tout développement de l'unité européenne.

Je vous ai entendus. En stricte logique, je le dis franchement, vous avez raison. Vous dites: Faites d'abord l'Europe politique; une armée, c'est un outil au service d'une politique. Il ne faut pas d'abord organiser l'armée et ensuite instituer le gouvernement supranational qui dirigera cette armée. Il faut d'abord fonder l'autorité politique européenne et, après cela seulement, lui fournir une armée au service de ses fins et de sa politique.

Mes chers collègues, cette logique est séduisante. Il faut hélas! vous opposer l'histoire d'une part et les réalités d'autre part.

L'histoire? Vous connaissez la plus belle réussite de l'état fédéral, les Etats-Unis d'Amérique; c'est le modèle du genre. Vous êtes-vous demandé comment était née la fédération américaine?

Croyez-vous que, pour faire les Etats-Unis tels que vous les voyez aujourd'hui, les constituants de l'époque ont commencé par organiser un gouvernement pour lui donner ensuite une armée?

C'est exactement le contraire.

Les Etats-Unis d'Amérique sont nés d'une première constitution, d'une ébauche préalable: les articles de la Confédération.

M. Pierre Cot. Mais il y avait une confédération!

M. Pierre-Henri Teitgen. Relisez les articles de la confédération. Ils ne donnaient en réalité à la confédération de compétence que pour la paix, la guerre, l'armée, la mobilisation, ses services, la flotte et les constructions navales.

M. Pierre Billotte. C'est tout ce qu'on lui demande.

M. Pierre-Henri Teitgen. La confédération ne possédait à peu près d'autorité politique que celle que représentait le contrôle de la défense commune et de l'organisation militaire.

Il est même curieux de relire le texte de ces « articles de la confédération ». Vous y trouverez des dispositions qui rappellent les problèmes que nous avons à traiter aujourd'hui. Je ne résiste pas, par exemple, au plaisir de vous lire l'article 7. Voici comment il était rédigé :

« Lorsqu'un des Etats lèvera des troupes de terre pour la défense commune, tous les officiers du grade de colonel et au-dessous seront nommés par la législature de l'Etat qui aura levé lesdites troupes ou de la manière que ledit Etat ordonnera, et toutes les vacances de ces emplois seront remplies par l'Etat qui aura fait les premières nominations. »

Aux grades supérieurs, la confédération nommait.

Le « régiment » constituait donc le groupement « national » parce que le régiment de ce temps-là était l'unité tactique élémentaire, et l'intégration, si j'ose dire, commençait au-dessus du grade de colonel.

Ainsi les « articles de la confédération » réglaient des problèmes analogues à ceux que nous avons à résoudre. En réalité les Etats-Unis d'aujourd'hui sont nés d'une communauté de défense.

Sur plusieurs bancs à l'extrême droite. C'est faux !

M. Pierre Cot. Il est curieux d'entendre un juriste dire cela. Il y avait à ce moment-là une confédération d'Etats.

Cette confédération avait une seule diplomatie, une seule politique extérieure, vous le savez; elle avait à Paris — et ailleurs — non pas plusieurs, mais un seul ambassadeur.

M. Pierre-Henri Teitgen. La logique n'est pas toujours la règle de l'histoire, et l'exemple américain est à mon sens plein de signification, mais surtout la logique qui voudrait qu'on bâtisse d'abord l'autorité politique se heurte, mes chers collègues, aux réalités d'aujourd'hui.

M. Pierre Cot. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Teitgen ?...

M. Pierre-Henri Teitgen. L'institution d'une fédération européenne...

M. Pierre Cot. Cela vous gêne ? Je vous remercie.

M. Pierre-Henri Teitgen. ... est actuellement impossible.

M. le président. Veuillez ne pas interrompre, monsieur Pierre Cot.

M. Pierre Cot. Je voulais simplement rappeler à M. Teitgen qu'il y avait une confédération... (*Protestations au centre.*)

M. le président. Vous pourrez demander la parole tout à l'heure.

M. le ministre des affaires étrangères. Il n'y avait même pas d'assemblée dans cette confédération. Il y avait le nom, et rien derrière.

M. Pierre Cot. Il n'y avait pas non plus d'assemblée en France à l'époque, monsieur le ministre des affaires étrangères.

M. Pierre-Henri Teitgen. L'institution d'une fédération ou d'une confédération européenne, voilà la réalité, est actuellement impossible.

L'Angleterre n'en veut pas, c'est un fait; la Suède et la Norvège non plus, c'est un fait; les Pays-Bas, la Belgique sont réticents. Peut-être l'Allemagne de M. Adenauer en voudrait-elle ? Il n'est pas sûr que M. Schumacher soit du même avis, et si l'on voulait présentement soumettre aux pays d'Europe dont il s'agit un projet de constitution fédérale, il n'y aurait peut-être pour consentir à l'examiner que l'Italie, la France et l'Allemagne.

Au surplus, ce projet de fédération qui ne grouperait que ces trois pays, vous le savez bien, mes chers collègues, la majorité d'entre vous, en définitive, le refuseraient, estimant que cette fédération à trois, ce n'est pas l'Europe.

Nous devons donc, aujourd'hui, nous incliner devant les faits; il n'est pas possible de constituer dans le présent et immédiatement une fédération ou une confédération politique européenne.

Faut-il alors, devant cette dure réalité, ajourner la communauté de défense ? Eh bien, non ! parce que si, aujourd'hui vous ajournez la communauté de défense, vous vous condamnez à renoncer définitivement à l'unité européenne. Permettez-moi de le préciser en quelques mots.

Tout d'abord, quand vous parlez de l'Europe, qu'en attend essentiellement l'opinion publique en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et dans d'autres pays d'Europe, qu'en attend-elle sinon d'abord la protection, la sécurité et la défense ?

Et si vous lui dites, à cette opinion, que l'Europe n'assumera pas la défense, que les projets d'organisation d'une défense de la communauté européenne sont ajournés *sine die*, pensez-vous que la foule dans tous ces pays ne se détournera pas de l'idéal que vous lui proposez, estimant qu'il est vain et dérisoire de constituer actuellement une structure politique qui ne satisfasse pas le premier des besoins, celui de la sécurité et de la paix ?

Et puis, si vous ajournez, si vous refoulez le projet d'armée européenne, alors il sera trop tard demain pour faire l'Europe.

En effet, comme je le disais tout à l'heure, puisqu'on vous aura reconstitué la Wehrmacht, la Wehrmacht une fois reconstituée tirera l'Allemagne hors de l'Europe, et quand vous viendrez avec vos projets de constitution politique, il n'y aura plus d'Allemagne pour les entendre et les adopter.

Enfin, croyez-vous que vous pourrez faire l'Europe, qui suppose confiance, espérance, dynamisme, expansion, volonté de surmonter et de dépasser les difficultés présentes, croyez-vous que vous pourrez la faire si, par suite de l'échec du projet de communauté de défense, vous êtes exposés au repli stratégique des Américains, croyez-vous que vous bâtirez l'Europe dans la peur, dans l'inquiétude, dans l'angoisse ?

Vous invoquez la logique, c'est vrai; nous vous opposons la réalité, et la réalité c'est que présentement il n'est pas possible, en quelques semaines, de créer un pouvoir politique européen. Il nous faut donc, pour ne pas laisser passer la chance de réaliser la communauté de défense, en même temps que nous organiserons cette armée européenne, poursuivre parallèlement, du même effort, l'institution d'une autorité politique.

Le Gouvernement le sait bien, et je suis sûr qu'il accepterait de ne pas s'en tenir à l'échéancier et à la procédure prévue au projet de traité, mais de prendre dès maintenant les initiatives propres à hâter l'organisation d'une communauté politique, de telle sorte que finalement, au terme de l'effort parallèle, la communauté soit constituée avant même que soit achevé l'effort de création d'une armée européenne. (*Applaudissements au centre.*)

Le même raisonnement vaut pour l'Angleterre. Je souhaite ardemment que l'Angleterre participe à l'armée européenne. Mais, là aussi, les réalités sont plus fortes que la logique.

L'Angleterre n'entrera pas dès le premier instant dans la communauté de défense. Notre seule chance de l'y voir s'y intégrer progressivement, c'est d'abord de constituer cette communauté, car c'est seulement quand nous l'aurons constituée que nous pourrons peu à peu associer l'Angleterre à l'entreprise commune et, progressivement, devant les leçons de l'expérience, obtenir qu'elle y adhère complètement.

Ceux qui nous demandent de subordonner l'institution de la communauté de défense à l'adhésion de l'Angleterre posent une condition compréhensible en soi, mais qui dans les faits équivaldrait à l'ajournement définitif du projet, avec toutes les conséquences qu'il implique.

Enfin — dernier point — je crois sincèrement que, dans les circonstances présentes, le projet de communauté de défense sert les intérêts de la paix.

Ce serait un crime contre la paix de reconstituer la Wehrmacht.

Ce serait une faute contre la paix de ramener l'Amérique à l'isolationnisme.

Il n'est qu'une politique qui puisse utilement servir à la paix, celle qui créera les conditions d'un règlement pacifique entre l'Est et l'Ouest.

Sur ce plan, dans les circonstances actuelles, deux objectifs s'imposent qu'il faut poursuivre en même temps.

D'abord, ne pas compromettre, comme le déclarait si justement M. Jules Moch, le petit espoir que représente la commission du désarmement.

Nous sommes entièrement d'accord sur le fond avec M. Jules Moch. Nous voulons seulement présenter une observation sur la forme.

Il ne faut pas dire: Nous allons ajourner la conférence de Lisbonne, les négociations préliminaires, et adresser au préalable aux Soviets un dernier appel, d'abord parce que, quand il s'agit de la paix ou de la guerre, il ne faut jamais parler d'un dernier appel.

Il faudra adresser cet appel aux Soviétiques pour la reprise du dialogue et, s'il n'est pas entendu, d'autres appels suivront. *(Très bien! très bien! à gauche)* car jamais la France n'abandonnera la chance d'un règlement pacifique. *(Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.)*

Il ne faut pas dire non plus: J'ajourne les négociations jusqu'à telle date afin que les Soviétiques aient le temps de répondre à notre appel, car alors la proposition pourrait, sur le plan diplomatique, prendre l'allure d'un ultimatum déplaisant. Il faut tout simplement, mes chers collègues, commencer à négocier le traité.

Avant même qu'il ne soit ratifié la conférence du désarmement aura donné ses premiers résultats. Je suis dès lors sûr que nous sauvegarderons tous les intérêts en présence, si nous demandons au Gouvernement de prendre l'engagement de ne pas faire ratifier le traité, à supposer qu'il soit signé avant le mois de juin, avant que la commission du désarmement n'ait fait connaître ses conclusions.

Sous de pareilles conditions nous pouvons aller à Lisbonne, la conscience bien tranquille; ce que nous y arrêterons ne pourra compromettre les chances du désarmement.

Voilà la première décision à prendre.

Il en est une seconde. Pour obtenir des Russes la négociation loyale, le règlement pacifique dont dérivera la sécurité définitive, il faut d'abord rétablir l'équilibre des forces de telle sorte que la Russie comprenne enfin qu'elle perdrait la guerre si la guerre venait à être déclenchée et que, par conséquent, il lui faut dans l'équilibre des forces rétablies, accepter la négociation et faire la paix. Voilà notre chance!

Notre chance, ce n'est pas d'abord de nous affaiblir, ce n'est pas d'abord de nous condamner à l'impuissance, de renoncer à la sécurité que représente pour nous l'armée européenne, puis d'aller ensuite trouver la Russie pour lui demander, dans la faiblesse, l'isolement et la peur, les conditions d'un règlement pacifique. C'est de lui dire franchement et loyalement: Voilà l'Europe libre, c'est un théâtre d'opérations et c'est une communauté de nations. Nous voulons qu'ils soient défendus. Nous organisons dans ce but une armée commune; en même temps, nous recherchons avec vous les conditions d'un désarmement. Et maintenant que vous connaissez notre résolution de développer une union européenne qui mettra la force et la puissance de notre côté, acceptez le dialogue. Parlons et faisons la paix.

Voilà le langage qu'il faut tenir. Toute autre politique est celle de la chimère.

Je me résume, mes chers collègues.

Parce que nous sommes contre la Wehrmacht, contre la renaissance du militarisme allemand, contre le repli stratégique des Américains, contre la solitude, l'isolement de la France, la peur pour notre patrie; parce que nous pensons qu'il n'est pas possible d'assurer notre défense d'une manière efficace en dehors d'une communauté européenne de défense; qu'il n'y aura pas de grande armée française puissante et solide si vous ne faites pas l'Europe et la communauté européenne de défense; qu'il n'y aura pas de règlement du problème franco-allemand si vous ne faites pas l'Europe et la communauté européenne de défense; qu'il n'y aura pas de chance pour la paix si vous ne faites pas l'Europe et la communauté européenne de défense, de toute notre raison, au vu du bilan et de l'inventaire, nous demandons au Gouvernement de poursuivre la négociation, sous les réserves que formulait hier M. Coste-Floret.

Cela, c'est la raison, c'est le bilan et ce sont les réalités.

Mais je serai franc. Il y a dans notre décision, le bilan étant dressé et la raison en ayant tiré ses conclusions, quelque chose de plus: le sentiment d'une fidélité à la France.

La France, ce n'est pas seulement un territoire, des villes, des banlieues, des campagnes, des administrations, des coopératives, des syndicats, des usines et des magasins, des règlements et une Constitution.

La France, c'est plus que cela. C'est quelque chose qu'elle a dans le sang; c'est quelque chose qui est plus que sa fierté et quelquefois son calvaire; c'est quelque chose qui est sa mission, sa vocation, son destin et son devoir, et qu'elle doit accomplir, même quand elle ne le veut pas, si elle tient à rester elle-même.

Par vocation, elle a entrepris les croisades. *(Interruptions à l'extrême gauche.)* Par vocation, elle a porté au travers de l'Europe, la Déclaration des droits de l'homme et la liberté. Sa mission demeure de surpasser les égoïsmes nationaux et de trouver une solution de paix et de justice dans l'organisation d'une communauté plus large. Son devoir, sa mission sont aujourd'hui de faire l'Europe.

Je me souviens de ce que l'on m'apprenait sur les bancs de l'école primaire et de ce que Michelet disait à la France: « France, si tu restes, qui va? Et si tu vas, qui reste? ».

Aujourd'hui qu'il faut bâtir l'Europe:

« France, si tu restes, qui va? Et si tu vas, qui reste? » *(Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Malleret-Joinville, qui s'est fait inscrire au nom du groupe communiste. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Alfred Malleret-Joinville. Mesdames, messieurs, quel est le but principal du Gouvernement dans ce débat? Serait-ce d'obtenir de l'Assemblée un ordre du jour qui lui permette d'exprimer à Lisbonne l'opposition irréductible des Français à tout réarmement allemand?

Non, il s'agit exactement du contraire.

Il s'agit, sous le couvert de réserves à dessein confuses de rendre possible une nouvelle et décisive capitulation des négociateurs français devant les exigences américaines. Il s'agit de donner à M. Adenauer et aux généraux nazis l'autorisation de poursuivre ouvertement et au grand jour la reconstitution de la Wehrmacht. *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche.)*

On laisse entendre que la présente discussion permettrait au moins au Gouvernement de fléchir quelque peu les diplomates américains. Mais personne ne peut à ce sujet se faire la moindre illusion. Les dirigeants des Etats-Unis connaissent, et pour cause, l'étendue de la tutelle qu'ils exercent sur nous.

Ils savent dans quel engrenage ils vous ont pris et il est clair qu'ils ne vous feront pas la plus petite concession sur le fond.

D'ailleurs vous ne leur demandez rien sur ce plan. Le rapport que vous nous avez fait distribuer est, à cet égard, assez probant. Derrière chaque clause de votre projet d'armée européenne, on voit se dresser la Wehrmacht.

Non, ce n'est pas pour peser sur les résolutions des Américains que vous avez arrangé ce débat, c'est pour tenter de faire croire à notre peuple que, si cela ne tenait qu'à vous, l'armée allemande ne se ferait pas, mais que puisque vous n'avez aucun moyen de l'empêcher, vous êtes obligés d'accepter l'inévitable.

A la vérité, il s'agit là de mauvaises excuses et vos actes prouvent que vous êtes pour le réarmement de l'Allemagne. Le seul différend qui vous oppose — faiblement — à vos maîtres américains est le point de savoir sous quelle forme et dans quel délai on peut faire accepter cela aux Français.

Les Américains vous disent qu'on a tergiversé assez longtemps, qu'il faut aller de l'avant, qu'il faut en finir. Vous avez beau leur expliquer que la France présente quelques différences avec le Texas, vous avez beau leur demander de procéder par étapes, de verser le poison à petites doses, de façon à y habituer les Français. Ils vous répondent en frappant sur la table: si les Français ne sont pas contents, faites-les taire.

La fascisation de notre pays à laquelle vous avez consacré tant d'efforts ne va pas assez vite à leur gré. C'est bien pourquoi ils préparent leur équipe de rechange, celle de vos amis et concurrents, leur réserve gaulliste.

Quoi qu'il en soit, ils ne vous attendent pas pour réarmer l'Allemagne. Ils savent bien que, tôt ou tard, vous accepterez tout. Dès maintenant, ils appliquent votre plan d'armée européenne et les caractères essentiels de ce plan apparaissent clairement: c'est la reconstitution et la prépondérance de la Wehrmacht, c'est la dénationalisation et la désagrégation de l'armée française.

Etienne Fajon a montré que la reconstitution de la Wehrmacht n'était plus un projet, mais déjà un fait.

Quant à sa prépondérance dans la coalition européenne, elle est inscrite dans la réalité. Tout d'abord en raison des préférences avouées de l'état-major américain.

Le 24 octobre 1950, ici même, M. Paul Reynaud, se faisant complaisamment l'écho des maîtres chanteurs du département d'Etat, le notait en ces termes: « Ne vous faites aucune illusion, l'histoire militaire du peuple allemand est connue aux Etats-Unis et l'influence des généraux allemands sur les généraux américains, si elle n'était compensée en rien par la présence de généraux français, pourrait avoir des conséquences dont je me permets de penser qu'elles seraient sérieuses. »

Mais les Américains se sont exprimés sur ce sujet plus récemment et avec plus de clarté encore. L'hebdomadaire *News Week* écrivait, le 7 janvier 1952,

« La France est un pays très vieux et très fatigué. Heureusement, il se trouve à Bonn des Allemands à l'esprit européen qui ont fait tout leur possible pour se montrer charitables à l'égard de l'armée française. »

Et l'un de ces Allemands s'est expliqué: « Les Français sont très sensibles aux questions de prestige. Il n'est pas impossible qu'une atmosphère de compétition sportive se développe au sein de l'armée européenne, et je doute qu'une division française prenne l'initiative de la retraite si les divisions allemandes qui l'encadrent continuent le combat. »

Qu'on ne nous dise pas que c'est là une opinion légèrement avancée par des journalistes irresponsables, ni que la préférence des dirigeants américains pour Guderian et pour les généraux nazis dans leur ensemble est purement subjective et peut changer. Non, c'est sur une estimation objective du potentiel militaire des différentes nations européennes qu'elle se fonde.

C'est ce qu'indiquait M. Walter Lippmann dans un article reproduit dans le *Figaro* du 31 janvier:

« Dès l'instant que nous avons annoncé que le monde libre ne pourrait être défendu sans l'Allemagne, l'Allemagne devait normalement prendre les postes de commandement. Nous avons sous-estimé la puissance de l'Allemagne et surestimé celle des autres nations européennes. Au lieu d'une Allemagne forte dans une Europe forte, nous avons ouvert la voie à une domination allemande de l'Europe. Ce processus ne peut plus être inversé. L'Allemagne occidentale émergera comme la nation la plus puissante du continent et conquerra en Europe cette hégémonie qu'elle n'a pas réussi à rétablir entre 1939 et 1945. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) »

« Les actuelles revendications allemandes — termine M. Lippmann — sont dans la logique des choses. »

Contre cette menace mortelle pour notre pays, vous prétendez que votre projet contient les parades suffisantes. Etienne Fajon a montré qu'elles étaient illusoire, et vous le savez mieux que personne puisque, dès les premiers jours, vous avez permis à M. Adenauer de déclarer devant la diète fédérale, le 8 novembre 1950 — je cite:

« J'aborde à présent la question du plan Plevén. Permettez-moi tout d'abord de déclarer ceci: M. le premier ministre Plevén m'a fait parvenir par l'entremise de M. François Poncet, haut commissaire de France, certaines précisions sur quelques points du plan Plevén. Il m'a fait déclarer entre autres que le plan Plevén exclut toute discrimination de l'Allemagne, qui doit jouir des mêmes droits qui sont réservés à tous les autres partenaires. »

L'égalité des droits en matière militaire, on l'a dit, cela signifie pour l'Allemagne revancharde le droit de se retirer de l'armée intégrée; cela signifie la possibilité de rassembler dans le plus court délai les divisions allemandes reconstituées par vos soins; cela signifie, dans une Allemagne occidentale qui compte 48 millions d'habitants et qui possède un formidable potentiel industriel, une Wehrmacht dont la croissance sera constamment encouragée par les Américains.

Il sera bien temps alors de protester. Vous aurez voulu cela. Et vous en porterez la responsabilité devant notre peuple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Que votre œuvre soit achevée par le gouvernement fasciste dont vous préparez la venue au pouvoir ne vous excusera pas davantage puisque, dès aujourd'hui, vous savez que de Gaulle, lui aussi, veut la reconstitution de la Wehrmacht.

Sans doute ses représentants ont été singulièrement réservés sur ce point pendant ce débat, et on les comprend. Vous faites la politique extérieure de de Gaulle; vous jouez ses cartes. Il est donc difficile aux membres du rassemblement du peuple français de vous critiquer et, de toute façon, leurs efforts pour dissimuler leur accord avec vous sur le fond arrivent un peu tard. La proposition de loi qu'ils ont déposée le 29 décembre dernier ne peut laisser aucun doute sur leur position véritable.

On lit dans cette proposition: « Une armée unique n'empêchera point qu'il y ait en Allemagne un appareil militaire, des contingents allemands et des divisions allemandes homogènes. »

« Il ne serait pas digne, par un projet d'armée européenne, de dissimuler aux Français la vérité. Mieux vaut leur proposer d'entourer le réarmement de l'Allemagne, s'il faut y consentir, d'un ensemble de garanties et de sûretés politiques et militaires, en appelant sur elles la vigilance de notre opinion et l'attention de nos alliés. »

Comme on le voit, à l'enseigne de l'empire de Charlemagne, ils aboutissent à la même solution que nous. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais l'armée européenne, ce n'est pas seulement la renaissance et la prépondérance de l'armée hitlérienne, c'est aussi la dénationalisation et la désagrégation de l'armée française.

Déjà, depuis quelques années, les Américains vous ont convaincu d'abandonner notre aviation et notre marine. Ils viennent de vous retirer l'autorisation de fabriquer des armements lourds. Mais, de plus, ils vous ont ordonné un véritable écartèlement des effectifs; ils exigent le maintien en Indochine d'un corps expéditionnaire de 70.000 Français, 35.000 sous-officiers et 8.500 officiers, c'est-à-dire l'encadrement de six divisions, sont employés à la poursuite de cette guerre américaine, et encore ne sont pas comptés dans ces chiffres les gradés de carrière que vous envoyez maintenant d'office en Corée.

On peut penser d'ailleurs que ce n'est qu'un début quand on lit dans les dernières dépêches que M. Foster Dulles, celui qui a préparé la guerre de Corée, estime que les Etats-Unis ne doivent pas tolérer le maintien d'un gouvernement communiste en Chine.

Vous êtes en train de vider les casernes françaises pour expédier nos jeunes gens en Tunisie. En Allemagne, les troupes françaises remplacent les troupes américaines, comme à Marbourg, où l'on explique à nos soldats qu'ils constituent les troupes sacrificielles.

On peut poser cette question: Où sont donc les troupes que vous comptez intégrer? Où donc est dès à présent ce que l'on pourrait appeler une armée française?

Les Américains vous soufflent la réponse: Vous n'avez qu'à augmenter le délai du service militaire et vous aurez des soldats. Au lieu de dix-huit mois, faites faire à vos jeunes gens une période de deux ans, de deux ans et demi ou de trois ans.

M. Raymond Dronne. Comme en Russie!

M. Alfred Malleret-Joinville. Ce n'est pas M. Bidault qui s'y opposerait, au contraire. Son argumentation est toute prête: l'armée européenne doit comprendre quatorze divisions françaises et douze allemandes. Or, nous sommes incapables actuellement d'aligner ces quatorze divisions, tandis que l'Allemagne peut facilement constituer les siennes. Donc, pour avoir notre compte sous les drapeaux européens, il faut allonger la durée du service militaire.

M. Roger de Saivre. Vous devriez reprendre du service.

M. Pierre Montel, secrétaire d'Etat à l'air. Comme général!

M. Alfred Malleret-Joinville. Comme d'autre part il ne fait de doute pour personne que si l'Allemagne a douze divisions, aucune force européenne ou atlantique ne pourra ni ne voudra l'empêcher d'en constituer d'autres, un nouvel accroissement des effectifs sera exigé de la France.

On le justifiera alors en disant qu'il faut bien se garder du péril allemand.

Tel est le calcul américain auquel souscrit le gouvernement tubuesque qui dirige nos affaires publiques et qui mène ainsi notre pays à la ruine et à la catastrophe.

Il est bien évident qu'on ne peut poursuivre cette politique en cultivant l'esprit patriotique dans notre armée. Aussi, concurrentement, on s'efforce de faire oublier à nos soldats les traditions nationales les plus respectées.

On va jusqu'aux conséquences extrêmes: la prétendue constatation que le général Lechères faisait dans la *Revue de la défense nationale* de février 1948 est devenue la règle d'or du Gouvernement: « Le concept national, avec tout ce qu'il comporte de notion d'unité, de communauté d'intérêts et d'action, est entièrement dépassé, ne correspond plus à la réalité. »

Dans ces conditions, on comprend que tous ceux qui ont au cœur l'amour de la patrie, tous ceux qui, en France ou hors de France, ont lutté contre l'armée hitlérienne deviennent indésirables.

Le 13 septembre 1951, M. Georges Bidault mettait à la retraite d'office, à titre de sanction disciplinaire, le général de corps d'armée Petit, « pour avoir porté la tenue militaire au cours d'une manifestation politique qui a eu lieu le 14 juillet 1951 à Paris ».

Comment M. Bidault, en effet, pourrait-il tolérer que le général Petit soit salué le jour de la fête nationale, comme ce fut le cas, par les cris de « Vive la France! Vive la République! Vive l'armée républicaine! Vive l'armée de la nation! » jusque ces cris sont effectivement séditeux à l'égard de MM. Adenauer et Acheson? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'amiral Moulec, ancien chef des F. N. F. L. a été sanctionné pour les mêmes raisons.

Il convient d'ailleurs de noter que si M. Bidault et le Gouvernement sévissent contre deux officiers — tous deux parlementaires, soit dit en passant — parce qu'ils assistent à une manifestation patriotique républicaine, ils se gardent bien de dire quoi que ce soit au général de Gaulle qui promène son uniforme tout au long de l'année dans des rassemblements fascistes. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Seulement, de Gaulle, lui, déteste la République et il est partisan de la Wehrmacht. C'est toute la différence.

Le colonel Pol-Tanguy, celui qui, avec le général Leclerc, a libéré Paris, officier apprécié de tous ses supérieurs, vient d'être muté au dépôt de Versailles en même temps que des dizaines d'autres officiers. La mise en non-activité est prévue pour tous.

Sont-ils de mauvais techniciens ? Non. Leurs notes sont magnifiques, leurs états de service sont magnifiques. Mais voilà, ils ont fait de la résistance. D'opinions politiques diverses, ils sont patriotes. On comprend qu'ils n'aient pas leur place dans l'armée européenne à côté des nazis.

Un de ces officiers, ancien résistant, est noté ainsi...

M. Raymond Dronne. Comment connaissez-vous ces notes ?

M. Alfred Malleret-Joinville. ... « officier extrêmement brillant, énergique, plein d'allant, appartenant à cette catégorie d'officiers à qui on ne peut faire confiance : à éliminer très, très rapidement ; c'est dommage, c'est un des meilleurs officiers du régiment ».

Ces mêmes hommes étaient appréciés comme suit dans la directive de l'état-major de l'armée du 14 février 1946 :

« Les officiers qui encadrent l'armée française viennent de tous les horizons. Ils s'honorent de compter parmi eux les meilleurs de la Résistance et du maquis. Les qualités dont ils ont fait preuve : patriotisme, bravoure, caractère, sont des apports précieux à l'œuvre de rénovation actuelle. Il ne saurait exister dans l'armée de la France, de différence entre ses cadres. Seule la valeur fait les chefs et l'épreuve du feu a suffisamment établi celle des officiers originaires des F. F. I.

« C'est pour avoir eu l'honneur de commander beaucoup d'entre eux au combat que j'ai personnellement une confiance absolue dans les ressources de ces jeunes cadres. Je suis persuadé qu'ils deviendront les égaux des meilleurs. »

Cette directive concernant des officiers en qui vous, vous ne pouvez pas avoir confiance, était signée par l'inspecteur général de l'armée de terre, le général de Lattre de Tassigny.

Mais ce ne sont pas seulement tels ou tels résistants qui sont suspects aux Américains, c'est toute la deuxième D. B. que le général Bradley n'a pas craint d'insulter basement dans des articles qu'un journal gaulliste a publiés.

Tous ceux, sans exception, qui n'ont pas renié l'idéal de la Résistance leur sont suspects au même titre et, par suite, ils le sont au Gouvernement. Il faut dire, en effet, que les anciens collaborateurs sont beaucoup mieux désignés que les résistants pour se mettre sous les ordres des généraux nazis à qui vous donnez des commandements dans les états-majors des corps d'armée intégrés. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Vous avez même prévu comment vous trouveriez les nouveaux cadres qui compenseraient vos purges. A l'école de Coëtquidan, vidée par la guerre d'Indochine et les mesures d'exception, vous faites de la place maintenant pour des élèves officiers allemands.

En somme, si votre fiction d'armée européenne pouvait se réaliser, les jeunes Français dénationalisés ne seraient plus, aux côtés des Allemands, que les soldats d'une vaste légion étrangère au service des Etats-Unis, commandée par un général américain candidat à la présidence des Etats-Unis.

Votre fiction écrasée par la réalité — c'est aujourd'hui le cas — il reste que vous aurez fait faire un progrès décisif à la Wehrmacht tout en achevant de désagréger l'armée française.

C'est cette politique de suicide national que vous vous apprêtez à poursuivre à Lisbonne.

Les conséquences, il n'est pas besoin d'attendre Lisbonne pour les connaître. M. Adenauer multiplie ses exigences, car maintenant il ne demande plus, il exige. Les généraux nazis ne chôment pas non plus.

Le général Guderian écrit :

« Nous ne voyons pas pour quelle raison il faudrait à la France plus de temps pour se réconcilier avec l'Allemagne qu'à l'Allemagne pour se réconcilier avec la France, quand la

France continue de nous infliger blessure sur blessure : Sarre, question des prisonniers, question de l'égalité des droits. »

« En définitive, écrit Guderian, c'est la France qui, en trois cents ans, en multipliant les guerres de brigandage, a avancé sa frontière orientale jusqu'en territoire allemand, alors que durant huit cents ans cette frontière avait passé... » — écoutez bien ! — « ...le long de l'Oise et de la Marne jusqu'au Rhône par le plateau de Langres. »

Chacun a reconnu ce « territoire allemand » : c'est la zone interdite dessinée sur le corps de notre pays par Hitler, après la catastrophe de 1940.

Voilà pour l'Ouest.

Pour l'Est, c'est aussi clair :

« Mon gouvernement ne reconnaîtra jamais les frontières orientales de l'Allemagne. »

Ces lignes figurent dans la déclaration ministérielle de M. Adenauer, le 20 septembre 1949.

Enfin, comme le relate le journal *Le Monde*, un collaborateur d'Adenauer tire la conclusion : « Quand nous aurons quinze divisions, nous tiendrons un autre langage à la France ».

Or, vous leur en donnez douze toute de suite.

Cette politique de catastrophe, vous la faites par haine de l'Union soviétique, vous la faites au nom de cet anticommunisme qui a poussé Laval à préparer la défaite de la France, à préconiser ensuite, sous direction hitlérienne, l'entrée des Français « dans la lutte contre le bolchevisme, pour une nouvelle Europe » comme il disait, et à s'écrier enfin : « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ».

Est-il possible qu'on veuille recommencer cela ?

Dans ce débat, plusieurs voix se sont fait entendre qui ont signalé les immenses périls que nous font courir les champions de la plus grande Allemagne. Quelques-uns ont souligné la stupidité criminelle de ceux qui, rompant avec tous les traités qui ont suivi l'écrasement de Hitler, voudraient de nouveau provoquer l'Union soviétique.

Chacun sait, en effet, que le profond amour de la paix du gouvernement et des citoyens soviétiques n'est pas inspiré par la faiblesse.

D'autres encore ont clairement laissé entendre qu'une troisième guerre mondiale serait, en toute hypothèse, une catastrophe pour notre pays, qu'il vaudrait mieux s'avancer dans la voie du désarmement, contribuer au règlement du problème allemand par un accord entre les quatre grandes puissances, se souvenir que le pacte franco-soviétique, signé en 1944, est notre seule garantie réelle contre une renaissance du militarisme allemand.

Enfin, certains ont osé dire que les affaires de la France pourraient peut-être, après tout, être décidées par des Français. Jusqu'à présent, seuls des communistes avaient soutenu une telle position.

La signification de ce phénomène nouveau au sein de l'Assemblée est claire. On commence peut-être à comprendre que l'idéologie hystériquement antisoviétique, anticommuniste du sénateur américain Mac Carthy est peut-être excellente pour régler les affaires de quelques gangs électoraux aux Etats-Unis, mais qu'elle est de la folie furieuse quand elle s'applique à la question de la guerre et de la paix, à la question de la vie ou de la mort de notre pays. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Mais, surtout, ces discours contre le réarmement allemand reflètent les inquiétudes et la volonté de notre peuple, excédé par une politique qui nourrit la guerre en Indochine, qui fait occuper notre sol par des troupes étrangères, qui nous prépare avec l'aggravation de la misère et la venue du fascisme, des catastrophes irrémédiables.

Notre peuple en a assez. Il veut changer de politique.

A cela, le Gouvernement répond : Mais, si vous ne voulez pas d'armée allemande, pas d'armée européenne, que proposez-vous, que voulez-vous donc ?

Ce que veut le peuple, il le dit de plus en plus fort, c'est la paix, c'est l'indépendance nationale. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Ce qu'il veut, c'est que son gouvernement prenne toutes les initiatives qui y conduisent. Il ne veut pas de réarmement de l'Allemagne revancharde, à aucun prix, même pas sous le bénéfice de prétendues garanties comme celles que promirent à la France Wilson et Lloyd George à la fin de la guerre 1914-1918 et dont on sait ce qu'elles sont devenues.

Si la France le veut, le réarmement allemand ne se fera pas, ni avec elle, ni sans elle, ni contre elle. Car la France aurait alors l'appui de tous les peuples qui ont souffert du militarisme allemand et l'appui de l'immense majorité du peuple allemand lui-même. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette volonté, il faut la signifier clairement et sans équivoque au nom de notre peuple. Il faut le faire sans équivoque, c'est-à-dire en n'imitant pas Laval qui, en 1935, pour garantir la France du péril allemand, disait-il, allait signer à Moscou un traité d'alliance qu'il sabotait dès le lendemain.

Enfin, la décision que doit prendre l'Assemblée ne doit pas laisser au Gouvernement la possibilité de rééditer ce qui a été fait les 24 et 25 octobre 1950.

Au cours des débats de cette période, bien des orateurs et le Gouvernement lui-même avaient juré leurs grands dieux que le vote qu'ils demandaient ou acceptaient excluait l'idée même d'un réarmement allemand, de divisions allemandes, d'une armée allemande. C'était impensable, disait M. Schuman.

D'autres faisaient des réserves, ajoutant qu'ils prendraient une position définitive au cours de débats ultérieurs. Après quoi, le Gouvernement a fait tout ce qu'il a voulu ou, plus exactement, tout ce que MM. Truman et Adenauer ont voulu.

Il semble qu'aujourd'hui on veuille berner l'opinion avec des procédés analogues, en prétendant, par exemple, que si l'on obtient une phrase aimable de l'Angleterre, tout serait justifié.

Mais ceux qui maintenant se laisseraient abuser par des manœuvres de ce genre s'en feraient les complices conscients. Ils feraient la preuve qu'ils veulent l'armée allemande, qu'ils acceptent de pousser notre pays vers une troisième guerre mondiale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Aussi convient-il de poser la question suivante : que vont faire les ministres français à Lisbonne ?

Ils vont y discuter de l'armée européenne, nous dit-on. Personne ne doute plus que l'armée européenne, c'est la Wehrmacht et la Wehrmacht prépondérante en Europe.

Alors, que feront les ministres français ?

Obligeront-ils les Américains à revenir en arrière ?

Une dépêche de Washington, en date du 10 février, nous informe que « les gouvernements alliés d'Europe ont été avertis par Washington qu'ils devraient rapidement tomber d'accord sur le projet de création d'une force de défense européenne comprenant des troupes allemandes, s'ils veulent voir voter les nouveaux crédits nécessaires à l'étranger. Le besoin d'une décision prompte a été signalé particulièrement à M. Robert Schuman et à M. Conrad Adenauer. M. Acheson lancera probablement un autre avertissement lorsqu'il se rendra en Europe cette semaine. »

Avec quelle clarté et sur quel ton on fait savoir dans quel sens il faudra que vous marchiez à Lisbonne !

Par conséquent, puisque la conférence de Lisbonne ne peut que consacrer le réarmement allemand, l'armée allemande, les ministres ici présents, pour répondre au vœu de l'immense majorité des Français, doivent s'abstenir de s'y rendre et l'Assemblée doit inviter le Gouvernement, dans un ordre du jour sans échappatoire, à se prononcer hautement et intelligiblement contre tout réarmement allemand sous quelque forme que ce soit, y compris la forme d'une armée européenne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il est maintenant certain que si vous deviez vous obstiner dans la voie que vous avez suivie jusqu'à présent, l'ensemble de notre peuple, l'ensemble de notre armée se dresseraient sur votre route et, grâce à leur union agissante, feraient triompher contre vous l'indépendance nationale et la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

M. Jacques Soustelle. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Soustelle.

M. Jacques Soustelle. Monsieur le président, un de nos collègues, M. Philippe Barrès, inscrit dans la discussion générale, devait intervenir ce matin, au troisième ou au quatrième rang. Il s'est trouvé qu'au début de la séance, certains orateurs n'étaient pas encore présents ou avaient fait rayer leur nom de la liste des orateurs inscrits dans la discussion générale. De ce fait, M. Philippe Barrès, qui est arrivé quelques instants après, n'a pu prendre la parole lorsqu'elle lui a été donnée.

Nous demandons que M. Philippe Barrès puisse, au nom du groupe du rassemblement du peuple français, intervenir dans la discussion générale, ce qui convient d'ailleurs à la nature de son exposé.

M. le président. Je suis à la disposition de l'Assemblée.

J'observe toutefois que, selon l'ordre du jour fixé, la séance a été ouverte à neuf heures et demie en présence d'un certain nombre de nos collègues et le Gouvernement étant représenté. Aucun des orateurs inscrits n'étant présent, il a fallu suspendre la séance. Ce n'est qu'à dix heures qu'un orateur a pris la parole.

Or, il appartient à ceux de nos collègues qui désirent prendre part à un débat de se mettre en mesure de le suivre dès le début de la séance, afin de pouvoir prendre la parole si d'autres orateurs y renoncent.

Monsieur Barrès, quelle sera la durée de votre intervention ?

M. Philippe Barrès. Un quart d'heure, monsieur le président.

M. le président. Le groupe du rassemblement du peuple français peut disposer encore de ce temps de parole. L'Assemblée voudra sans doute entendre M. Barrès. La discussion générale pourrait être close après son intervention. (*Assentiment.*)

La parole est à M. Barrès.

M. Philippe Barrès. Je vous remercie, monsieur le président.

Je vais m'efforcer, mes chers collègues, de compenser ce léger incident en étant aussi bref que possible.

Il faudrait être bien indifférent pour ne pas participer à l'émotion qui, depuis le début de ce débat, a étreint notre Assemblée, à laquelle il est demandé des abandons tels qu'aucune Assemblée française, depuis que la France existe, n'a été appelée à en accepter.

D'autre part, il faudrait être bien vaniteux pour penser apporter quelques éléments nouveaux dans un tel débat. Or chacun des orateurs a, du fond de sa conscience, exposé les préoccupations profondes que ces problèmes éveillent en chacun de nous.

Le projet d'armée européenne, que je veux examiner non pas sur le plan technique — je ne suis pas un technicien militaire, vous le savez — mais au regard de ses conséquences politiques et morales, qui sont terribles, est ambitieux en lui-même et me paraît encore plus ambitieux dans ses prolongements.

Sauf pendant la période assez brève du vote du plan Schuman, où l'on nous disait qu'il était possible de voter le plan Schuman et ne pas voter le projet d'armée européenne, il est clairement apparu que, dans la pensée des auteurs du plan et du Gouvernement, il ne s'agissait pas seulement de faire du plan Schuman une structure industrielle, du plan d'armée européenne une structure militaire, mais qu'il s'agissait aussi de provoquer et, si je puis dire, de forcer l'éclatement d'une Europe intégrée. Tel est, à mon avis, le point extrêmement grave de ce projet.

Le projet d'armée européenne, succédant au plan Schuman, tend à lier la France à l'Allemagne, à l'Italie et au Benelux. On appelle cela l'Europe, d'un terme quelque peu abusif. Mais le mot est si fort, mes chers collègues, qu'il pèse sur l'ensemble du débat et qu'en fin de compte, permettez-moi de le dire, nous paraissions obsédés par une crainte, un souci particulier : chacun désire ne pas porter le bonnet d'âne du mauvais Européen.

D'autre part, certaines menaces sont évoquées plus ou moins nettement. On nous dit : si vous ne votez pas le projet d'armée européenne intégrée, qui est d'ailleurs un projet français, l'Amérique va réarmer l'Allemagne, par accords bilatéraux.

On nous dit aussi : l'Amérique va se retirer du continent, ou encore : elle va cesser de nous accorder les crédits nécessaires à la défense commune.

Il ne faut pas, mes chers collègues, laisser porter la discussion sur ce terrain.

Vis-à-vis de nous-mêmes comme à l'égard de nos amis américains, nous nous devons d'avoir une autre attitude.

Je ne sais si c'est parce que, comme beaucoup d'entre vous, je suis partisan de l'entente franco-américaine depuis 1914 ou 1917 ; je ne sais si c'est parce que, comme beaucoup d'entre vous, j'ai des parents en Indochine ou si c'est parce que j'ai un fils qui commande une compagnie du bataillon français en

Corée, mais je n'ai aucun complexe à l'égard de l'Amérique, et je me sens capable de dire à nos amis d'outre-Atlantique: nous sommes vos alliés, nous vous parlons en égaux, nous avons fait dans la défense commune autant et plus de sacrifices que beaucoup de fils de l'Amérique. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à droite, au centre et à gauche.*)

Je me sens très capable de dire à l'Amérique, comme je le dis au Gouvernement: je crois que vous êtes en train de commettre la plus lourde et la plus dangereuse des erreurs.

L'erreur n'est pas de tenter de faire ces grandes associations, ces grands groupements qui sont dans l'air du temps, dans les nécessités de l'époque, nous les reconnaissons tous. Elle est de faire ce groupement sur une base qui n'est peut-être pas la bonne et dans des conditions qui peuvent nous mener fort loin.

Nous répetons: faire l'Europe. Mais quelle Europe?

Quand Wilson, quand Briand, quand Clemenceau et d'autres faisaient l'Europe en 1919, c'était l'Europe des petites nations contrôlant l'Allemagne. Quand Hitler et le maréchal Pétain faisaient l'Europe en 1940, c'était l'Europe de l'Allemagne écrasant la France et les petites nations. C'était toujours l'Europe.

Nous disons à présent: « Nous faisons l'Europe ». Je vous le demande, mesdames, messieurs: Quelle Europe? Avec quel centre de gravité? Avec quelle primauté interne? Et où ira cette Europe. C'est toute la question; elle intéresse l'Amérique autant que nous-mêmes. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Ce qui m'inquiète dans le projet du Gouvernement, c'est que c'est une mécanique. J'ai entendu ses auteurs, dont un grand nombre sont mes amis, dire: « L'Europe ne se fera pas toute seule, il faut la forcer. » J'ai entendu d'autres auteurs du projet dire: « Commençons n'importe comment, pourvu que nous commençons. » Je crois même l'avoir entendu dire par M. le ministre de la défense nationale au cours de la dernière réunion de la commission des affaires étrangères.

Je vous dirai très simplement, mesdames, messieurs, que si nous commençons n'importe comment nous finirons n'importe comment, et ce « n'importe comment » sera l'hégémonie allemande sur l'Europe. C'est ce que je voudrais essayer de vous prouver, car c'est ma conviction la plus profonde.

Ce plan ne part pas d'une vue générale. Ses auteurs eux-mêmes le disent, c'est une parade. Et contre quoi?

On vous a dit, et vous le savez mieux que moi, qu'en septembre 1950, sous le coup des événements de Corée, M. Acheson a demandé la constitution de dix divisions allemandes aux ordres de N. A. T. O., et sans état-major allemand. Nous avons refusé et nous avons improvisé en réponse le projet d'armée européenne intégrée. M. Moch vous a exposé les conditions dans lesquelles nous avons dérivé de notre position d'octobre 1950 à la position d'aujourd'hui.

La pensée des auteurs du plan était: premièrement, de limiter la puissance allemande; deuxièmement, de rassurer les Français; troisièmement, par le mot « Europe », d'enthousiasmer les Américains. On se disait: l'Amérique demande une armée allemande, nous lui offrons, en plus, l'unité européenne; enthousiasmée, elle va nous déléguer une partie de ses pouvoirs pour l'organisation de l'Europe nouvelle; nous sommes donc de grands politiques.

Malheureusement, les Allemands ont répondu à tous nos projets: Nous voulons l'égalité.

En résumé, ayant préparé un appareil de contrôle de l'Allemagne réarmée, ayant posé ce que j'appellerai, pour simplifier, une souricière, nous avons fini par entrer dedans nous-mêmes. Et le fait que nous y sommes entrés avec des cris de triomphe ne change absolument rien à l'affaire. Nous essayons aujourd'hui de contrôler l'Allemagne, en acceptant tous les contrôles que nous voulons lui imposer. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Le général Juin, que nous avons entendu en commission, a jugé cette affaire avec sa modération et les nuances de sa pensée. Il nous a dit, si j'ai bien compris, qu'une armée intégrée est moins efficace qu'une armée de coalition, que le collège des commissaires se voit attribuer des pouvoirs excessifs quand il est chargé de mobiliser, d'instruire, de fabriquer des armes, de nommer aux grades et emplois et d'assurer la défense en surface, affaires qui doivent être assurées sur le plan national. Il nous a dit la nécessité de ménager une longue période de transition durant les années cruciales 1952 et 1953. Transition aujourd'hui supprimée. Il nous a dit enfin qu'il n'avait pas été consulté sur les véritables raisons de ce projet, qui sont des raisons politiques sortant du cadre de ses attributions.

Mais ces raisons sont dans nos attributions à nous et c'est là, mes chers collègues, que nous devons prendre nos responsabilités. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

D'abord, du point de vue de l'Allemagne.

Avec quelle Allemagne traitons-nous? Nous n'en savons rien. S'agit-il de l'Allemagne de l'Ouest, d'une Allemagne unifiée, d'une Allemagne nazie, d'une Allemagne bolchevique ou seulement de l'Allemagne de M. Adenauer? Je rappelle en passant que M. Adenauer a soixante-treize ans. Sans être pessimiste, je ne pense pas qu'il remplisse le cadre de notre pacte de cinquante ans.

S'agit-il de toutes les Allemagnes? Sommes-nous sur le point de nous engager vis-à-vis de n'importe quelle Allemagne sans réserves et sans conditions? Nous ne savons pas.

Ce que nous savons, toutefois, c'est ce que nous donnons à l'Allemagne.

Nous lui donnons d'abord l'idée d'être indispensable, ce qui a fini par frapper un Américain, M. Walter Lippmann. Nous lui donnons la Wehrmacht, tout simplement. Car l'effroyable tromperie qu'il y a au fond de toute cette affaire, c'est que si nous ne lui donnions pas la Wehrmacht sous la forme du projet de 1950, nous la lui donnons en fait aujourd'hui, ainsi que de nombreux orateurs, avant moi, l'ont démontré; nous lui apportons la suppression de l'armée nationale française. Nous lui accordons aussi l'égalité des droits.

Je souligne que c'est nous, que c'est en fait la France, seule de toutes les nations victorieuses, qui donne à l'Allemagne l'égalité des droits. L'Amérique et l'Angleterre restent en dehors, au-dessus du cercle dit européen où la France, pour leur plaisir, pour leur acheter le concours de l'Allemagne, descend, avec le Benelux, au niveau des vaincus.

Vous donnez en outre à l'Allemagne une absolue moralité d'un prix énorme et qui aura des répercussions politiques lointaines. Vous lui donnez l'espoir de reconquérir son unité, de reconquérir les terres de l'Est.

Enfin, ses moyens d'influence et de puissance vont être augmentés dans des proportions énormes.

Elle va trouver l'emploi des effectifs considérables qu'elle possède en Allemagne de l'Ouest, notamment du fait des personnes déplacées: effectifs militaires, effectifs pour la production.

Elle va bénéficier du réveil des sympathies qu'elle a eues pendant les années de sa victoire provisoire, de 1940 à 1944 en Italie, en Espagne, en Irlande, dans les deux Amériques et même en France.

Elle va trouver aussi l'occasion de reprendre ce fameux chantage au péril bolchevique que, depuis 1918 — car cela a commencé dès novembre 1918, dans un article de la *Kreuzzeitung* — elle fait avec tant de succès en nous disant: Je veux bien vous défendre contre l'U. R. S. S., mais je veux pour cela une position privilégiée.

Enfin, elle pourra reprendre, on l'a déjà dit, sa politique de bascule, c'est-à-dire porter la puissance que vous lui aurez rendue dans l'un ou l'autre camp, car elle est placée à peu près au fléau de la balance.

Quand je dis quelle va reprendre sa politique de bascule, je suis modéré. Elle pourra même pratiquer la sécession. Qui empêchera l'Allemagne de vous dire un jour, une fois réarmée: « Au revoir », avec nuances ou sans nuances?

Nous avons été frappés récemment du fait que *Le Petit Bleu*, organe de M. René Pleven, écrivait qu'il faudrait, pour assurer la stabilité de l'Allemagne dans l'Europe intégrée, demander la garantie de l'Amérique. Si les auteurs du plan eux-mêmes considèrent que l'Europe intégrée a si peu de chances de tenir l'Allemagne qu'il faut demander la garantie de l'Amérique, alors, ne faites pas l'Europe intégrée, faites la communauté atlantique; ce sera beaucoup plus franc. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Je reviens à l'hypothèse que je soumettais l'autre jour à la commission des affaires étrangères. Supposez que l'Allemagne, une fois réarmée par vos soins, vous dise, avec des formes diplomatiques: « Me voi à réarmée. J'ai avec vous un pacte de cinquante ans, c'est entendu, et je veux le respecter. Mais la vie est la vie, j'ai mes problèmes, j'ai le problème de l'unité, le problème des terres de l'Est. L'U. R. S. S. m'offre de régler ces problèmes moyennant un pacte de cinquante ans. Je suis un associé loyal, je ne veux pas rompre avec vous mais arrangez-vous pour m'obtenir les mêmes avantages que me donnerait le pacte avec l'U. R. S. S. »

A ce moment-là mesdames, messieurs, ferez-vous la guerre pour reprendre les terres de l'Est ou laisserez-vous l'Allemagne s'en aller ?

M. René Clostermann. Voilà le problème !

M. Philippe Barrès. Voilà en effet le problème, et il n'est pas facile à résoudre.

Vous objectez que les risques sont les mêmes pour nous si nous donnons avec nos alliés une place à l'Allemagne dans une coalition occidentale ? Non, ils ne sont pas les mêmes car, dans la coalition, si l'Allemagne s'en va, elle ne rompt pas votre système militaire ; mais dans l'intégration, le jour où, par malheur, malgré les précautions que vous aurez prises, l'Allemagne s'en irait, tout votre système militaire serait par terre pour un certain temps. Et si, comme par hasard, la défection de l'Allemagne coïncidait avec une attaque de l'U. R. S. S., je vous laisse à penser la situation dans laquelle vous vous trouveriez.

Du point de vue de l'U. R. S. S. le réarmement de l'Allemagne est ce qui peut inquiéter le plus tout le corps social du haut en bas. Il y a là un élément qui pourrait renforcer, s'il le fallait, l'union dans les pays de l'U. R. S. S.

D'autre part, l'Allemagne est pour l'U. R. S. S. un objectif accessible et, enfin, de toutes les formes d'entrée en guerre, ce serait pour l'U. R. S. S. la plus favorable parce qu'il y a dans chaque pays de vastes secteurs de l'opinion qui sont hostiles au réarmement de l'Allemagne. Une intervention de l'U. R. S. S. en Allemagne présentée sous le prétexte d'empêcher le réarmement allemand et limitée à cet objectif risquerait de trouver certaines sympathies.

Dans cette conjoncture, nous irions, nous, France, seuls, sans l'Angleterre, sans l'Amérique, bien entendu, nous lier à l'Allemagne ? Nous formerions avec elle un bloc, une enclume sur laquelle la diplomatie anglaise et américaine pourrait jouer en disant à l'U. R. S. S. : il y a là un élément dont il faut que vous teniez compte ; maintenant causons !

Si l'on cause avec succès, nous ne serons pas — permettez moi cette expression — dans le coup. Et si l'on se bat, nous serons aux premières loges.

J'ajoute, pour terminer, que si, par malheur, on se battait, et si l'Occident gagnait la guerre, nous nous trouverions finalement liés à une Allemagne énorme, maîtresse de l'Europe et de l'Asie, par un pacte de cinquante ans, et sans aucun moyen de reviser notre politique.

Venons-en maintenant à ce qui concerne la France.

Renonçant à son armée, la France renonce évidemment aussi à une politique étrangère française.

M. Pierre Billotte. Très juste !

M. Philippe Barrès. On me dit : Il n'y aura plus de politique étrangère française, il y aura une politique étrangère européenne.

Je demande qu'on n'abuse pas trop du mot « européen ». Qu'est-ce qu'une politique étrangère européenne limitée à l'Italie, à l'Allemagne et à la France ? Ce sera une politique franco-allemande ou une politique allemande.

Et quel organisme dirigera cette politique ? Et, dans un cas brûlant comme le cas des territoires allemands de l'Est, quelle décision prendra-t-on ?

La France se lie à l'Allemagne contre l'U. R. S. S. sans les Anglais, sans les Scandinaves et, bien entendu, sans les Slaves. De ce fait, elle renonce pour l'avenir à faire ce que j'appelle la vraie Europe, c'est-à-dire celle des petites nations contrôlant l'Allemagne.

Une fois la France embarquée avec l'Allemagne, pour cinquante ans, et vous n'êtes pas sûrs que, même s'il y avait un jour un recul de l'U. R. S. S. vers l'Est, les pays slaves, non plus que les pays scandinaves, se rallieraient à une combinaison où l'Allemagne serait maîtresse, on pourrait très bien voir les uns refluer vers l'Angleterre et les autres vers l'U. R. S. S.

Enfin, nous accordons à l'Allemagne ce qu'elle nous a demandé en 1914, en 1939 et que nous avons refusé au prix de millions de morts, c'est-à-dire de nous désintéresser de ce qui se passe à l'Est. Nous lui accordons davantage encore puisque, en 1914 comme en 1939, elle ne nous demandait que de rester neutres, alors qu'aujourd'hui nous nous associons à elle. Nous relâchons nos liens avec les nations du pacte de l'Atlantique qui ont les matières premières, le pétrole, les grandes voies commerciales du monde, les terres d'outre-mer et nous nous lions avec les anciens fascistes vaincus qui n'ont pas de pétrole,

pas de voies maritimes, pas de terres d'outre-mer. Nous entrons dans une petite classe, la petite classe de votre petite Europe.

Tout cela, le faisons-nous au moins avec une supériorité, ou même avec l'égalité vis-à-vis de notre partenaire allemand ? Pas du tout. Les orateurs qui se sont succédé à cette tribune, sauf quelques-uns, vous ont démontré que dans cette Europe nous étions en infériorité par rapport à l'Allemagne.

Ne me faites pas dire que je n'ai pas foi en notre pays, mais, du jour où vous décidez d'établir la concurrence libre, soit par le plan Schuman, soit par un plan militaire, du jour où vous entendiez nous mettre à niveau égal avec ce grand peuple qu'est l'Allemagne, il fallait nous y préparer. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême droite.*)

Une France grevée par l'Indochine, une France qui a depuis des années conçu sa mission comme celle d'un jardin où l'on cultive de grandes expériences sociales, une culture délicate, le goût de la bonté, le respect de la personne humaine, la haute civilisation enfin, cette France-là n'était pas préparée à entrer dans la jungle, à être livrée sans protection au pays le plus dur, le plus décidé, formé dans des conditions spartiates par un homme qui n'est pas mort il y a si longtemps et qui a marqué de son empreinte des enfants qui sont maintenant des hommes. Il n'y a pas de commune mesure entre la France que nous préférons, dont nous sommes fiers, mais qui n'a pas de grandes aptitudes à cette lutte ouverte, et l'Allemagne que nous redoutons. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Ce n'est donc pas manquer de confiance en la France que de vous dire que vous l'engagez dans une partie inégale. Vous avez élevé un enfant avec raffinement, avec toutes les ressources du progrès et, maintenant, vous lui dites : « Va jouer avec les petits qui sont durs ». Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un pays, ce n'est pas ainsi qu'on assure son avenir.

Je vous ai dit les avantages que l'Allemagne allait trouver tout de suite du fait de ses effectifs, du fait de sa formation. Le général Juin, d'ailleurs, ne l'a pas caché. Il a déclaré qu'à nombre égal, du point de vue strictement militaire, nos divisions seront moins bonnes que les divisions allemandes. Et, bien entendu, ces divisions moins bonnes, il nous faudra néanmoins, pour les créer, voter le service de deux ans.

Voyons les répercussions du projet sur l'Union française.

On nous dit : « Vous aurez une armée d'outre-mer ». Mais avec quelles ressources, quand nous aurons consacré toutes nos ressources à égaler l'Allemagne dans l'armée européenne ?

On nous dit : « Vous serez autorisés, en cas de crise, à prélever des éléments de l'armée européenne pour les envoyer outre-mer ». Mais alors que deviendra notre prestige sur les populations de l'Union française qui sauront que nous tenons cette autorisation de nos associés allemands et italiens ?

Enfin, dans certains milieux dits informés, et même dans la grande presse, on commence à nous parler de la présence, souhaitable, des Allemands dans l'Union française. L'hebdomadaire *Match* a même consacré récemment cinq pages à ce problème.

Cela est-il dans votre pensée, quand vous préparez l'armée européenne ?

Enfin, mesdames, messieurs, il y a le problème du moral français.

Croyez-vous qu'une France ayant perdu ses horizons propres de politique étrangère, ayant perdu son armée qui, depuis des siècles, est l'unificatrice et, dans une certaine mesure, l'éducatrice de la Nation, ayant perdu son état-major qui contribuait à orienter l'Etat sur ses intérêts fondamentaux, croyez-vous qu'une France qui aura vu remplacer son armée par quelque chose qui, après tout, comme on l'a dit — et je le répète pour en prendre la responsabilité — ressemblera fort à la Waffen S. S., c'est-à-dire à une armée franco-allemande tournée vers l'Est, croyez-vous que cette France aura encore les moyens moraux de faire ce grand redressement que vous proclamez nécessaire à la constitution d'une Europe équilibrée, intégrée ?

Prenez par exemple la famille Durand. Vous aurez Jean Durand qui sera Européen, qui sera inspiré, comme on le dit dans ce rapport inénarrable...

M. Pierre Cot. Digne du *Canard Enchaîné* !

M. Philippe Barrès. ...d'un patriotisme élargi et superposé à son patriotisme français — je cite exactement le texte. Vous aurez, d'autre part, Pierre Durand qui restera, lui, un pauvre attardé, un Français simple, chargé de défendre la France d'outre-mer.

Et le papa Durand, que dira-t-il dans cette affaire ?

C'est ainsi que vous étayez la France, qui est appelée par vous à résister demain à la formidable concurrence de l'Allemagne ?

Il faut être sérieux, messieurs.

Faut-il mentionner de nouveau les influences du dehors, dont je parlais tout à l'heure ? quand ces officiers ex-ennemis arriveront à Paris pour faire l'état-major intégré ; quand, avec tous leurs souvenirs de 1940, de 1942 ou de 1944, ils se promèneront dans nos rues, croyez-vous que cela contribuera à la consolidation morale de la France ?

A la vérité, en faisant l'Europe comme vous le faites, vous organisez l'invasion pacifique de la France. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Un diplomate, enthousiaste défenseur de votre projet, me disait l'autre jour : Voyez-vous, il y a assez longtemps que les Allemands entrent en France en uniforme ; le problème politique c'est de les aider à y entrer en civil. (*Exclamations et rires sur divers bancs.*)

Je vous demande si telle est la pensée...

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Quel est l'imbécile qui vous a dit cela ?

M. Philippe Barrès. Dernièrement, j'ai conversé avec un collègue qui se reconnaît et qui n'est pas antimilitariste. Il me disait : Je ne vous comprends pas ; je suis d'une vieille famille de l'Est ; mon aïeul, en voyant entrer les troupes de Louis XIV, a été tellement choqué qu'il est entré au couvent. Il ne savait pas que son arrière-petit-fils vivrait heureux.

Je suis bien sûr, lui ai-je répondu, que nos arrière-petits-fils, Européens comme vous le dites, ou germanisés comme je le dis, vivront parfaitement heureux. Ils mangeront de la choucroute. La question est de savoir si nous voulons que nos petits-fils soient tels que nous sommes ou si nous voulons qu'ils soient différents.

L'autre jour — je vous donne ma source, elle n'est pas anonyme — le général Eisenhower, dans une interview du 27 octobre 1951, citait ce propos d'un général français : « Donnez une prime aux mariages mixtes franco-allemands. » (*Rires à l'extrême droite.*)

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Encore un imbécile ! (*Exclamations à l'extrême droite. — Mouvements divers.*)

M. Philippe Barrès. Monsieur le ministre, le propos est du général Guillaume, résident général au Maroc. (*Rires à l'extrême droite.*)

M. Jean Legendre. M. Bidault ne règne donc que sur des imbéciles !

M. Albert Gau. On peut prononcer des boutades.

M. Philippe Barrès. Mesdames, messieurs, je vous ai dit quel'e serait, à mon sens, la condition morale de la France dans votre Europe. Je voudrais maintenant protester contre certaines déclarations que je qualifierai de camouflage, en m'excusant du caractère un peu brutal de ce mot.

Parmi ceux qui soutiennent le plan, on souligne complaisamment que l'idée du plan est française.

Quand un député demande au ministre de la guerre, comme on l'a demandé à M. Bidault l'autre jour en commission des affaires étrangères, ce que deviendra le drapeau français — ce que je n'aurais pas demandé, parce que je ne me place pas sur un terrain nationaliste — le ministre répond : « Le drapeau étant situé à l'échelon du régiment, il n'est pas en question. Les régiments garderont leur drapeau. »

Je me réjouis d'envisager une armée intégrée où les drapeaux seront français à l'échelon du régiment, mais je ne sais pas ce qu'ils seront à l'échelon du corps d'armée ou de la division ! (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Monsieur Barrès, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Philippe Barrès. Je vous en prie.

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. C'est bien moi qui ai tenu ce propos.

Ainsi que vous le savez, il n'y a pas de drapeau de corps d'armée. La question m'avait été posée par un de nos collègues

communiste. M. Giovoni m'avait demandé sous quelles couleurs seraient enrôlés les Français dans l'armée européenne. J'ai répondu — et vous n'avez pas pu en perdre la mémoire — que ces couleurs seraient celles que nous avons l'habitude de servir et de vénérer, c'est-à-dire les couleurs bleu, blanc, rouge.

Voilà ce que j'ai dit. Il n'est question là-dedans ni de régiments ni de corps d'armée. Je souhaiterais qu'en cette matière mes propos ne fussent pas déformés et que votre pensée — qui, j'en suis sûr, est, comme la mienne, nationale — ne contribue pas à créer dans ce débat difficile une complication inutile. (*Applaudissements au centre.*)

M. Philippe Barrès. Je vous donne acte bien volontiers, monsieur le ministre, de vos paroles, que je ne crois pas avoir déformées en répétant votre déclaration selon laquelle le drapeau tricolore resterait l'emblème en usage à l'échelon du régiment.

Je disais simplement qu'il serait paradoxal de superposer à notre drapeau un autre emblème à un autre échelon.

Si vous me le permettez, je rapprocherai votre pensée de celle du président Reynaud qui, récemment, a écrit dans la *Revue de Paris*, pour nous soulager tous — et combien cela nous soulage ! — que les soldats français auraient le droit de porter sur l'épaule gauche un écusson tricolore qui dirait beaucoup à leur cœur.

M. Alphonse Denis. Comme à la L. V. F. (*Exclamations au centre.*)

M. Philippe Barrès. En vérité, s'il y a, comme je le crois, altération profonde de l'esprit public français ou du moral français, à la suite de la disparition de l'armée et des nouveaux usages introduits dans la vie nationale, et j'entends bien que cette altération fait partie de votre projet, puisque l'Europe ne se fera pas sans de profonds changements, mais il s'agit de savoir quelle Europe ; si la France doit cesser d'être ce qu'elle est, je vous demande où sera en Europe l'esprit de liberté, où sera en Europe l'esprit qui nous lie aux Anglo-Saxons, où sera en Europe le foyer des idées que les uns appellent démocratiques, d'autres chrétiennes, d'autres encore libérales ? C'est toute la question.

Il s'agit de savoir ce que sera, où ira une Europe faite d'une Allemagne renforcée et d'une France affaiblie, pour ne pas dire anéantie. Quel sera le principe fédérateur, le principe directeur de cette nouvelle Europe ?

Vous pensez que ce sera un statut industriel et un statut militaire. Cela ne suffit pas. Vous pensez peut-être que ce sera la peur de l'U. R. S. S. Je crois également que cela ne suffit pas.

Vous parlez volontiers de prospérité. Mais, quand cette prospérité sera développée au maximum, grâce aux mesures que vous comptez prendre, l'Europe sera peut-être conduite à être la concurrente de l'Amérique, tant sur le plan des marchés que sur celui des matières premières. Ce n'est donc pas là l'élément de soudure des divers éléments occidentaux que nous souhaitons tous.

Il y faut un sentiment, une base morale.

Alors, je vous pose la question : des pays en cause, c'est-à-dire de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, quel est celui qui, à travers toutes les circonstances, dans la victoire comme dans la défaite, et même sous l'occupation, est resté fidèle à certaines valeurs morales ? Quel est celui qui est resté fidèle à la pensée occidentale ? Quel est celui, enfin, qui est resté ce que vous êtes vous-mêmes et ce qu'au fond de vous-mêmes vous rêvez pour votre Europe ? Est-ce l'Allemagne, est-ce l'Italie ou est-ce la France ? La réponse, mesdames, messieurs, doit vous dicter une politique.

Si vous pensez que la France est indispensable à une certaine orientation de l'Europe, vous devez vous demander, avant de faire l'Europe, quelle sera dans cette Europe la position de la France.

Si, dans cette Europe, la France doit être dominée, je ne vois pas comment vous pouvez espérer en l'avenir de cette Europe et je vous dis, comme je pourrais le dire aux Américains : vous allez créer de toutes pièces une machine que vous ne contrôlerez pas. Si l'Allemagne en prend la direction, vous ne savez où elle ira et je ne vois pas comment, les charges de la France étant ce qu'elles sont, sa formation étant ce qu'elle est, de même que sa situation, vous pouvez espérer que cette France contrôlera cet ensemble.

La question n'est pas, comme on le dit trop, de faire la paix entre la France et l'Allemagne. Ce problème est aujourd'hui de beaucoup dépassé, nous en sommes tous d'accord. En fait,

la guerre de 1914 et, bien plus encore, celle de 1939, n'étaient pas des guerres franco-allemandes. C'était la guerre d'une Allemagne aux vastes ambitions, pour conquérir les routes du monde. C'était une lutte entre l'Allemagne et l'Angleterre, entre l'Allemagne et l'Amérique. Et vous ramenez le problème au conflit franco-allemand!

Ce qu'il faut savoir aujourd'hui — et c'est la question que je soumetts à vos réflexions — c'est comment empêcher l'Allemagne, une fois intégrée à l'Europe, d'entraîner un jour cet ensemble.

Quand on va à Marly, auprès du S.H.A.E.F., on vous expose volontiers que la défense occidentale se présente sous la forme d'un trépied. Un pied est constitué par l'Amérique, l'autre par l'Angleterre, le Commonwealth; le troisième pied, c'est l'Europe.

Je passe, mesdames, messieurs, sur ce qu'il y a de profondément désobligeant pour la France dans cette conception. Croyez-vous cependant que l'Angleterre renonce jamais à sa position privilégiée?

Le risque en est que le « pied européen », tel qu'il est constitué, livré à la menace de l'hégémonie allemande, risque de se révéler pourri pour l'échelle occidentale.

Permettez-moi de me résumer.

Le projet d'armée européenne amenuise, anémie la France. Il offre un prétexte politique à l'U. R. S. S., du fait du réarmement de l'Allemagne. Il livre la France et l'Europe à une Allemagne que nul ne contrôlera. Il met en danger l'Amérique et tout l'Occident.

Vous allez me dire: Que faire? Eh bien, que voulons-nous? Foch disait: « De quoi s'agit-il? »

Il s'agit d'organiser la défense occidentale de telle façon que ne soit pas rétablie la menace de l'hégémonie allemande. Et pour nous, Français, il s'agit de n'être étouffés ni en guerre, ni en paix.

Pour cela, dans la logique toute simple de La Palice, il est un premier moyen: ne pas réarmer l'Allemagne. Je dois vous dire que, dans l'état actuel de la France, en ce qui me concerne, je ne voterai aucune mesure de réarmement de l'Allemagne.

Si nous sommes résignés au réarmement de l'Allemagne, il est un deuxième moyen: construire une France si forte qu'avec son Union française elle puisse tenir le coup et équilibrer l'Europe. C'est dans ce sens que M. le général Billotte a présenté un plan destiné à permettre à la France — mais à une France singulièrement plus vigoureuse que celle que nous avons aujourd'hui — d'assurer une harmonie dans le cadre européen.

Si aucune de ces solutions ne vous paraît praticable, soit parce que vous n'y croyez pas soit parce que vous n'estimez pas avoir en ce moment les moyens de reconstruire la puissance française de manière qu'elle puisse équilibrer l'Allemagne dans le cadre étroit de l'Europe, force nous est de reconnaître que, pour le moment, le cadre de l'Europe tel que nous le concevons est trop étroit, force nous est de reconnaître, comme cela s'est produit à d'autres époques, que l'Europe est pour la France, actuellement, une sorte de piège qui risque de basculer en faveur de l'Allemagne.

Or, que fait-on quand un piège risque de basculer? On essaie d'en déplacer le centre de gravité. Déplaçons donc le centre de gravité de l'Europe vers l'Ouest. Ne disons pas « Europe » mais disons « communauté atlantique ».

Nous l'avons bien dit en 1917, quand l'Europe était sur le point de disparaître sous les coups de l'Allemagne; nous l'avons bien dit, en 1940 et 1941, quand le fait s'est reproduit. Et il est tout de même paradoxal de vouloir équilibrer un continent avec la collaboration d'un pays qui a failli, en vingt ans, deux fois le faire sombrer!

Or, si nous disons « communauté atlantique », au moins pour le stade actuel, la situation s'éclaire et devient, parmi tous nos malheurs, intéressante à considérer.

L'Amérique désire avoir l'Allemagne dans le pacte de l'Atlantique. Bien entendu, vous allez me dire qu'elle n'y sera jamais. Mais, avant-hier, on disait qu'on ne réarmerait jamais l'Allemagne. Avant-hier encore on disait qu'on ne cesserait jamais de contrôler la Ruhr et auparavant qu'on ne cesserait jamais de réclamer le contrôle. Tout cela a été abandonné en l'espace de quatre ans. Aujourd'hui, vous déclarez: pas d'Allemagne dans le pacte de l'Atlantique! Mais je vous le dis crûment: si l'Amérique désire que l'Allemagne soit dans le pacte de

l'Atlantique, vous accepterez, un jour qui n'est pas lointain, que l'Allemagne soit admise dans le pacte de l'Atlantique. (*Mouvements divers.*)

Dès lors, négociations en hommes et en alliés, disons à l'Amérique que nous demandons le resserrement du pacte entre ses douze membres, que nous désirons que ces douze membres ayant resserré leurs liens proposent et je dirai même, doucement, entre nous, suggèrent fortement à l'Allemagne l'acceptation d'un statut.

A ce moment, la France ne sera plus seule engagée vis-à-vis de l'Allemagne, livrée à elle. A ce moment, elle ne sera plus obligée de chercher à travers *Le Petit Bleu* des garanties qu'elle aura ou qu'elle n'aura pas. La situation sera claire en ce sens que la France n'aura rien aliéné de sa souveraineté, qu'elle aura derrière elle l'Union française, qu'elle pourra, n'étant plus talonnée par l'Allemagne sur le terrain étroit de l'Europe, aménager son effort en essayant de régler la situation d'Indochine avant de commencer un ruineux effort de réarmement. Car je ne vois pas comment elle pourrait poursuivre ces deux réalisations ensemble. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Ainsi l'Allemagne se verra contrôlée, contrebalancée non par la seule France, mais par tous les membres du pacte. Et pour quoi ne dirai-je pas toute ma pensée: à partir du moment où l'Amérique exige le réarmement de l'Allemagne, je trouverais normal que l'Amérique endossât ainsi directement, pour sa part, les conséquences de ce réarmement. Je trouve mauvais que, d'une part, on réarme l'Allemagne et que, d'autre part, on l'enferme dans un pare — d'ailleurs à la demande des Français — avec les seuls Français. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Une telle politique nous permettrait de rester parmi les trois grandes puissances mondiales et d'examiner non plus en protégés, mais en alliés véritables, car je voudrais que progressivement nous en venions à traiter les grands problèmes avec un plan commun, avec un budget commun, en toute connaissance des buts éloignés de la politique américaine.

Après le pacte de l'Atlantique, il y aura à faire le pacte du Pacifique et nous devons en être. Enfin, il y aura à examiner, encore que de loin, les possibilités d'un gouvernement mondial de l'Occident. Vous savez bien que ce sont là les formes vers lesquelles il faut tendre et qu'elles sont plus fécondes que la petite Europe intégrée à laquelle vous attachez aujourd'hui vos efforts, en tournant le dos aux grands problèmes.

Vous allez me parler de l'indépendance de notre pays. Vous direz que, pour le moment, sur le plan du pacte de l'Atlantique, nous risquons, si je puis dire, de « passer dans la poche » de nos alliés. Je ne le crois pas. Je crois que la France, si un jour elle retrouve — comme elle les retrouvera — la force et l'initiative de ses mouvements, aura un plus grand rôle à se tailler dans le cadre de la communauté atlantique qu'opprimée et ensermée par l'implacable Allemagne sur le plan de la petite Europe.

De toute façon, que vous tentiez ceci ou cela, que vous tentiez de donner à la France la possibilité de faire équilibre à l'Allemagne en Europe ou que vous alliez à la communauté atlantique sans Europe, de toute façon vous êtes obligés d'en terminer avec une certaine politique condamnée par les faits, avec cette politique de confiance ou de demi-confiance en l'Allemagne, qui consiste à mettre l'Allemagne au premier rang de vos préoccupations et, en définitive, à livrer une partie de vos destins à l'Allemagne.

L'avenir de la France est vers l'Ouest, dans une forte communauté atlantique contrôlant l'Allemagne. Seule, elle ne peut être qu'un faible contrepoids à une Allemagne réarmée. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. Mes chers collègues, je me permets de faire observer que M. Barrès, qui avait déclaré n'avoir besoin que d'un quart d'heure, a parlé durant quarante-cinq minutes. Je le regrette.

M. Emile Liguard. Nous ne le regrettons pas, nous, monsieur le président. (*Exclamations sur divers bancs.*)

M. le président. Soit. Mais notre collègue ayant, ce matin, laissé passer son tour de parole, à la demande du président de votre groupe et avec l'assentiment de l'Assemblée, je lui ai permis d'intervenir. Votre observation n'est donc pas fondée.

M. Edmond Barrachin. M. Barrès a parlé très utilement.

M. le président. Chaque orateur peut parler utilement.

M. Edmond Barrachin. Notre groupe accepte toujours d'entendre tous les orateurs.

M. le président. Monsieur Barrachin, vous n'étiez peut-être pas présent lorsque j'ai demandé à M. Barrès quelle serait la durée de son intervention. S'il m'avait dit qu'elle durerait quarante-cinq minutes, je lui aurais proposé de la reporter à cet après-midi, car j'avais, avant d'interrompre la séance, à soumettre à l'Assemblée les nouvelles propositions de la conférence des présidents, et je savais que leur examen pourrait demander vingt minutes.

N'est-ce pas le rôle du président de procéder à de tels règlements ? (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

La suite du débat est renvoyé à cet après-midi.

— 7 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée :

1° De consacrer les séances de jeudi 14 février, matin, après-midi et soir, à la discussion de l'ordre du jour suivant :

2° Lecture de la proposition relative aux lotissements défectueux ;

Proposition sur l'assemblée représentative dans les établissements d'Océanie ;

Proposition sur l'assemblée représentative des Comores ;

Discussion des opérations électorales du Loiret ;

2° lecture du projet modifiant la loi sur la presse ;

2° lecture du projet sur les entreprises de crédit différé ;

2° De procéder jeudi 14 février, à 15 heures, dans les salons voisins de la salle des séances, au quatrième tour de scrutin pour la nomination d'un membre du Conseil supérieur de la magistrature ;

3° De consacrer les séances de vendredi 15 février, matin, après-midi et soir, et la séance de samedi 16 février, matin, à la suite de la discussion d'urgence du projet sur la variation du salaire minimum garanti, ce débat devant être organisé sur quatre séances ;

4° De réserver les séances de samedi 16 février, après-midi et soir, dimanche 17 février matin, après-midi et soir, lundi 18 février, matin, après-midi et soir, et mardi 19 février, matin, après-midi et soir, à la suite de la discussion du projet financier et des lettres rectificatives à ce projet, ce débat devant être organisé sur onze séances ;

5° De fixer comme suit l'ordre du jour législatif à partir du jeudi 21 février :

Projet sur la transfusion sanguine ;

Projet sur les radio-éléments artificiels ;

Propositions relatives aux sursitaires ;

Proposition relative aux prêts aux jeunes ménages d'agriculteurs ;

Propositions sur le pécule des déportés ;

Proposition sur la revision administrative de certaines pensions ;

Propositions sur la lutte antituberculeuse ;

Projet sur l'organisation de la justice à Madagascar ;

Proposition sur l'allocation aux vieux métayers ;

2° lecture du projet modifiant la loi sur les dommages de guerre ;

Proposition sur la réparation du préjudice de carrière de certains fonctionnaires ;

Proposition sur les combattants d'Indochine et de Corée.

6° D'inscrire en tête de la séance de vendredi 22 février, matin, la discussion d'urgence de la proposition relative aux réductions des frais de transport des étudiants de la région parisienne.

7° D'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance de mardi 26 février, après-midi :

La fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Marc Dupuy sur les inondations du Sud-Ouest ;

La décision de l'Assemblée sur la demande de renvoi pour avis à l'Assemblée de l'Union française du projet réorganisant les territoires du Sud de l'Algérie ;

Le projet portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

M. Raymond Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. Le petit congrès du parti républicain radical et radical-socialiste doit se réunir cet après-midi. M. le président du conseil et les ministres radicaux désiraient assister au début de la réunion.

Ils aimeraient également se trouver au banc du Gouvernement lorsque reprendra, cet après-midi, le débat sur l'année européenne.

Le Gouvernement demande donc à l'Assemblée de bien vouloir fixer à seize heures et demie la reprise de ses travaux.

M. le président. Le Gouvernement propose que la présente séance, qui doit être suspendue, ne soit reprise qu'à seize heures et demie.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Coutant, sur les propositions de la conférence des présidents.

M. Robert Coutant. Le groupe socialiste votera les propositions de la conférence des présidents, étant bien entendu que si la discussion du projet relatif à l'échelle mobile des salaires, malgré l'organisation à laquelle il sera procédé, n'était pas terminée à la fin de la séance de samedi matin, celle-ci serait simplement suspendue, afin que l'Assemblée puisse mener le débat jusqu'à son terme en le poursuivant l'après-midi.

M. le président. Monsieur Coutant, ce débat doit être organisé sur quatre séances. Si, comme je l'espère, tous les groupes s'en tiennent au temps de parole qui leur sera imparti, il pourra être terminé samedi à midi.

M. Robert Coutant. Le Gouvernement, me semble-t-il, devrait préciser sa pensée à ce sujet, car il est bien évident que notre vote sur les propositions de la conférence des présidents dépendra de la réponse à la question que j'ai posée.

M. le président. La parole est à M. Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

M. Raymond Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. Je ne peux que confirmer ce que vient de déclarer M. le président.

Le débat relatif à l'échelle mobile sera organisé ; il devra donc se terminer samedi à midi, sauf si la question de confiance était posée. Dans ce cas, le vote n'interviendrait qu'après le délai d'un jour franc.

M. le président. La parole est à M. Lamps.

M. René Lamps. Nous enregistrons que la discussion sur l'échelle mobile est toujours prévue pour la fin de cette semaine.

Cependant, le groupe communiste votera contre l'ordre du jour qui nous est présenté.

Le Gouvernement a dit qu'il fallait avoir voté les projets financiers, c'est-à-dire les impôts nouveaux, avant la conférence de Lisbonne, pour financer la politique agressive dictée de l'étranger. C'est pourquoi vous proposez d'en commencer la discussion samedi après-midi et non lundi, comme il était primitivement prévu.

Vous voulez donner l'illusion de voter une loi de finances alors même que vous êtes encore incapables de dire combien vous dépenserez, puisque les dépenses militaires définitives seront fixées là-bas.

Votre projet de loi de finances ne comprend, en fait, que les crédits militaires nécessaires pour deux mois, ce qui est assez singulier pour une loi de finances qui doit couvrir les dépenses de toute l'année.

Vous serez donc amenés à présenter un autre train d'impôts nouveaux, quand sera définitivement connu le montant de la note qu'on vous imposera.

Vous êtes pressés de voter des impôts nouveaux que rendrait inutile une politique de paix. Ainsi que l'a montré mon ami Castera, hier soir, vous êtes moins pressés de voter des textes d'une importance capitale pour de nombreux Français, notamment les propositions destinées à donner une aide effective aux

sinistrés des inondations. Voilà pourquoi nous voterons contre les propositions de la conférence des présidents. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Quilici.

M. François Quilici. C'est sur mon initiative que la conférence des présidents a bien voulu proposer d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée le débat sur la demande de communication faite par l'Assemblée de l'Union française du projet réorganisant les territoires du Sud algérien.

Hier, la conférence des présidents, reconnaissant l'urgence de ce débat, important pour l'organisation des pouvoirs concernant les départements d'outre-mer et l'Algérie — c'est même un débat constitutionnel et un débat ancien — avait proposé de l'inscrire en tête de l'ordre du jour de demain matin.

Dans les nouvelles propositions qui nous sont faites, ce débat n'est plus prévu que pour le 26 février.

Je sais que le Gouvernement et, principalement, M. le ministre de l'intérieur tiennent à intervenir dans la discussion. Je souhaite cette intervention, car la thèse du ministre de l'intérieur, sur cette question, n'a jamais varié et me donne raison. Je sais, en outre, que le ministre de l'intérieur attend des renseignements; mais je trouve que le délai réclamé est bien long.

Je crois que M. le Gouverneur général de l'Algérie doit arriver à Paris le 15 de ce mois. Si nous accordons un délai d'une bonne semaine à M. le ministre de l'intérieur, nous lui aurons largement fourni les moyens de se renseigner sur cette question.

Par conséquent, je souhaite très vivement qu'on rapproche la date d'inscription de cette discussion.

En outre, ayant certaine expérience de la longueur de nos débats, je demande qu'on veuille bien inscrire cette question au début d'une séance, soit du matin, soit de l'après-midi, afin que nous soyons certains qu'elle ne sera pas renvoyée à la suite.

M. le président. Monsieur Quilici, vos préoccupations ont été évoquées à la conférence des présidents et c'est sur l'accord unanime du Gouvernement et des représentants des groupes que celle-ci a fixé, ferme — on ne saurait donc envisager de renvoi à la suite — la date du 26 février.

Le Gouvernement, je crois, a sollicité ce délai en vue de rassembler, sur cette question qui paraît délicate, tous les éléments d'information.

Mieux vaut donc, semble-t-il, monsieur Quilici, accepter que la discussion ait lieu à cette date ferme du 26 février, que de risquer, par trop de hâte, de provoquer une demande de renvoi à la suite.

M. François Quilici. Si une telle assurance nous est donnée, je n'insiste pas.

M. le président. Je mets aux voix les propositions de la conférence des présidents.

M. Raymond Marcellin, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. Je demande le scrutin.

M. le président. Le Gouvernement demande le scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	442
Majorité absolue	222
Pour l'adoption	341
Contre	101

L'Assemblée nationale a adopté.

En conséquence de la décision que vient de prendre l'Assemblée d'organiser les débats sur la variation du salaire minimum garanti et sur le projet financier, la conférence des présidents est convoquée pour jeudi matin 14 février, à onze heures, afin de procéder à ces organisations.

Les orateurs désirant participer à ces débats sont priés d'assister à cette réunion.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à seize heures et demie, sous la présidence de M. Fernand Bouxom.*)

PRESIDENCE DE M. FERNAND BOUXOM, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 8 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. Mondon une demande d'interpellation sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour permettre aux collectivités locales d'équilibrer leurs budgets, afin que soit assurée la vie municipale.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 9 —

ARMEE EUROPEENNE ET REARMEMENT DE L'ALLEMAGNE

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. Nous reprenons la discussion des interpellations sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne.

J'ai reçu six ordres du jour dont cinq déposés avec demande de priorité.

Le premier, présenté par M. Marcel David et les membres du groupe socialiste, est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

« Consciente de la nécessité de ne rien négliger dans l'effort de défense collective imposé au monde libre,

« Affirme la volonté de la France de contribuer de toute son énergie à l'édification d'une Europe politiquement et économiquement unie,

« Et approuve l'idée d'intégrer les forces nationales des pays d'Europe dans une armée européenne.

« Elle souligne que cette volonté de renforcer la puissance des peuples libres — susceptible d'entraîner, sous réserve des garanties indispensables, une participation allemande à la communauté européenne de défense — n'est rendue nécessaire que par la persistance de la méfiance internationale.

« Convaincue de la nécessité de tout faire pour atténuer cette méfiance et de tout mettre en œuvre pour maintenir et consolider la paix en même temps que se renforcent les peuples libres,

« L'Assemblée nationale demande instamment au Gouvernement de prendre l'initiative d'obtenir des alliés de la France l'ajournement de toute décision définitive relative au réarmement de l'Allemagne ou d'Allemands, tout en accélérant le réarmement allié tant que la commission du désarmement de l'O. N. U. n'aura pas fait connaître dans son rapport de juin 1952 si la faible lueur d'espoir née à l'Assemblée de l'O. N. U. peut être préservée et développée conformément à la volonté pacifique des peuples libres.

« L'Assemblée nationale, sans s'arrêter aux débats récents du Bundestag ni aux déclarations répétées d'hommes politiques ou d'anciens généraux allemands, confirme sa volonté de voir accorder à l'Allemagne l'égalité des droits dans les organisations auxquelles elle est invitée à participer, étant entendu que l'égalité dans ces organisations n'entraîne ni ne suppose l'extension de ces droits à d'autres organisations; que notamment le régime destiné à remplacer le statut d'occupation n'est pas lié à la constitution de l'armée européenne ni ne doit comporter la suppression de garanties essentielles; que, par ailleurs, l'admission de l'Allemagne dans le pacte Atlantique ne saurait être envisagée, ce pacte n'unissant que des nations n'ayant aucune revendication à formuler ni d'autre but que de défendre leur liberté.

« Consciente du danger que ferait courir à l'idée européenne l'échec d'un projet de communauté de défense, mais aussi soucieuse de la menace que représenterait pour la paix la reconstitution clandestine ou non d'une armée allemande autonome.

« L'Assemblée nationale demande au Gouvernement de ne souscrire à aucun projet qui n'assurerait pas :

« 1° Le caractère progressif nécessaire à la création de l'armée européenne, permettant aux états possédant actuellement des armées de conserver provisoirement des éléments nationaux autres que ceux affectés aux missions étrangères au pacte Atlantique ;

« 2° L'intégration des contingents nationaux dans des unités inférieures aux groupements actuellement envisagés, de manière à éviter tout danger de reconstitution, par l'adjonction à ces groupements de services de même nationalité, de divisions allemandes pleinement autonomes ;

« 3° Un effort total maintenant un rapport de forces acceptable et constant au sein de l'armée européenne et n'excédant pas pour la France ses possibilités actuelles tant dans le domaine financier qu'en matière d'effectifs.

« Elle attire l'attention du Gouvernement sur le caractère simplement intergouvernemental du projet actuel et le manque de garanties qu'il présente puisqu'il ne comporte ni :

« 1° La subordination de l'armée européenne à un pouvoir politique supranational effectif à compétence limitée mais réelle et responsable devant des représentants des assemblées ou des peuples européens ;

« 2° La stricte limitation et l'énumération précise des cas où peut jouer la règle d'unanimité ;

« 3° L'établissement d'un budget commun voté par l'Assemblée et non soumis à un droit de veto ;

« 4° Un accord de garantie britannique et américaine en cas de rupture ou de violation par une nation des engagements pris envers la communauté européenne de défense.

« Elle est convaincue qu'un semblable dispositif n'offre pas les garanties suffisantes alors que dans le cadre intergouvernemental qui est le sien, une garantie essentielle pourrait se trouver dans la présence d'autres pays démocratiques européens et plus particulièrement de la Grande-Bretagne.

« En conséquence, elle demande avec force au Gouvernement que soient reprises, avec une volonté fervente d'aboutir, les négociations avec le Royaume-Uni en vue d'obtenir son intégration dans une union dont les institutions pourraient recueillir son adhésion. »

Le second ordre du jour, déposé par MM. Fajon, Pierre Cot, Joinville, Mme Rose Guérin et les groupes communiste et progressiste, est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale demande expressément au Gouvernement de rejeter tout réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit, y compris la reconstitution de la Wehrmacht, sous le couvert d'une armée dite européenne.

« Et repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Voici maintenant l'ordre du jour n° 3 rectifié déposé par M. Loustaunau-Lacau.

M. Georges Loustaunau-Lacau. Monsieur le président, je tiens à donner moi-même lecture de l'ordre du jour que j'ai déposé.

M. le président. Ce n'est pas l'usage, monsieur Loustaunau-Lacau, mais je vous accorde volontiers ce privilège. (*Rires.*)

Je tiens cependant à préciser que vous ne pouvez, pour le moment, accompagner cette lecture de commentaires.

Vous serez ultérieurement appelé à défendre votre ordre du jour.

Cela dit, mon cher collègue, je vous cède la parole.

M. Georges Loustaunau-Lacau. Voici les termes de l'ordre du jour que j'ai déposé :

« L'Assemblée nationale,

« Informée par le Gouvernement français des principales dispositions que contient le projet d'une communauté européenne de défense dont l'étude va se poursuivre à la conférence de Lisbonne,

« Invite le Gouvernement :

« A rappeler à cette conférence l'étendue et la signification des sacrifices que la France consent déjà en Indochine pour la défense du monde libre,

« A accélérer la mise au point de la charte de constitution de la communauté européenne de défense, sans perdre de vue que l'intégration des contingents allemands doit être conçue de telle

façon qu'elle ne puisse pas aboutir à une nouvelle explosion du militarisme germanique ;

« A défendre vigoureusement cette idée essentielle, à savoir que la coopération européenne tout autant qu'atlantique ne saurait, sous peine d'altérer l'esprit des traités, se développer inconditionnellement sur le seul plan militaire et à souligner à cet égard que l'état actuel des relations économiques entre les puissances occidentales ne satisfait que très imparfaitement aux conditions de base qui justifieraient la constitution immédiate d'une force militaire européenne ;

« Enfin et surtout, à demander qu'il soit simultanément procédé à la mise au point de la charte comme ci-dessus indiqué et à une conversation directe entre les quatre grands — U.R.S.S., Etats-Unis, Grande-Bretagne, France — conversation ayant pour objet l'exécution à bref délai d'élections générales en Allemagne. »

M. le président. Le quatrième ordre du jour, déposé par MM. René Plevin et Yvon Delbos, est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

« Affirmant la continuité de la politique étrangère de la France et sa volonté de tout faire pour entraîner l'Europe à s'unir politiquement, économiquement, défensivement,

« Invite le Gouvernement à continuer ses efforts pour la conclusion d'un traité organisant une communauté européenne de défense, et à renouveler l'invitation solennelle à la Grande-Bretagne de participer à cette communauté ;

« Recommande au Gouvernement :

« a) De veiller à ce que la rédaction du traité précise que la communauté européenne de défense a comme objet exclusif d'assurer une défense plus efficace du territoire des Etats membres de la communauté européenne et une répartition équitable des charges de cette défense ;

« b) De demander aux gouvernements britannique et américain de garantir, en cas de rupture ou de violation du traité par une nation membre, les engagements pris envers la communauté européenne de défense, cette garantie étant matérialisée par le maintien aussi longtemps qu'il apparaît nécessaire de forces américaines et britanniques suffisantes sur le continent européen ;

« c) De tenir compte, dans la plus large mesure, des observations constructives présentées au cours des débats, notamment quant à l'urgence des initiatives à prendre pour organiser les institutions politiques de l'Europe ;

« Maintient son opposition à la reconstitution d'une armée nationale et d'un état-major allemand,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le cinquième ordre du jour, déposé par MM. Gaston Palewski, Kœnig, Billotte, Léon Noël, de Monsabert, Triboulet, Barrès, au nom du groupe du rassemblement du peuple français, est ainsi rédigé :

« L'Assemblée nationale,

« Devant la menace permanente qui pèse sur la liberté de l'Europe et sur la paix ;

« Proclame que la solidarité des nations européennes, notamment en ce qui concerne leur défense, doit être assurée et maintenue par une confédération politiquement, militairement, économiquement et socialement équilibrée, dans laquelle une Allemagne moralement renouée trouverait sa place, et sans laquelle le réarmement de l'Allemagne risquerait d'ébranler la solidarité atlantique ;

« Affirme qu'une réelle communauté de défense, qui doit être l'instrument de la sécurité et de la politique commune de l'Europe, ne saurait préexister à une telle confédération ;

« Constate que le projet gouvernemental ne répond à ces conditions ni sur le plan politique ni sur le plan technique ;

« Invite le Gouvernement à en tirer les conséquences dans le plus bref délai en saisissant l'Assemblée de propositions nouvelles qui puissent servir de base à une négociation conforme à la volonté nationale ;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Le sixième ordre du jour, déposé par MM. de Beaumont et Mutter, est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale,

« Ayant pris connaissance des principes essentiels du projet de communauté européenne de défense, tel qu'il est actuelle-

ment négocié par le Gouvernement français, et qui constitue une nouvelle étape vers la constitution d'une Europe unie, forte et pacifique;

« Considérant qu'il appartient au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour faire adopter un projet de désarmement général dont l'application effective et contrôlée demeure notre souci primordial;

« Demande que le traité sur la communauté de défense:

« Ecarte la menace d'une renaissance du militarisme allemand et d'une armée nationale allemande;

« Assure l'intégration, au niveau le plus bas possible, des éléments matériels et humains des divers Etats participants;

« Soit ratifié au moins par les six Etats représentés à la conférence de Paris;

« Permette à la France de maintenir son potentiel militaire pour la défense des territoires de l'Union française et des protectorats.

« L'Assemblée nationale demande, en outre, qu'avant la ratification de ce traité:

« 1° Les contingents français, disponibles en Europe, et mis à la disposition de la communauté européenne de défense, soient à tout moment au moins égaux à ceux de tout autre membre de la communauté;

« 2° Qu'en conséquence, le fardeau qui pèse sur les ressources matérielles et humaines de la France, en raison des responsabilités qu'elle assume outre-mer dans l'intérêt commun des puissances occidentales, soit équitablement partagé;

« 3° Qu'elle obtienne de ses partenaires atlantiques les garanties nécessaires contre les risques que comporterait l'éventuelle dissolution de la communauté européenne de défense;

« 4° Qu'en aucun cas et d'aucune façon l'admission de l'Allemagne à la communauté européenne de défense ne soit liée à l'entrée de l'Allemagne dans l'organisation atlantique;

« 5° Que les démarches les plus pressantes soient à nouveau entreprises auprès de la Grande-Bretagne pour que celle-ci participe à la communauté européenne de défense ».

La parole est à M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale.

M. Georges Bidault, vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Mesdames, messieurs, je voudrais d'abord dire que je comprends et que je partage l'état de tension morale et nationale qui a été commun aux hommes qui m'ont précédé à cette tribune.

Il s'agit en effet d'un grave débat dans lequel chacun d'entre nous comprend que, quelle que soit la réponse, beaucoup de choses qui sont pour nous des biens très chers et des biens essentiels sont engagées.

Il y a un risque à accepter le principe de l'armée européenne intégrée, comme l'ont indiqué, avec des accents différents, mais une anxiété commune, tous les orateurs qui m'ont précédé.

Il y a un risque, et, à mes yeux, plus grave, à congédier par un refus ce principe et à retourner, par voie de conséquence, à la situation dont, au mois d'octobre 1950, un vote de la précédente assemblée avait permis à nos négociateurs d'alors de surmonter le danger.

Nous avons à examiner aujourd'hui, sans parti pris comme sans illusions, un effort d'organisation militaire pour l'Europe, dont le caractère novateur est évident et qui a pour but de fournir un accroissement de sécurité à la communauté pacifique des peuples libres, tout en évitant, à nos portes, la renaissance d'un péril que, depuis des générations, les Français ont coutume de combattre.

On peut juger différemment des moyens. Je ne crois pas qu'aucun homme de chez nous puisse contester les buts.

Pour celui qui a la responsabilité de la défense nationale, c'est sans aucun doute une grande source de difficultés que la modification profonde et rapide de toutes les structures traditionnelles dans les corps qui sont, par définition et par destination, les plus attachés à la sauvegarde de nos gloires et de nos deuils.

Il n'y a donc pas, à première vue, de requête particulière de la part de nos armées tendant à les engager dans une construction difficile.

Les motifs fondamentaux sont de caractère politique, et vous le savez bien. M. le ministre des affaires étrangères vous les a clairement exposés. Je n'ai donc qu'à les reprendre sans entrer

dans trop de détails. Je les résumerai de la sorte: éviter, sur la frontière continentale, la multiplicité et la convergence des périls; commencer l'Europe, ou, si je puis dire, continuer de la commencer; enfin, éviter la menace qui résulterait de ce qu'on a appelé, au cours de ce débat, non parfois sans quelque contresens, « la stratégie périphérique ».

Ces trois objectifs sont, en effet, ceux qui dominent la tranquillité de nos destins nationaux.

Que l'Allemagne se tourne vers l'Est, et c'est le poids qui pèse à nos frontières qui se trouve douloureusement et dangereusement alourdi.

Ainsi, nous est-il apparu, sans faire intervenir le sentiment ni la morale qui pourtant en ces matières ont leur mot à dire, la nécessité de faire tout ce qui dépendait de la France, à la limite de ce qu'elle peut supporter, pour que, par un engagement durable, la République fédérale fût soustraite à des tentations irrésistibles.

D'autre part, nous avons tous pu constater l'enthousiasme général qui environne, jusqu'ici d'une manière parfaitement inefficace, l'idée de l'Europe. Voilà, je dois le dire, plusieurs années que cela dure. Il semble qu'un consentement général se fasse autour de l'idée d'une Europe qu'un prodige aurait faite unifiée, organisée, entourée non seulement de vagues sympathies mais d'adhésions passionnées. Jusqu'à présent, cette réussite miraculeuse n'a pas répondu aux espérances...

M. René Pleven. Très bien!

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. ...ni non plus aux illusions. C'est sans doute qu'il ne suffit pas de dire « Europe! Europe! » et de faire objection à chaque morceau d'Europe qu'on s'efforce de constituer. (Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.)

Quant à la stratégie périphérique, je voudrais seulement dire qu'elle ne concerne ni la Crimée, ni la Mandchourie. Cela, c'est de l'histoire et du passé.

Il s'agit aujourd'hui de notre territoire national que tant de siècles de souffrances, de labeur et de gloire nous ont rendu sacré. Il s'agit de savoir en quel lieu, si le malheur voulait que ce fût nécessaire, il serait défendu et préservé, et vous avez sans doute à cette heure le pouvoir redoutable d'en décider.

On a, en effet, beaucoup plus parlé de l'Allemagne avec des voix qui montaient du passé, du fond des temps, qu'on a parlé du choix qu'il nous est maintenant donné d'accomplir.

L'Allemagne est une donnée de l'histoire et de la géographie dont même le plus foudroyant cataclysme succédant aux sataoniques triomphes hitlériens n'a pas supprimé l'existence.

Quand j'entends dire que ce qui est proposé aggrave le péril allemand, je crois que la passion égare ceux qui s'expriment de la sorte, car il s'agit en fait, si imparfaite et incomplète qu'elle puisse être jugée, de la première tentative qui ait été faite de mémoire d'homme pour que ce péril soit enfin conjuré.

M. Louis Vallon. Il y a eu la L. V. F. (Mouvements divers à gauche et au centre.)

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Qui a dit cela ?

M. Louis Vallon. C'est moi.

M. le président. Considérons que personne n'a parlé!

M. Louis Vallon. Vous êtes trop bon!

M. Jean Catrice. C'est odieux pour la dignité française.

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Je pense que mes collègues se souviennent assez de ce que nous avons fait dans les temps difficiles pour que j'aie le droit de dire que je méprise l'insulte et l'insulteur. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. Louis Vallon. Vichy vous applaudit. (Protestations à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. Monsieur Vallon, je vous en prie, cessez d'interrompre.

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Vous avez le droit d'écarter la solution que le Gouvernement vous propose pour clore un débat séculaire. Je ne crois pas, m'exprimant en des termes qui conviennent à ceux qui

savent qu'ils représentent la nation, qu'on ait le droit de la traiter par le soupçon.

De quoi s'agit-il ? De savoir si l'appel fait aux Allemands pour une défense qui comprend leur territoire peut être le mieux assuré par l'une des trois hypothèses possibles :

Premièrement, pas d'Allemands pour cette défense, dès lors assurée par d'autres ;

Deuxièmement, des Allemands obéissant aux seuls Allemands, pour des buts allemands ;

Troisièmement, des Allemands intégrés avec d'autres, en premier lieu, j'en conviens, avec des Français qui n'ont pas l'habitude de les rencontrer du même côté, de telle sorte que les buts soient en commun délibérés, et, grâce à la règle de l'unanimité, qui ne compte pas que des inconvénients, décidés selon notre avis.

C'est ainsi que l'idée de l'armée européenne est née, sans contestation possible, le jour où nous nous sommes trouvés devant le problème de la participation allemande. Cette initiative ne nous était pas due, et nous n'avons rien fait pour encourager la pensée. Mais cette participation fut jugée nécessaire, non seulement par les Etats-Unis d'Amérique, mais par l'ensemble des pays de l'Europe occidentale, non sans surprise de notre part pour plusieurs d'entre eux.

Il fut un temps où, sur douze voix, notre position se traduisait par onze voix contre une.

Sans doute n'est-il pas inutile que, complètement étranger, pour ma part, aux négociations de cette époque, je rende cependant témoignage, contrairement à des préjugés répandus et à quelques accusations injustes, de l'effort qui a été accompli pour que nous arrivions enfin à l'esquisse de cette nouvelle formule devant laquelle l'Assemblée s'interroge.

Quelle que soit l'origine et quelle que soit l'histoire d'une telle entreprise, il convient que soit rappelé le but de la politique française, qui tend à constituer progressivement une Europe fédérée. Cette politique ne dépend pas de contingences provisoires. Elle tient compte, sans leur obéir, des données générales qui résultent de la configuration de l'alliance. Sa raison essentielle est la conviction absolue que seule une Europe unie peut être, sur le terrain économique, militaire et politique, assez forte pour assurer sa liberté.

Certains de nos collègues, au cours du débat, ont présenté notre politique européenne comme une solution de facilité, ou parfois comme une sorte d'abdication. D'autres ont dit qu'elle comportait un effort qui était au-dessus de nos moyens.

Aux premiers, je réponds que la France, loin de renier sa tradition nationale, est fidèle à sa vocation la plus lointaine, en acceptant de fonder la communauté des peuples résolus à se fédérer pour défendre les valeurs de l'Occident.

Aux seconds, à ceux qui doutent, je réponds que si les ressources matérielles de la France ne sont pas présentement suffisantes — ceux mêmes qu'inquiète notre projet en ont poussé la démonstration un peu trop loin — pour nous permettre d'affronter seuls les plus grandes puissances d'aujourd'hui, nous disposons encore d'atouts importants et il nous reste assez de moyens intellectuels et techniques pour tenir notre place, au premier rang d'une communauté européenne, elle-même intégrée dans la communauté atlantique.

A ceux qui redoutent qu'au sein de la communauté européenne, l'influence de l'Allemagne ne devienne prépondérante, parce qu'ils lui attribuent un effort de travail, un esprit de discipline, un dynamisme, un prestige plus grands que les nôtres, je déclare nettement que les complexes d'infériorité ne peuvent inspirer qu'une politique de démission. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

S'il fallait croire qu'une coopération ou, si vous préférez, une confrontation, au sein d'une communauté fortement organisée sur des institutions et sur un juste équilibre entre les peuples fédérés appuyés au surplus par la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, ne peut aboutir qu'à l'effacement et à l'humiliation de la France, comment pourrions-nous fonder quelque espoir sur l'autre politique, celle qui, renonçant à intégrer l'Allemagne dans une communauté, lui laisserait tôt ou tard la faculté de mettre en œuvre, sans entraves, les redoutables qualités qu'on lui reconnaît avec le concours des puissances qui, nous dit-on, sont toutes prêtes à se disputer ses faveurs ?

Que deviendrait alors une France qui aurait, dans un aveu de faiblesse, abandonné la politique qu'elle a elle-même proposée ? Ne serait-elle condamnée qu'à choisir entre deux périls : cet isolement dont, au cours de ce débat, nous avons, il me semble, senti qu'il n'était pas sans avoir fait succomber quelques-uns à la tentation, ou bien une soumission humiliante à la volonté d'autrui ?

Je suis, pour ma part, convaincu que la France se trouve aujourd'hui placée, en toute vérité, à l'heure du destin. Il ne faut pas que les discussions nécessaires sur la valeur comparée des solutions techniques que l'on peut envisager pour le plan militaire, masquent à nos yeux l'essentiel.

Ce qui est en cause, c'est la volonté de la France de poursuivre la politique d'unification européenne dans laquelle nous nous sommes engagés, avec l'assentiment du Parlement et de l'opinion publique.

Qu'on ne m'objecte pas que cette politique pourrait être poursuivie, même si le projet d'armée européenne était écarté. Il apparaît aujourd'hui clairement que l'abandon de ce projet signifierait que la France a au moins quelques scrupules à se sentir de taille à construire et à maintenir une communauté où entrerait une Allemagne qui lui semblerait plus redoutable que nous n'avons eu l'habitude de la trouver sur les champs de bataille.

Quelles que soient la noblesse et la haute inspiration patriotique de plusieurs de nos collègues, lorsqu'ils ont marqué leurs inquiétudes, quelle que soit la sincérité de leur appel à l'énergie nationale, un tel refus apparaîtrait aux yeux du monde comme un signe d'inquiétude, d'incertitude et de fléchissement. On y verrait la preuve que la France, marquant de confiance en elle-même, reconnaît la supériorité de sa voisine, renonce à remplir la mission à laquelle elle est appelée par les souvenirs de son passé et par sa vocation présente.

Le Gouvernement ne peut pas admettre que cette figure de la France soit confirmée aux yeux du monde. Il fait appel au Parlement, interprète de la volonté nationale, pour que, par delà toutes les divergences — dont toutes sont néfastes et la plupart inutiles —, surmontant les réflexes de la peur et du ressentiment, il traduise la volonté du pays en vue d'organiser l'Europe, en assumant courageusement les risques et les responsabilités de cette grande entreprise.

J'ai dit tout à l'heure qu'une armée européenne intégrée était pour un ministre de la défense nationale une grave difficulté, une source de complications. C'est assurément vrai pour le présent et pour le proche avenir.

Mais je voudrais que nous considérions tranquillement l'état des armements du monde. Deux très grandes puissances sont supposées commander l'avenir de l'univers, parce qu'elles détiennent seules les moyens de constituer les forces qui permettraient de faire face à un conflit dans les années qui viennent.

Il n'est plus possible pour ceux qui sont, présentement, rangés dans la catégorie des puissances moyennes, de faire face, sauf par survivance qui ne durera pas, au terrible effort financier et matériel qu'exige la puissance au niveau des suprêmes décisions.

A ceux qui s'interrogent sur l'intégration de l'armée européenne, je voudrais rappeler qu'un bombardier lourd vaut deux milliards de francs dans le pays où on le construit en série. S'il fallait en construire quelques échantillons, quel n'en serait pas le coût de revient ? Et cela est vrai pour tous les matériels dont le poids alourdit sans cesse les armées modernes.

Si nous ne nous résignons pas, et je pense que nous ne nous résignons pas, à constater que l'univers est aux mains de deux colosses, nous devons faire ce qui dépend de nous, et le faire très vite, pour que nous soyons en mesure, parce que cela est possible, dans l'Occident européen, de construire en commun ce que je n'appellerai pas une troisième force, mais un nécessaire et profitable élément d'équilibre. (*Applaudissements sur quelques bancs au centre.*)

On n'écoute pas les faibles et l'Europe sera faible tant que ses peuples seront séparés. L'Europe occidentale risque d'être la Grèce devant Philippe de Macédoine ou devant les Romains, si elle ne trouve pas le moyen de s'unir. C'est une très vieille histoire, qui n'est pas morte.

On dit — je l'ai entendu — qu'on ne se bat pas pour la fiction de l'Europe. Je ne suis pas sûr qu'il soit sage de condamner ce qu'on appelle des fictions, car après tout, il y a trois choses, au cours des temps, pour lesquelles les hommes ont accepté de mourir : pour leur coin de terre, pour leur patrie et pour une idée. Quand ces trois buts se rencontrent dans le cœur le plus simple, les plus grandes chances sont données aux héros.

Je conviens que l'Europe est encore une abstraction. Si elle le reste, c'est peut-être parce que nous n'avons pas fait tout ce que nous aurions dû...

M. Raymond Triboulet. Bien sûr !

Mme Irène de Lipkowski. Tout est là !

M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale. Assurément, nous aurions dû faire davantage, mais non pas nous seuls, d'autres aussi, car d'autres sont un peu plus responsables que nous.

Cette Europe — j'ai été député à Strasbourg, qu'il me soit permis de le dire une fois de plus — elle est aux limites de la liberté et il n'a pas dépendu de nous qu'elle fût à celles de la géographie. S'il s'en trouve d'autres qui se veulent Européens, notre cœur les attend, mais nous nous sommes aperçus, j'en prendrai à témoin M. Guy Mollet qui fut mon complice à Strasbourg, que quels que soient leurs partis et même leurs déclarations, il n'était pas si facile de décider les partenaires que nous désirons.

Sur ce qui nous est resté après tant de refus, nous avons essayé de construire, pour la défense — car il s'agissait d'abord de la défense — une communauté qui est toujours ouverte à d'autres.

Ni le temps, ni la prodigieuse évolution des choses ne feront oublier ce que nous avons subi et souffert au temps de la douleur et du combat. Ce n'est pas notre faute si la communauté des alliés s'est, pour cause d'égoïsme, rompue malgré tant d'efforts persévérants. Dès lors, puisque, devant une frontière en marche, la traditionnelle amitié dut se pourvoir de précautions, comment, je le demande à cette Assemblée, imaginer de se battre en Allemagne aussi, pour les Allemands, et sans les Allemands !

L'un des orateurs que j'ai eu le plus de plaisir à entendre parce que c'est un soldat hautement respectable — il s'agit du général Aumeran — parlait, si mes souvenirs sont exacts, de décharger l'Allemagne du fardeau militaire. Il me semble que, si j'étais né de l'autre côté du Rhin, ce propos m'aurait été fort agréable.

Deux questions m'ont été posées. Au fond, ce sont les principales ; je répondrai aux détails par la suite. Il s'agit du moral et de l'efficacité.

On m'a demandé : que deviendra le moral de l'armée française dont vous avez la charge ?

Eh bien ! le moral de l'armée tient à l'idéal qu'elle défend, et aussi aux moyens qu'elle possède. Si les moyens, à la longue, comme je le vois, dépendent d'un effort commun, je n'aperçois pas pourquoi il serait plus difficile que nos hommes et nos cadres soient moins contents si les moyens matériels dont ils disposent leur viennent d'une Europe unie plutôt que s'ils viennent d'au delà de l'Océan.

Au surplus, il me semble que, dans la veuille qu'une absurde défiance nous impose, ils ne sont pas tellement enclins à se vouloir solitaires.

On dit aussi que cette armée européenne ne serait pas efficace. J'ai eu la joie de voir en Allemagne, au cours des dernières manœuvres, nos troupes, y compris des réservistes qui ont émerveillé tout le monde, opérer avec des contingents de plusieurs pays. Aucune difficulté n'est survenue ni de la différence de langue ni des difficultés d'intendance.

Peut-être n'y a-t-il pas lieu que je vous parle de stratégie, mais j'ai vu nos jeunes hommes et, c'est la seule chose que je connais, ils n'étaient ni inquiets ni gênés, ils étaient satisfaits au contraire de trouver à leur côté des camarades dont ils ne savaient pas la langue, et qui venaient en Europe défendre avec eux la liberté. Je n'ai pas trouvé que ni la troupe ni ses cadres soient étonnés que tous ensemble, en bon camarades, ils aient à défendre une cause qu'ils se savaient commune. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur quelques bancs à gauche.*)

On m'a, je dois le dire, aussi opposé l'argument d'autorité. A plusieurs reprises on m'a dit : Les chefs de notre armée ne sont pas d'accord avec vous. Il a été fait état de discours ou de déclarations dont l'auteur était le général Juin.

Je suis un peu fâché que des hommes qui ont assumé de hautes responsabilités dans notre défense n'aient pas jugé bon d'écartier cet argument. J'ai ici la dernière lettre du général Juin, et je considère que, quoiqu'elle puisse servir d'argument, mon devoir est de ne pas vous en donner connaissance. (*Mouvements divers — Applaudissements au centre, sur quelques bancs à droite et sur certains bancs à gauche*), d'abord parce qu'elle n'a pas été faite pour cela, ensuite parce que le bon usage de l'autorité d'Etat s'oppose à ce que le Gouvernement cherche des couvertures. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le grand soldat dont le nom a été évoqué ne souhaite pas qu'on parle de lui. Peut-être fallait-il seulement corriger une fausse impression, ce qui maintenant, je pense, est fait. (*Non, non ! à l'extrême droite.*)

Sans être assuré de répondre à toutes les questions qui ont été posées sur des plans qui n'étaient pas toujours aussi techniques qu'il était annoncé, je voudrais maintenant en envisager quelques-unes, avec le moins d'éloquence et le plus de précision possible.

Comme vous le savez, un traité est en cours de discussion et, pour les détails d'organisation, les négociateurs tiendront compte de toutes les préoccupations qui ont été énoncées à cette tribune. Je tiens cependant à retenir plusieurs critiques.

La première critique est la suivante : Pourquoi n'y a-t-il pas une période de transition, comme il avait été prévu au mois d'octobre 1950 ?

Je reconnais que c'est là une modification de la perspective initiale, mais je demande qu'on réfléchisse à l'impératif de sécurité. Il est, en effet, progressivement apparu aux négociateurs français qu'une période transitoire supposait la création en Allemagne d'une organisation militaire chargée de mettre sur pied le contingent allemand de l'armée européenne.

En déclarant immédiatement européenne la totalité ou une fraction importante des forces militaires existantes, on réalise l'incorporation directe des contingents allemands dans l'armée européenne, de sorte qu'on évite les préludes de l'organisation d'une armée allemande autonome.

C'est d'ailleurs ce que j'ai dit l'autre jour à la réunion commune des commissions des affaires étrangères et de la défense nationale quand elles ont bien voulu m'accueillir parmi elles.

Plusieurs orateurs ont posé la question du commandement territorial ; pour les uns, c'est la porte ouverte à la création de régions et commandements militaires allemands ; pour les autres, c'est une ingérence étrangère dans un domaine essentiellement national.

Cette contradiction est éclatante. En fait, la communauté européenne doit comprendre des organes administratifs qui auront pour mission d'organiser, d'instruire, d'administrer, d'entretenir les forces réparties entre les commandements intégrés.

Les organes administratifs régionaux ou les régions militaires relèveront directement du commissariat. Ils seront en contact avec les autorités nationales pour les besoins administratifs qui ne peuvent être satisfaits que sur le plan national, puisqu'il s'agit de recrutement, de recensement, de questions relatives au domaine de la préparation des réserves, et des mesures de mobilisation qui, elles, émanent du commissariat.

Dès lors, qui aura la responsabilité de la mobilisation ? La question a été posée, je crois, par M. le général de Monsabert. Elle vaut quelques explications, car il s'agit d'un point important.

La décision de mobilisation est du ressort du conseil des ministres, donc des gouvernements. Ce n'est pas une autorité intégrée qui décide, mais les souverainetés nationales.

Quant aux mesures de mobilisation, elles sont du ressort du commissariat. Les mesures sont naturellement différentes de la décision. C'est un travail technique où l'on peut imaginer que des méthodes communes ou similaires seront arrêtées, par exemple sur le volume du contingent et l'échelonnement des appels.

L'exécution des mesures est partagée entre les services nationaux et les services européens, responsables, les premiers de l'appel, les seconds de l'incorporation. Les services nationaux conservent ainsi les mesures individuelles d'exécution. Les services européens ont la charge des opérations collectives et notamment de celles qui relèvent de l'habillement et de l'intendance.

La mobilisation générale proprement dite ainsi que les mesures visant au développement et à l'entretien des forces après la mobilisation devront faire l'objet d'études et de propositions qui seront soumises à l'accord des gouvernements.

En résumé, c'est de l'autorité nationale, et d'elle seule, que les citoyens appelés relèvent, jusqu'au moment où, devenant élément d'une force intégrée, leur emploi échappe à une décision nationale exclusive.

Ayant l'impression que je ne suis pas loin, à ce terme d'un débat qui a été très long, d'épuiser la patience de l'Assemblée, je me permettrai maintenant de conclure et de vous dire des choses aussi claires et simples que je puis le faire.

D'abord, une question grave m'a été posée, qui préoccupe un certain nombre de nos collègues de tous les bords de l'Assemblée. Il s'agit de la commission du désarmement et de notre attitude à son égard.

Je dirai simplement, à ce sujet, qu'un nouvel effort est tenté pour aboutir au désarmement. Ce n'est pas le premier, je

souhaite que ce soit le bon. Il se présente dans des conditions qui sont les moins défavorables depuis que le problème a été posé à la fin de la dernière guerre.

Rien ne doit être fait pour empêcher que cette lueur ne s'épanouisse en aurore. Nous ferons ce que feront les autres pendant cette période. Nous continuerons. Je crois qu'il n'y a rien de plus naïf que d'attendre ce que vont faire les autres. Personne n'a rien à craindre de ce que nous ferons. La réciproque est souhaitable, mais incertaine. (*Applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche.*)

Dans la tâche difficile qu'il assume, mais qui porte en elle notre profonde espérance, M. Jules Moch, qui a accepté de se rendre à de nouvelles réunions en vue d'un résultat que nous souhaitons tous, ne sera pas seulement accompagné des vœux qui sont de bon usage. Il a, par délégation de la France, mission de porter cette parole qui a traversé les siècles et que je répète après lui: « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Que notre mandataire parte donc avec le courage qui ne lui a jamais manqué, avec toute la bonne foi et toute la bonne volonté dont la nation française lui a confié à la fois l'exposé et la défense. Nous espérons tous qu'il pourra gagner. Pour ne pas alourdir ses bagages, je garderai pour moi mes souvenirs.

J'en arrive maintenant, mesdames, messieurs, pour terminer, à la question décisive qui est posée devant nous.

Il s'agit d'une affaire de génération. Comment résoudre-nous le tragique colloque de la France et de l'Allemagne? Comment garderons-nous dans sa substance et dans sa rigueur le pacte de l'Atlantique tel qu'il fut conçu et que vous l'avez voté? Comment renforcerons-nous la défense sans augmenter les risques venus des territoires du silence?

J'accepte, pour ma part, la formule que M. Jules Moch donnait l'autre jour aux commissions réunies: Intégration ou coalition. Cette alternative exprime sans discussion possible les conditions dans lesquelles vous avez, vous, expression suprême et souveraine de la nation, à vous prononcer. C'est l'un ou c'est l'autre.

Je comprends qu'on choisisse autrement que le Gouvernement n'a choisi. Quelle que soit votre décision, ce choix, selon les plus grandes chances, sera sans retour. Ensuite, les dés rouleront sur la table.

Ils sont encore entre vos mains. Je vous conjure de réfléchir avant de les jeter. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. Sur l'ordre du jour n° 1, la parole est à M. Daniel Mayer. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Daniel Mayer. Mes chers collègues, nous voici arrivés à l'ultime phase d'un débat qui fut ample et qui réussit, par la bonne volonté de chacun, à demeurer serein malgré la gravité du sujet et l'inquiétude qui est au fond de chacun d'entre nous.

Il s'agit, en effet, d'un problème qui remue la conscience individuelle, et nous en avons eu le spectacle noble et émouvant hier, lorsque notre collègue M. Heuillard, blessé dans sa chair pour l'action commune, était à cette tribune et que, spontanément, sur tous les bancs de cette Assemblée, nous avons manifesté notre recueillement, notre salut et notre gratitude déférente à son égard. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Problème de conscience individuelle, mais aussi et surtout maintenant, problème de responsabilité collective puisque, conformément aux engagements qui avaient été pris antérieurement par le Gouvernement que présidait M. René Pleven, le moment vient où nous allons décider, alors que l'on peut encore infléchir la politique du Gouvernement, lui donner des directives, lui préciser son mandat.

Il ne s'agit en effet pas, maintenant, de dire oui ou non à un texte, il s'agit de donner des indications au Gouvernement pour que ce texte soit celui que souhaite l'ensemble de l'Assemblée nationale, ou au moins le plus grand nombre de Français patriotes, soucieux de conserver à la fois la place de la France dans le monde et toutes les possibilités de défense de la liberté commune de l'occident européen. (*Applaudissements à gauche, au centre et à l'extrême droite.*)

Le groupe socialiste présente à votre méditation, et plus encore à votre assentiment, un ordre du jour dont, tout à l'heure, M. le président Bouxommi vous a donné lecture.

Je tiens à dire tout de suite, afin de répondre à de fausses critiques, à ce genre de critiques qui répondent elles-mêmes à de fausses affirmations, qu'il n'y a au groupe socialiste personne qui soit hostile à l'idée de l'armée européenne. Si nous

avons quelque chose à reprocher à ce qui nous est proposé, ce n'est pas que cette armée soit trop européenne, c'est plutôt qu'elle ne le soit pas assez. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous sommes, pour ce qui nous concerne, conscients de la nécessité de ne rien négliger dans l'effort de défense collective imposé au monde libre, et nous affirmons notre volonté, dont nous voudrions que ce fût celle de la France, de contribuer de toute notre énergie à l'édification d'une Europe politiquement et économiquement unie.

En disant cela, nous ne faisons d'ailleurs que confirmer les propos que nous n'avons jamais cessé de tenir.

La dernière fois que je suis monté à cette tribune, alors qu'il s'agissait de discuter de l'inclusion de la Grèce et de la Turquie dans le pacte de l'Atlantique, j'ai été amené, au nom de mes amis, à formuler un certain nombre de réserves, mais j'ai conclu cependant en disant que ce qui nous avait amenés à accepter cette inclusion, c'est que nous pensions avant tout qu'il ne convenait point de rompre la solidarité des nations libres et qui entendent le demeurer.

Nous approuvons donc l'idée de l'armée européenne. Nous approuvons l'idée d'intégrer les forces nationales des pays d'Europe dans cette armée.

Nous savons que cette volonté, à cause de difficultés qui sont les difficultés du monde, est susceptible d'entraîner une participation allemande à la communauté européenne de défense.

Aucun Français n'est spontanément partisan de cette participation. Aucun Français non plus n'y serait demain indifférent. On peut y être résigné, on peut y être hostile, suivant qu'on soupèse les dangers, qu'on estime les risques, mais en aucun cas on ne peut être indifférent en face d'un problème aussi grave.

Le texte que vous présente le groupe socialiste est une synthèse, et une synthèse, nous le disons franchement, parfois laborieusement établie entre nous, que nous voudrions voir élargie au plus grand nombre de parlementaires et au plus grand nombre de Français.

Et à ceux qui pourraient, sur certains bancs, sourire de ces difficultés intérieures à établir ce texte, je dis que lorsque chacun pense de la même manière, dans le même parti, c'est que l'on n'y pense pas du tout. (*Rires et applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

C'est la raison pour laquelle nous présentons notre texte comme une possibilité de synthèse, à tous les patriotes de cette Assemblée.

On a parlé de l'égalité des droits. Il ne viendrait à l'idée de personne de refuser aux Allemands l'égalité des droits dans les organismes auxquels l'Allemagne serait invitée à participer, à la condition qu'il soit bien entendu que cela n'entraîne ni ne suppose l'extension de cette égalité des droits à d'autres organisations.

En particulier, nous ne pouvons admettre que le régime destiné à remplacer le statut d'occupation soit lié à la constitution de l'armée européenne.

Nous entendons par conséquent qu'il ne comporte pas la suppression de garanties essentielles.

Enfin, je ne fais que répéter après MM. Jules Moch et Marcel Naegelen à cette tribune, que l'admission de l'Allemagne dans le pacte de l'Atlantique ne saurait par nous pouvoir être envisagée, car ce pacte n'unit que les nations n'ayant aucune revendication à formuler, ni d'autre but que de défendre leur liberté.

C'est pourquoi l'adhésion éventuelle de l'Allemagne dans le pacte de l'Atlantique modifierait le caractère défensif de ce pacte et serait un danger pour la paix elle-même. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Nous sommes méfiants, oui, à l'égard d'une Allemagne, non point, comme on pourrait le dire en reprenant des propos que nous croyons périmés, parce qu'elle est l'« éternelle Allemagne », non point parce que nous avons à son égard le moindre ressentiment collectif.

Quelqu'un disait à cette tribune — et peut-être cela a-t-il plus de force encore dans ma bouche — que si nous faisons du racisme à rebours, ce serait Hitler qui pratiquement aurait été vainqueur en imposant à nos esprits, à nos pensées, à nos cerveaux ce qui a été la doctrine raciste de l'hilérisme même. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Par conséquent, à aucun moment, les termes que nous employerons ne seront ceux du ressentiment, de la vengeance, ou de la revanche. Mais nous avons le droit d'être méfiants parce que l'Allemagne n'est pas suffisamment dénazifiée, parce que de tous les échos que nous recevons et que nous prouvent abondamment ses généraux et parfois ses hommes politiques, on a le sentiment que moins que de regretter d'avoir déclenché la guerre, l'Allemagne regrette essentiellement de l'avoir perdue. Et voilà ce que, en ce qui nous concerne, nous trouvons dangereux. *(Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à l'extrême droite.)*

Mais, à côté de ces motifs de méfiance, je dois dire qu'il y a aussi un certain nombre d'éléments de confiance qui nous parviennent au travers des vagissements de la jeune démocratie allemande.

Toute une série d'organisations de la jeunesse allemande, de puissantes organisations syndicales ouvrières, la plupart des églises allemandes nous disent: Aidez-nous à reconstruire la démocratie allemande; sauvez-nous de nous-mêmes; ne nous réarmez pas; ne nous donnez pas d'armée autonome allemande, car c'en serait fait de la démocratie chez nous.

Reprenant le propos de Jean Giraudoux disant que l'Allemagne est un peuple composé de poètes et de démons, je dirai que nous devons aider les poètes à vaincre les démons, et peut-être plus encore à empêcher les démons de surgir dans l'âme des poètes. *(Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à l'extrême droite.)*

J'ajouterai d'ailleurs à l'adresse d'un certain nombre de nos collègues que lorsque nous acceptons ce partage entre poètes et démons, il est bien entendu, n'est-ce pas, que tous les poètes ne sont pas à l'Est de l'Allemagne et tous les démons à l'Ouest, qu'il doit probablement y avoir autant de démons et de poètes dans l'une et dans l'autre Allemagne et que les propos que nous tenons valent à la fois pour l'Allemagne de l'Est et pour l'Allemagne de l'Ouest. Ils valent aussi dans l'hypothèse d'un nouveau Rapallo, d'un nouveau pacte germano-soviétique. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à l'extrême droite.)*

Est-Ouest, ce n'est pas seulement la coupure de l'Allemagne, c'est, hélas ! en même temps la coupure de l'Europe, et c'est, d'un certain côté, tragiquement élargie, la coupure du monde.

C'est pour cela que, tout en affirmant et en continuant d'affirmer avec tout ce qu'il peut y avoir en nous d'énergie patriotique et de sens de la communauté nationale, la nécessité de tout mettre en œuvre pour maintenir et consolider l'union des peuples libres, nous demandons que l'Assemblée invite le Gouvernement, avec foi, en y croyant, unanimement si c'est possible, à prendre l'initiative d'obtenir à Lisbonne, de nos alliés, non pas l'ajournement du réarmement allié, non pas l'arrêt de l'effort commun des nations démocratiques, mais l'ajournement de toute décision définitive relative au réarmement de l'Allemagne ou d'Allemands, tout en accélérant le réarmement allié.

Cela permettrait d'attendre que la commission du désarmement de l'Organisation des Nations unies ait fait connaître dans son rapport de juin 1952 si la lueur d'espoir née de l'Assemblée de l'O. N. U. au palais de Chaillot peut être préservée et développée conformément à la volonté pacifique des peuples libres.

Entendez-moi bien: il ne s'agit pas d'un sursis dans le réarmement; il ne s'agit pas d'une fissure dans la solidarité atlantique; il ne s'agit pas d'une faille dans l'espoir qui nous anime ou dans la nécessité où nous sommes de proclamer inéluctable le réarmement afin de décourager l'agresseur. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.)*

Pour nous, je le répète une fois de plus, le but du réarmement des peuples libres, moins que de vouloir gagner la guerre, c'est d'empêcher la guerre en disant non à l'agresseur et en le décourageant. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.)*

Il s'agit, non pas de prendre, collectivement avec nos alliés, la responsabilité d'un transfert, mais de ne pas donner l'impression à l'opinion publique, qui surveille les grandes instances internationales, que c'est nous, en prenant prématurément des décisions définitives, qui avons fourni les arguments à notre partenaire soviétique pour empêcher ce qui est le grand espoir de tous les hommes de bonne volonté, un règlement général de tous les problèmes qui angoissent le monde. *(Applaudissements à gauche.)*

Ces méfiances et en même temps cette espérance nous font attirer l'attention du Gouvernement et lui demander de ne pas souscrire à un projet qui n'assurerait pas le caractère pro-

gressif nécessaire à la création de l'armée européenne, et qui permettrait par conséquent aux Etats possédant actuellement des armées de conserver provisoirement des éléments nationaux autres que ceux qui sont affectés à des missions étrangères au pacte de l'Atlantique, ni à aucun projet qui n'assurerait pas l'intégration des contingents nationaux dans des unités inférieures aux groupements à envisager, de manière à éviter tout danger de reconstitution, par l'adjonction à ces groupements de ce qu'on appelle aujourd'hui les supports logistiques, et qu'on appelait naguère plus simplement les services de même nationalité, de divisions allemandes pleinement autonomes. Car si l'on ne prend pas cette garantie-là, l'armée européenne risque en réalité de fournir le noyau à la reconstitution d'une nouvelle armée allemande autonome. *(Très bien! très bien! à gauche et sur divers bancs.)*

Enfin, nous demandons qu'on ne souscrive à aucun projet qui n'assurerait pas un effort total, qui ne maintiendrait pas un rapport de forces acceptable et constant au sein de l'armée européenne et qui excéderait pour la France ses possibilités actuelles, tant dans le domaine financier que dans le domaine, extrêmement sensible pour toute la jeunesse française, des effectifs.

Nous attirons l'attention du Gouvernement sur le fait que le projet qu'on nous a présenté ne prévoit pas d'organismes supranationaux, mais est au fond un simple projet intergouvernemental. Il ne comporte ni la subordination de l'armée européenne à un pouvoir politique supranational effectif, à compétence sans doute limitée mais réelle, et qui serait responsable devant les représentants des assemblées et des peuples européens; ni la stricte limitation et l'énumération, que nous voudrions la plus précise que possible, des cas où peut éventuellement jouer la règle de l'unanimité; ni l'établissement d'un budget commun voté par l'ensemble et qui ne serait pas soumis à un droit de veto; ni — ce qui nous paraît peut-être plus important encore — un accord de garantie britannique et américaine en cas de rupture ou de violation — et ce disant j'affirme notre assurance complète de la loyauté de la Hollande, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Italie: nous pensons essentiellement à une nation nommément désignée — des engagements pris envers la communauté européenne de défense.

C'est parce qu'un semblable dispositif, qui est le vôtre, n'offre pas les garanties suffisantes que, dans ce cadre intergouvernemental, nous pourrions nous contenter d'une garantie, essentielle, celle-là, susceptible de modifier notre demande d'autres garanties, que, dans l'ordre des hiérarchies et des pensées, nous aurions voulu présenter en tout premier lieu, et qui consisterait dans la participation d'autres pays démocratiques, et plus particulièrement de la Grande-Bretagne. *(Applaudissements à gauche.)*

Que l'on m'entende bien. Il ne s'agit à aucun moment — ce serait indigne de l'Assemblée nationale et d'un grand pays comme le nôtre — d'une sorte de transfert de responsabilités qui ferait retomber sur la Grande-Bretagne l'échec éventuel de l'armée européenne. Il ne s'agit pas de cela et il ne peut s'agir à aucun moment de cela.

Ce n'est pas tellement à la Grande-Bretagne que nous nous adressons en formulant ce vœu; c'est bien davantage à notre Gouvernement.

Il s'agit d'obtenir de lui un effort renouvelé, non point l'accomplissement d'un rite, mais la volonté fervente de permettre à la Grande-Bretagne d'obtenir son intégration dans une union dont toutes les institutions pourraient recueillir son adhésion.

On a dit: « Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer ». Je pense qu'il est nécessaire d'espérer pour persévérer et pour aboutir.

C'est cette espérance que l'Assemblée nationale devrait insuffler à notre Gouvernement.

Si elle y parvient, si elle est écoutée, si le Gouvernement est son mandataire fidèle, si, au delà de cette tribune, le monde entend à son tour les voix qui auront été toutes les voix de la France, alors, nous construirons un monde, que ne sera peut-être pas ce que l'on appelle généralement un monde nouveau, mais dans lequel il y aura pour les mères, pour toutes les mères, moins d'angoisse et moins d'alarmes, parce qu'y seront conjointement sauvegardées à la fois la liberté et la paix. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.)*

M. le président. La parole est à M. Billoux, pour soutenir l'ordre du jour n° 2. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. François Billoux. Les observations du groupe communiste, à la fin de ce débat sur le réarmement de l'Allemagne, seront extrêmement brèves.

En effet, il ne s'agit plus maintenant de prononcer de longs discours; il s'agit de répondre à cette question: Oui ou non, voulez-vous le réarmement de l'Allemagne?

Il semble que l'on voudrait terminer le débat par un grand malentendu.

Le pays, dans son ensemble, demande le non-réarmement de l'Allemagne, sous quelque forme que ce soit.

Les ordres du jour qui nous sont soumis, en dehors de celui des groupes communiste et progressiste, acceptent tous, sous des formes différentes, le réarmement de l'Allemagne. Une constatation peut être faite à leur lecture: la multiplicité de ces ordres du jour — au nombre de cinq — qui acceptent sous une forme ou sous une autre le réarmement de l'Allemagne, montre, non pas des divergences quant au fond, mais la difficulté qu'auront leurs auteurs à expliquer devant le pays pourquoi: ils auront voté aujourd'hui pour le réarmement de l'Allemagne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ces cinq ordres du jour, dans le fond, disent la même chose.

L'ordre du jour socialiste contient l'expression: « participation allemande à la communauté européenne de défense ».

Dans l'ordre du jour de M. Loustaunau-Lacau figure cette phrase: « sans perdre de vue l'intégration des contingents allemands ».

L'ordre du jour de MM. René Pleven et Yvon Delbos déclare: « Maintient son opposition à la reconstitution d'une armée nationale et d'un état-major allemands... » — nous en parlerons tout à l'heure — « ...mais accepte la participation allemande à la communauté européenne de défense », par conséquent une armée allemande.

De même, l'ordre du jour présenté par le groupe du rassemblement du peuple français contient ce membre de phrase: « sans lequel le réarmement de l'Allemagne risquerait d'ébranler la solidarité atlantique ». C'est dire que le R. P. F. est aussi pour le réarmement allemand mais dans une confédération.

Il en est de même encore pour l'ordre du jour de MM. de Beaumont et Mutter.

Un point prêterait à discussion, paraît-il: s'agit-il d'intégrer l'armée allemande ou, au contraire, d'organiser une coalition?

Intégration pour les partisans de l'armée européenne, telle que la propose le Gouvernement, avec telle ou telle variante que nous pourrions retrouver dans les ordres du jour. Coalition, selon le système préconisé par le R. P. F.

En réalité, il n'y a pas de divergences sur le fond: réarmer l'Allemagne. La seule question qui reste à régler est de savoir si ces divisions allemandes s'appelleront « divisions européennes » ou si elles auront, comme le propose M. Billotte et le groupe du R. P. F., le nom d'une armée allemande s'intégrant dans une coalition européenne, dans une confédération européenne.

Tout cela doit être clair devant le pays: ce ne sont pas les longs discours qui ont été prononcés ici qui compteront; ce qui compte, c'est le résultat que nous aurons dans quelques mois en conséquence du vote qui va être émis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Après avoir marqué son accord sur le fond quant au réarmement de l'Allemagne et en choisissant la forme qui plaît le mieux, le groupe socialiste indique dans son ordre du jour:

« L'Assemblée nationale demande instamment au Gouvernement de prendre l'initiative d'obtenir des alliés de la France l'ajournement de toute décision définitive relative au réarmement de l'Allemagne ou d'Allemands, tout en accélérant le réarmement allié tant que la commission du désarmement de l'O. N. U. n'aura fait connaître, dans son rapport de juin 1952... ».

Nous n'en sommes tout de même pas au premier débat sur le réarmement de l'Allemagne! Nous nous rappelons qu'en 1948, déjà, nous avons demandé pourquoi le gouvernement brisait avec les réparations allemandes, la décartellisation, la dénazification, la démilitarisation de l'Allemagne. Nous disions alors: c'est maintenant le commencement de la marche vers le réarmement de l'Allemagne.

A l'époque, M. Bidault et M. Schuman protestaient violemment à leurs bancs.

Ensuite, en automne 1949, M. Robert Schuman déclarait: il n'est pas vrai que les Américains aient demandé des bases militaires en France et jamais, d'ailleurs, le Gouvernement français n'accepterait d'en donner.

Que font donc aujourd'hui les troupes américaines à la Rochelle, à la Pallice et à Bordeaux?

*

Nous sommes habitués maintenant à ce que, dans chaque discussion, on ne parle pas du débat précédent, on n'indique pas quel a été le chemin parcouru depuis le débat précédent.

Dans la dernière discussion il s'agissait, nous nous en souvenons, de cette question qui devenait, à la fin, ridicule: aurons-nous des bataillons, aurons-nous des compagnies allemandes? Le Gouvernement et le parti socialiste disaient alors: nous nous dresserons contre toute division allemande.

Tout cela était proclamé avec force.

Or, le Gouvernement français n'est jamais venu nous expliquer dans quelles conditions ont été abandonnés les bataillons, les combatteams et tout le reste, pour avoir maintenant déjà pratiquement les divisions allemandes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Quelles garanties aurions-nous aujourd'hui si nous disions: nous allons voter le principe du réarmement allemand mais, en ce qui concerne l'application, nous allons attendre encore quelque temps, par exemple jusqu'au mois de juin?

Non: le Gouvernement va à Lisbonne dans quelques jours et c'est dans quelques jours que la question sera réglée.

A partir du moment où il est indiqué, dans un ordre du jour, que l'on accepte soit par intégration, soit par coalition, le réarmement de l'Allemagne, il est évident qu'à Lisbonne on ne discutera plus sur les détails et sur les réserves. On vous dira: maintenant, passons aux choses sérieuses. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Au cours du précédent débat, nous affirmions: les Américains vous diront que les choses sérieuses ce ne sont pas les bataillons, ce sont les divisions.

Maintenant que les divisions sont là, ils vous diront: les choses sérieuses c'est, aujourd'hui, l'organisation complète d'une armée allemande.

Ce matin, personne n'a démenti notre camarade Joinville lorsqu'il a lu une dépêche américaine indiquant que le gouvernement américain signifiait à M. Robert Schuman et à M. Adenauer qu'il fallait s'entendre rapidement sur la question de la réorganisation de l'Allemagne.

Ainsi, ceux qui tout à l'heure voteront le réarmement de l'Allemagne sous quelque forme que ce soit, sauront que les Américains ont demandé une telle chose et que ceux-ci sont prêts à demander beaucoup plus à partir du moment où nous irons à Lisbonne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Un gouvernement qui ne voudrait pas le réarmement de l'Allemagne n'aurait qu'un seul moyen: ne pas se présenter à la conférence de Lisbonne, car telle est, en définitive, la volonté de la grande majorité du pays.

Le Gouvernement allant à Lisbonne, il acceptera l'armée allemande et toutes les réserves contenues dans les ordres du jour disparaîtront comme autant de fumées. Il ne restera qu'une chose: ce qui aura été indiqué, signifié au Gouvernement français, qui acceptera.

Nous aurons une armée allemande même si elle est baptisée sous la forme de l'armée européenne. En effet, les divisions allemandes sont maintenant dans un état tel qu'elles auront la supériorité à tous points de vue. Elles auront surtout cette supériorité que le gouvernement américain, que les dirigeants américains font davantage confiance aux nazis allemands qu'aux Français pour poursuivre la politique que doit défendre une telle armée.

Nous aurons donc une armée allemande et nous n'aurons plus d'armée française. Notre armée sera dénationalisée.

Je pose alors une question. Vous allez envoyer les contingents français dans l'armée européenne. Il y aura le drapeau tricolore à l'échelon du régiment et un drapeau inconnu à l'échelon supérieur. Croyez-vous que les métallurgistes de Paris, les mineurs du Nord, les dockers de Marseille, les paysans de Bretagne et du Morvan vont partir en acceptant d'être des Européens? C'est peut-être votre volonté, mais vous devez comprendre que les soldats de France ne seront jamais les mercenaires européens de Truman et d'Adenauer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si vous persistez à vouloir former quelques divisions européennes constituées avec des Français, sachez bien que ces soldats, ces sous-officiers et officiers français n'auront qu'une idée: rester des Français et recréer leur armée nationale. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et vous, Gouvernement français, vous les mettriez à la disposition des généraux nazis allemands! Vous pouvez toujours indiquer que vous n'accepterez pas les généraux nazis qui ont joué un rôle actif. Quels sont donc les autres généraux

qui n'ont pas été nazis et qui n'ont pas joué un rôle actif dans la guerre hitlérienne ? (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

Je sais que, comme d'habitude, vous allez me jeter le nom de von Paulus: nous attendons encore qu'on nous dise quel commandement exerce von Paulus.

M. Edmond Barrachin. On pourrait le demander à Thorez puisqu'il est là-bas.

M. René Schmitt. M. Billoux le sait certainement mieux que nous.

M. François Billoux. Le général von Paulus ? Il fait ce que devraient faire tous les généraux qui ont servi Hitler, c'est-à-dire au moins planter leurs choux et ne pas s'occuper des problèmes de l'armée européenne. (*Applaudissements et rires à l'extrême gauche.*)

M. Diomède Catroux. Comme le généralissime Staline ?

M. François Billoux. En tout cas, le général von Paulus n'est jamais venu, comme les généraux hitlériens, donner en France des indications, voire des ordres.

M. Roger de Saivre. Où est-il ?

M. François Billoux. Je ne sais pas où il est. Ce que je sais, c'est qu'il ne joue aucun rôle dans l'armée soviétique, ni dans l'armée démocratique allemande pour la bonne raison, d'ailleurs, que cette dernière n'existe pas.

M. Georges Loustaunau-Lacau. Comment le savez-vous ?

M. François Billoux. Et vous, comment savez-vous le contraire ? (*Rires à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je prie mes collègues de ne pas interrompre l'orateur.

M. François Billoux. Ne croyez pas qu'il vous suffira d'accepter que nos contingents français entrent dans l'armée européenne. Vous pourrez peut-être obtenir ici un vote, mais vous n'aurez jamais le consentement de l'armée française, car l'armée française, c'est le peuple, ce sont les fils d'ouvriers et de paysans de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Les motifs fondamentaux sont politiques, a indiqué M. Bidault. Et contre qui se battre en Allemagne, pour les Allemands sans les Allemands ?

Contre l'Union soviétique ?

Les Allemands ont déjà fait une triste expérience. Hitler aussi leur avait promis les richesses des terres fertiles de l'Ukraine. Mais les terres fertiles de l'Ukraine leur ont servi de tombeau et les survivants n'ont guère envie de recommencer cette expérience. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cette fois encore, si avec une armée européenne on veut recommencer le rêve de Hitler, ce sera une nouvelle défaite et vous serez perdus vous aussi.

Admettons même, pour un instant, que les rêves de certains se réalisent.

M. Roger de Saivre. Nous ne faisons nullement le rêve d'aller en Ukraine !

M. François Billoux. Demandez à l'entourage de M. Adenauer que les conditions il pose pour participer à l'armée européenne. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le groupe socialiste indique dans son ordre du jour: « Sans s'arrêter aux débats récents du Bundestag, ni aux déclarations répétées d'hommes politiques et d'anciens généraux allemands... »

Nous comprenons qu'on ne veuille guère s'arrêter aux déclarations de ces généraux allemands, de ces impérialistes allemands qui veulent reprendre leurs frontières de l'Est, pour lesquels, demain, on entraînera l'armée européenne, et qui disent: attendez qu'on nous donne les quatorze divisions et nous parlerons un autre langage à la France.

Si, par malheur, cette armée européenne, sous la direction des généraux nazis, reprenait ses terres de l'Est, comme ils disent, et, poussant plus loin, allait jusqu'à Moscou, que resterait-il donc de la France lorsqu'elle se retrouverait seule en face de cette armée allemande victorieuse ? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais nous savons qu'une telle hypothèse ne se réalisera pas. Si, en effet, une telle opération était engagée, elle se termi-

nerait par une nouvelle défaite de l'armée hitlérienne et de l'armée européenne par-dessus le marché. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ainsi, les choses sont claires: voter pour quelque ordre du jour que ce soit en dehors de celui du groupe communiste, c'est accepter, non pas dans un délai plus ou moins éloigné, mais immédiatement, le réarmement de l'Allemagne, c'est accepter tout de suite ce qui va se discuter, non pas dans quinze jours, mais dans une semaine à Lisbonne.

Se discuter, d'ailleurs, c'est une façon de parler. (*Rires à l'extrême gauche.*)

Car on va entendre les Américains dire: voilà ce que nous voulons.

Que vaudront les prétendues « réserves » du groupe socialiste ? Vous nous direz: si nous ne voulons pas intégrer les Allemands dans l'armée européenne, les Américains créeront eux-mêmes l'armée allemande.

Vous nous direz: vous voyez bien que nous nous trouvons — j'allais dire devant ce chantage — devant un choix, à savoir l'acceptation par nous-mêmes de la création d'une armée allemande à l'intérieur de l'armée européenne ou le fait de la voir créer quand même par les Américains.

Nous vous répondons: non! Nous n'acceptons pas ce choix. Si le Gouvernement français — qui ne peut pas être le gouvernement actuel — ayant derrière lui l'immense majorité du peuple de France, disait aux Américains que nous ne voulons pas d'armée allemande, il ne serait pas possible de constituer une telle armée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La question du choix entre l'intégration demandée par le groupe socialiste ou la coalition demandée par le R. P. F. ne se pose donc pas. Le vrai choix est entre la constitution de l'armée allemande ou le refus du réarmement de l'Allemagne et d'une armée allemande.

C'est pourquoi, s'opposant à tous les ordres du jour, le groupe communiste demande à tous les députés qui veulent exprimer, non pas seulement leur opinion, mais l'opinion de la grande majorité d'hommes et de femmes, peut-être divisés sur d'autres questions mais qui, sur ce point, sentent bien que le sort de la France va se jouer, de le suivre.

Tout à l'heure, M. le ministre de la défense nationale a dit: « Les dés sont jetés, ils vont rouler. » Ils ne sont pas encore jetés, ils vont l'être, c'est vrai, mais il ne s'agit pas ici d'une partie de poker. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*) Il s'agit du sort de la France.

Quelquefois nous avons entendu tel ou tel président du conseil dire: « Si je quitte la direction de ce gouvernement, la France est perdue ». Il ne s'agit pas aujourd'hui de cela. Il s'agit vraiment cette fois-ci d'une des cartes essentielles de l'indépendance de la France. L'armée française, que l'on entend associer à une armée allemande qui prendra la direction de cette armée européenne.

Lorsque les dés seront jetés, ils auront bientôt cessé de rouler. C'est pour cela que, corrigeant l'expression de M. Bidault, nous disons: il ne faut pas jeter les dés. Nous devons les conserver; l'intérêt français est de refuser, sous quelque forme que ce soit, le réarmement de l'Allemagne.

Nous demandons encore que chacun réfléchisse. Le refus du réarmement allemand, c'est une garantie pour les peuples d'une étape dans la préparation de la conférence du désarmement et du désarmement général. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

L'affirmation très nette du Parlement français de son refus du réarmement allemand aurait un grand retentissement non seulement auprès des gouvernements, mais auprès de tous les peuples qui, en définitive, décident dans ce domaine. Car, des gouvernements peuvent vouloir préparer la guerre, mais ce sont les peuples qui décideront de la guerre ou de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et même si aujourd'hui, par malheur pour la France, il se trouvait encore à l'Assemblée nationale une majorité pour voter sous une forme quelconque le réarmement de l'Allemagne, nous nous adresserions à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté de ce pays, à tous ceux qui sont venus nous trouver et qui ne sont pas des communistes, dont l'opinion diverge de la nôtre sur beaucoup de points mais qui nous ont demandé, comme ils ont demandé à tant d'autres députés, de nous dresser contre le réarmement de l'Allemagne. Nous leur dirions alors: Il faut poursuivre cette action; le Gouvernement a pu décider de ce réarmement, mais le peuple ne l'a pas décidé, il n'acceptera pas, il n'acceptera jamais une telle mesure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Contre le réarmement allemand c'est vraiment maintenant non pas un mot d'ordre, mais la grande volonté du peuple

français qui s'exprimera si hautement que, quelles que soient les décisions que vous puissiez prendre malgré cette volonté du peuple, c'est cette dernière qui triomphera. Elle sera plus forte que le Gouvernement aux ordres des Américains et que toutes les décisions qu'il pourrait prendre.

Le peuple français exigera qu'il n'y ait pas de réarmement allemand et l'empêchera parce qu'il veut la paix, parce qu'il ne veut pas la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Loustaunau-Lacau, auteur de l'ordre du jour n° 3.

M. Georges Loustaunau-Lacau. A titre, à la fois, de conclusion du discours d'hier soir et de commentaire de l'ordre du jour qu'il a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le groupe paysan et d'union sociale m'a chargé de déclarer aux membres du Gouvernement ce qui suit :

Notre groupe souhaite ardemment que toutes précautions soient prises pour que la France ne coure pas le risque de devenir une sous-Allemagne en Europe et une sous-Angleterre outre-mer et, d'autre part, pour que ne soit jamais dissocié, ni dans la paix ni dans la guerre, cet ensemble magnifique : la France et l'Union française, ces jumelles inséparables de notre cœur. (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Plevén, pour soutenir l'ordre du jour n° 4.

M. René Plevén. La décision que l'Assemblée nationale doit prendre ce soir met en mouvement des sentiments et des idées qui ont été exprimés, souvent avec une admirable éloquence, par les orateurs qui sont venus à cette tribune des différents côtés de cette salle.

Ces sentiments, ces idées existaient déjà en octobre 1950 et cependant l'Assemblée nationale qui a précédé celle-ci avait approuvé à une majorité considérable les grands principes du projet d'armée européenne.

C'est cette majorité qui donna à nos négociateurs d'alors l'autorité nécessaire pour s'opposer au projet de réarmement allemand qui trouvait alors un écho favorable dans les onze pays atlantiques, y compris — je le rappelle à nos collègues socialistes — auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne.

On était à cette époque sous le coup de la toute récente agression de Corée et devant les conclusions des plus hautes autorités militaires, qui estimaient que l'appoint de forces allemandes était nécessaire pour pouvoir faire face, en territoire allemand, à une agression éventuelle venant de l'Est.

Un argument moral d'un grand poids était également invoqué, non seulement à l'étranger, mais en France : la défense de l'Europe occidentale, dont le territoire de la République fédérale allemande est partie intégrante, serait-elle assurée par les seuls Français, Américains, Anglais, Belges, etc., sans contribution en hommes de la République allemande ?

A ceux de nos collègues qui hésitent aujourd'hui à autoriser le Gouvernement à poursuivre jusqu'à la conclusion d'un traité le plan de communauté européenne de défense, je demande si ces données fondamentales ont sensiblement varié depuis l'automne 1950.

Sur quels faits concrets peut-on se fonder pour estimer que le danger résultant du déséquilibre des forces serait moins redoutable aujourd'hui qu'il y a dix-huit mois ? Notre seul espoir de détente provient du progrès du programme de défense atlantique qui a toujours eu pour objet de décourager l'agression. Ce programme n'a jamais exclu la volonté de saisir toute possibilité d'améliorer nos relations avec l'Est de l'Europe ; il en a été, au contraire, toujours accompagné, complété.

Aussi sommes-nous amenés à nous réjouir qu'une commission de désarmement ait été créée par l'Organisation des Nations Unies, d'ailleurs à la suite d'initiatives franco-anglo-américaines. Personne plus que nous ne souhaite que cette commission conduise à des résultats positifs. Mais, jusqu'à ce que ces travaux aient abouti, je ne sache pas qu'à l'Est plus qu'à l'Ouest on ait, en anticipation de ces résultats, décidé de ralentir aucun programme de défense.

Il nous faut donc toujours raisonner dans l'hypothèse de 1950, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'un danger d'agression. Si ce danger existe toujours, a-t-on cessé de considérer que c'est en Allemagne qu'il faut pouvoir se défendre en cas d'agression ? Juge-t-on aujourd'hui que pour assurer la défense de notre partie d'Europe les besoins en effectifs peuvent être réduits à un point tel, grâce à des armes nouvelles ou pour toute autre raison, qu'un appoint allemand cesse d'être indispensable ? Estime-t-on que la nécessité morale de voir le peuple allemand participer à la défense de son sol ait cessé d'être impérieuse ? Ou bien ceux qui, voici dix-huit mois, dénon-

çaient si justement le danger pour la paix et pour la démocratie allemande de la reconstitution d'une Wehrmacht penseraient-ils, malgré les déclarations entendues récemment à Bonn, que les dangers d'un militarisme allemand qui voudrait reconquérir les territoires perdus à l'Est seraient écartés ?

Si, comme je le crois, la réponse à toutes ces questions ne peut être, hélas ! que négative, pouvons-nous supposer un instant que nos alliés des onze pays atlantiques — je souligne que je ne parle pas des seuls Américains, à qui tant d'orateurs ont injustement attribué le désir exclusif d'avoir un appoint allemand —...

M. Robert Schuman, ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. René Plevén. ...renonceraient à cet appoint si, renversant le vote de la précédente législature, cette Assemblée désapprouvait le projet d'armée européenne intégrée dont les grandes lignes ont été exposées par le Gouvernement ?

Enfin, et ce sera ma dernière question, a-t-on une autre solution à proposer pour remplacer celle qui serait rejetée ?

Après avoir suivi ce débat avec une attention continue, je n'ai pas l'impression qu'une autre solution sérieusement étudiée ait été dégagée.

L'esquisse d'organisation confédérale présentée hier par le général Billotte me paraît, en fait, admettre une armée allemande nationale.

Est-ce à dire que, sur les modalités du projet proposé par les experts, il n'y ait pas matière à discussion et possibilité d'amélioration ? Je pense, au contraire, de façon très catégorique, que la conférence de Lisbonne est précisément appelée, compte tenu des travaux des experts, des recommandations des gouvernements et, bien entendu, des observations faites dans les différents parlements, à mettre au point un accord qui devra être ensuite soumis de nouveau aux assemblées nationales.

Notre devoir, en conclusion de ce débat, est donc de préciser, pour le Gouvernement, les points sur lesquels, à notre sens, notre pays doit réclamer élucidation ou garantie.

Je ne cache pas que j'emploie ce terme de garantie parce que certaines positions prises récemment à Bonn exigent que nous rendions parfaitement clair, aussi bien pour l'Allemagne que pour les Etats-Unis et que pour l'Union soviétique, dans quel esprit et pour quel but la France a conçu et conçoit une communauté européenne de défense.

Aucune ambiguïté ne serait tolérable. Le texte du traité devra donc dire d'une façon explicite que la communauté européenne de défense ne peut avoir qu'un objectif : protéger le territoire des nations qui en sont membres. Ce territoire c'est, en l'état actuel, pour l'Allemagne, celui de la République fédérale de Bonn et, éventuellement, ce ne peut être que celui de la République allemande tel que ses frontières en auraient été tracées par un traité de paix conclu avec tous les pays victimes de l'agression hitlérienne et, par conséquent, avec la signature de l'Union soviétique. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Si le Gouvernement français s'est opposé avec tant d'énergie — je rends hommage à nos négociateurs, M. Schuman, M. Jules Moch, qui eurent affaire à tant de difficultés à l'époque — si, dis-je, le Gouvernement français, en 1950, s'est opposé si vigoureusement à la reconstitution d'une armée nationale allemande, ce n'est pas seulement pour la France, c'est pour toute l'Europe, y compris l'U.-R. S. S. et y compris l'Allemagne. Les sacrifices que fera la France à la communauté européenne de défense ne seraient pas justifiés si la structure de cette communauté permettait à un gouvernement allemand de rompre le traité, de retirer ses forces de l'armée européenne, de les regrouper un jour en une armée nationale.

Or, il est évident que plus les unités nationales de base sont importantes, plus ce risque augmente ; il est évident aussi que les conséquences d'une violation, d'une rupture de traité, peuvent être d'autant plus dangereuses que le nombre des nations adhérentes au départ de la communauté européenne se trouve moins élevé.

C'est sous cet angle que la Grande-Bretagne, en refusant de participer à la communauté européenne de défense, assume une responsabilité grave, qui nous donne le droit de demander certaines garanties.

Nos collègues socialistes, M. Jules Moch et M. Naegelen entre autres, paraissent avoir l'espoir qu'il serait possible encore de décider l'Angleterre à se joindre à la communauté européenne.

Certes, comme nos éminents collègues, j'ai toujours dans la mémoire le souvenir de cette séance du Conseil de l'Europe du 11 août 1950, où M. Winston Churchill s'exprimait ainsi :

« Nous devons non seulement réaffirmer, comme on nous a demandé de le faire, notre allégeance aux Nations Unies, mais encore faire un geste qui donne des directions pratiques et constructives, en nous déclarant en faveur de la création immédiate d'une armée européenne qui soit rangée sous la direction d'un commandement unifié et à laquelle nous devons tous apporter une participation digne et honorable. »

« Je veux croire... » — poursuivait alors M. Churchill — « ...que cette proposition recueillera, par un vote public et officiel, une majorité écrasante, sinon l'acceptation unanime de cette assemblée. Ce sera la plus grande contribution qu'il soit en notre pouvoir d'apporter à la sécurité et à la paix du monde. »

Voici quel était le texte de cette résolution :

« L'Assemblée, désireuse d'exprimer son attachement au maintien de la paix et résolue à soutenir l'action entreprise par le conseil de sécurité des Nations Unies pour défendre les peuples pacifiques contre l'agression,

« Demande la création immédiate d'une armée européenne unifiée, soumise à un contrôle démocratique européen et agissant en coopération avec les Etats-Unis et le Canada. »

Cette résolution fut ultérieurement votée par quatre-vingt-deux délégués, je crois, à l'assemblée du conseil de l'Europe.

Malheureusement, je dois rappeler à nos collègues une autre déclaration beaucoup plus récente faite à Strasbourg en décembre dernier par sir Maxwell Fyfe, délégué anglais et membre de l'actuel gouvernement britannique. Dans cette déclaration, sir Fyfe précisait que la Grande-Bretagne n'adhérerait jamais à une autorité supranationale, quelle qu'elle soit, parce que cela comporterait l'aliénation d'une part de sa souveraineté.

Bien que je pense que l'Angleterre serait d'autant plus incitée à modifier son attitude et à rejoindre l'Europe que les institutions européennes auraient commencé à exister et à fonctionner, je m'associerai volontiers à tout effort visant à presser encore une fois notre amie d'adhérer à la communauté européenne de défense.

Mais, si cette démarche s'avérait vaine, je ne perdrais pas pour cela confiance dans la valeur de notre projet. Ce ne serait pas la première fois, en effet — et je fais allusion aussi bien aux années d'après 1919 qu'à certains événements qui précéderent 1939 — que sa position géographique particulière et une grande tradition historique auraient empêché la Grande-Bretagne de voir aussi clair dans les affaires de l'Europe que les peuples continentaux.

En revanche, dans le cas où la Grande-Bretagne maintiendrait son refus, j'estime que nous devons demander une garantie de l'Angleterre et des Etats-Unis, garantie dont la forme devrait être définie en commun, contre toute violation du traité instituant la communauté européenne de défense, c'est-à-dire notamment contre toute tentative de reconstitution d'une armée nationale allemande. Cette garantie devrait être matérialisée par le maintien d'effectifs anglais et américains suffisants en Europe.

Dans son dernier discours au Parlement, M. Eden a été formel à cet égard. Je pense donc que notre demande est de celles qui pourraient être satisfaites.

Sur les stipulations du traité, quelques précisions me paraîtraient encore indispensables.

A juste titre, divers orateurs ont rappelé qu'en dehors de ses obligations de défense européenne, la France doit pouvoir assurer la sécurité des autres parties de l'Union française. L'Angleterre est dans la même situation. C'est pourquoi, dans nos propositions initiales, nous avions prévu qu'un gouvernement adhérent à la communauté pourrait retirer une partie des effectifs nationaux compris dans la force européenne en vue de faire face à d'autres besoins que ceux de la défense commune.

Je pense bien interpréter le rapport qui nous a été communiqué mais je vous demanderai, monsieur le président du Conseil, de nous le confirmer en déclarant qu'aucune autorisation du collège des commissaires n'est nécessaire pour le retrait d'effectifs pour des raisons de défense outre-mer. Les commissaires, si j'ai bien compris le rapport, sont seulement informés et consultés.

Je comprends aussi qu'aucun plafond ne limite les possibilités de retrait et que celles-ci sont réservées aux seuls Etats qui ont des territoires à défendre hors d'Europe.

Le rapport précise que les Etats membres de la communauté conservent la liberté du recrutement de leurs forces de police et de gendarmerie. D'accord, mais il faut que ces forces soient définies et que leur effectif maximum ainsi que leur armement soient déterminés selon certaines normes communes fixées dans le traité.

La disposition concernant le conseil des ministres prévoit que ceux-ci pourraient être remplacés par des suppléants. Je pense que la possibilité d'une telle délégation n'est pas admissible, étant donné le rôle politique des ministres, qui devront pouvoir engager leurs gouvernements.

D'autre part, les renseignements donnés sur la pondération des votes dans les organes de la communauté me paraissent démontrer que cette pondération sera difficilement praticable. D'une manière générale, il me semble souhaitable d'adopter des formules aussi simples que possible.

Enfin, et ceci m'apparaît beaucoup plus important, il ne faut pas laisser à un règlement ultérieur l'organisation des rapports entre le S. H. A. P. E. et la communauté européenne. Cette question devra être mise au point avec la plus grande attention et, à mon avis, résolue à notre satisfaction avant que le projet de traité ne soit signé.

Reste le problème de l'autorité politique. Je partage l'avis de M. Alfred Coste-Floret. Nous ne devons pas faire preuve de timidité sur ce point. L'autorité politique ne doit pas être limitée à celle du traité charbon-acier.

Nous ne sommes pas en avance sur l'opinion publique, mais en retard et je pense que l'heure est venue où le Gouvernement français devrait prendre l'initiative, dès que ce projet aura été adopté, de provoquer la réunion, à Paris, d'une assemblée constituante européenne. C'est alors que les représentants élus de l'Europe pourront librement faire leur choix entre une organisation fédérale et une organisation confédérale.

Ces différentes idées, mes chers collègues, devraient, à mon avis, se retrouver dans l'ordre du jour voté par l'Assemblée en conclusion de ce débat. C'est pourquoi, avec M. Delbos, j'ai déposé l'ordre du jour dont lecture vous a été faite par M. le président.

Ce texte dit clairement que, sous réserve des observations que je présente et des indications données, nous voulons que le Gouvernement poursuive vigoureusement jusqu'à leur terme les négociations pour l'établissement d'un traité de communauté de défense européenne.

Beaucoup d'orateurs ont souligné à juste titre les différences qui existent entre le projet que j'ai eu l'honneur d'exposer en octobre 1950 et celui qui vous est actuellement soumis. Ces différences sont indéniables. Mais le projet qui nous est soumis a un mérite que n'avait pas celui que je défendais, il y a dix-huit mois : c'est maintenant non plus un projet français, mais le projet de six nations européennes.

A cet égard, je ne partage pas entièrement l'opinion de ceux de mes amis qui disent que les six pays membres de la communauté européenne ne forment qu'une Europe miniature. Nous avons maintes fois exprimé le désir de voir adhérer à la communauté d'autres pays et la possibilité d'adhésions nouvelles doit être soigneusement organisée. Mais tels quels, les pays qui formeront la communauté européenne de défense constituent aujourd'hui un bloc géographique compact et — nous le sentons bien, malgré tout ce qui nous a séparés tout récemment encore — une certaine unité de civilisation.

Nous ne seront pas toute l'Europe mais qui donc pourrait nier que la communauté, avec ses 170 millions d'habitants réunis dans un traité et ses ressources économiques, soit le noyau d'une Europe dont la puissance d'attraction sera énorme si nous avons la sagesse de nous concentrer sur ce qui est essentiel ?

C'est pourquoi, mes amis et moi nous émettrons, sous les réserves et aux conditions que j'ai déjà dites, un vote favorable.

Nous sommes tout aussi sensibles que d'autres aux sacrifices que nous devons faire de quelques-unes de nos traditions et de nos attachements les plus chers. Mais si nos aïeux, si attachés à leur province et à leur ville, n'avaient pas su faire des sacrifices semblables jadis, jamais la France n'aurait pu être édifiée.

Je suis persuadé, contrairement à ce que nous disait M. Billoux, que le jeune Français, bien loin de ne pas comprendre ce que nous voulons faire en créant l'Europe, est celui qui souhaite le plus que nous aboutissions dans nos efforts; que bien loin de voir son moral amoindri, parce qu'il portera un uniforme européen, il comprendra qu'il est non seulement le soldat de sa patrie, mais celui d'une grande cause, d'une grande espérance humaine, tout comme ses camarades les volontaires du bataillon de Corée.

L'idée a été développée par plusieurs orateurs que mieux vaudrait, pendant un certain temps encore, garder le *statu quo*. J'ai déjà dit pourquoi je ne croyais pas que le maintien du *statu quo* fût possible. Mais, en admettant qu'il le fût, je tiens à affirmer que je partage l'opinion de Paul-Henri Spaak qui écrivait, il y a quelques jours, que désarmer l'Allemagne et neutraliser son territoire, c'est en réalité ramener les frontières du monde occidental sur le Rhin et la Meuse; c'est créer dans l'Europe centrale une vaste poche dans laquelle, le jour où il l'aurait décidé, un agresseur pourrait, sans difficulté et sans opposition, déverser ses divisions et que son aviation pour-

rait survoler sans danger; c'est faire de nouveau, en cas de guerre, de la Hollande, de la Belgique et de la France, le lieu de la première bataille.

Je suis profondément convaincu que l'armée européenne, créée à l'instigation de la France, sur la base de propositions françaises, c'est l'assurance que l'Europe qui est en marche. L'Europe qui se fera quelles que soient les hésitations et les pusillanimités, sera une Europe où la France aura sa grande place, sa très grande influence. C'est aussi l'assurance que notre pays ne connaîtrait pas la solitude si un jour, par malheur, l'heure du péril devait sonner. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Koenig pour soutenir l'ordre du jour n° 5. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. Pierre Koenig. Mesdames, messieurs, au cours de ce débat sur l'armée européenne, tout a été dit et vient encore d'être dit par les orateurs qui se sont succédé à cette tribune.

Tout a été dit, notamment, contre le projet qui nous est présenté avec conviction, avec flamme, avec bon sens et parfois avec un réel et grand courage. Tout a été dit tant sur le plan politique ou technique que sur le plan psychologique et moral.

Tout a été dit, en particulier, par les collègues du groupe auquel j'ai la fierté d'appartenir, qui ont présenté au cours de quatre interventions successives une critique complète de ce projet et aussi — nous avons été les seuls à le faire — une proposition plus sage que nous soumettons à vos réflexions, proposition de communauté européenne de défense dans le cadre d'une confédération facile à créer rapidement, si nous le voulons vraiment.

L'exposé teinté de mélancolie que vient de faire devant nous M. le ministre de la défense nationale ne nous a apporté aucun apaisement. La défense de notre ordre du jour et l'explication de vote que voici n'ont donc pas pour but de revenir sur les arguments déjà invoqués et qui forment une somme impressionnante. Notre explication de vote comportera seulement quelques remarques qui nous ont été suggérées par le débat lui-même, après quoi nous concluons pour notre part.

La première remarque que je voudrais soumettre à l'Assemblée est la suivante. L'essentiel d'une décision sur l'armée européenne ne relève pas de la technique, nous l'avons tous compris, mais du politique. Oui ou non, la souveraineté d'un pays comme le nôtre, donc sa liberté de manœuvrer sur le plan de la politique étrangère et, dans une mesure très directe, son indépendance, vont-elles être aliénées? Si oui, à quel prix, en échange de quoi?

L'affaire — tout le monde en a convenu — est d'importance et certains des orateurs l'ont souligné avec une émotion qui était visible.

Pour sacrifier ces biens inestimables, il faut évidemment retrouver en contre-partie des avantages du même ordre sur le plan européen. Or, nous avons mesuré, tout au long du débat, à quel point les compensations offertes étaient illusoires.

Du train où vont les choses, qui peut nous dire — et je ne pense pas que M. le chef du Gouvernement et son ministre des affaires étrangères veuillent prendre la moindre responsabilité dans ce sens — qui peut nous dire si l'Europe sera faite et quand elle le sera? Dans ces conditions, n'est-ce pas, pour reprendre l'expression de deux de nos collègues, une légèreté, mais une légèreté extrêmement désobligeante, de prier avec condescendance les adversaires du projet actuel de ne pas faire appel à des sentiments d'amour-propre?

Croyez bien, monsieur le ministre des affaires étrangères, que dans un tel débat l'amour-propre n'a sa place à aucun moment, pas plus qu'un chauvinisme déplacé.

M. le ministre des affaires étrangères. Qui a parlé d'amour-propre?

M. Pierre Koenig. Je veux également souligner qu'au cours de ce débat les partisans du projet et M. le ministre des affaires étrangères n'ont pas manqué de mettre en cause certains chefs alliés, en particulier le général Eisenhower, et de les appeler à leur secours. J'aurais préféré que l'autorité de ces chefs éminents ne fût point invoquée car cela m'oblige à ajouter quelques commentaires.

Ce n'est un mystère pour personne que le général Eisenhower n'était pas et ne pouvait pas être partisan du plan Plevin initial. Il n'a adopté le projet d'armée européenne qu'à partir du moment où ont été apportées au plan initial des modifications telles que le but qu'il se proposait, c'est-à-dire un certain réarmement de l'Allemagne, pouvait être obtenu et ne devait l'être que de cette manière. (*Très bien! très bien! à l'extrême droite.*)

Alors, mais alors seulement, le général Eisenhower a prôné l'actuel projet. Ce n'est donc pas tant l'efficacité de la recette

qui l'a séduit que la possibilité qu'il y voit de réaliser le réarmement allemand. Au demeurant, personne ne le lui reprochera car il a de lourdes responsabilités de commandement.

On a également avancé à plusieurs reprises — et ceci n'a jamais été relevé à ma connaissance au cours du débat public — qu'il n'a pas dépendu de nous que le problème du réarmement allemand ait été soulevé, et c'est exact; mais on a ajouté que nous avions été surpris par la soudaineté de la demande de nos amis américains.

Nous sommes au regret de déclarer que l'idée du réarmement allemand flottait dans l'air bien avant l'été 1950 et que nos gouvernements, servis par leur diplomatie, auraient dû et pu se soucier, dès 1949 et au plus tard dès le printemps 1950, d'arrêter l'attitude française à ce sujet, dans un climat de travail relativement calme.

Quant au fond, je voudrais dire à mon tour que je ne vois pas, ce soir pas plus qu'hier, en quoi l'actuel projet accroîtra notablement la valeur combative de nos unités. Je déclare même, avec toute la conviction née de mon expérience, que, tout au contraire, dans les premières années à venir, quelle que soit la perfection de l'instrument nouveau et de sa machinerie, compliquée d'ailleurs à l'excès, la disparition d'armées nationales au profit d'une armée européenne dite « intégrée » provoquera une confusion indiscutable et préjudiciable à l'efficacité du nouvel outil de défense. Il serait vraiment puéril de penser que le fait de peindre en européennes nos troupes les rendra invincibles d'une minute à l'autre. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Il serait non moins puéril de penser que le fait de peindre en européennes les troupes allemandes immunisera celles-ci contre toute pensée mauvaise et les transformera en partenaires parfaits. (*Applaudissements à l'extrême droite et sur quelques bancs à gauche.*)

C'est là avant tout affaire de droiture, de sens de l'honneur, de loyauté.

En revanche, si un jour — et malheureusement — des généraux allemands décidaient de porter une atteinte grave à la communauté européenne dont ils seraient partie, ils le feraient, qu'ils soient habillés en Européens ou en Allemands, peu importe.

Le dilemme n'est donc pas: armée européenne ou Wehrmacht, comme se plaisent à le proclamer les partisans du projet, mais bien plutôt: réarmer l'Allemagne ou ne pas la réarmer. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

Ces remarques faites, je vais conclure.

J'ai réclamé l'honneur de présenter au Parlement français l'explication de vote de mon groupe, d'une part, parce que l'Allemagne sait qu'en fin d'un long commandement j'ai proclamé la nécessité de créer l'Europe et de l'inclure dans cette Europe, d'autre part, parce que j'ai, sans équivoque et sans défaillance, combattu aux côtés des Alliés durant toute la dernière guerre.

Je me sens donc autorisé à indiquer à M. le président du conseil quelles sont, en définitive, les deux directives essentielles que le groupe du rassemblement du peuple français désire donner au Gouvernement qui porte la très lourde responsabilité de la décision à proposer en matière d'armée européenne;

Tout d'abord, les armées sont l'instrument d'une politique. Tant que n'auront pas été conclus des accords politiques pour liquider, notamment, les différends existant entre l'Allemagne et les pays intéressés par le projet, il n'est pas possible de construire une armée européenne et l'on ne saurait, *a fortiori*, permettre la mise sur pied d'une armée allemande. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

En second lieu, si de tels accords politiques peuvent être conclus, leur maintien doit être garanti dans l'avenir. Il ne peut l'être par une armée, même baptisée européenne. Il ne le sera que par la création d'une confédération européenne. En conséquence, tant que cette confédération européenne ne sera pas créée, il n'est pas davantage possible de mettre sur pied une armée européenne du type qui nous est proposé.

Le projet, en son état actuel, politiquement incohérent ou plutôt inexistant, ce projet, devenu ce que d'aucuns appellent avec satisfaction un compromis — le grand mot est lâché — alors que son efficacité devrait résulter de sa simplicité, de sa rusticité, ce projet, permettez-moi l'expression, ainsi tarabiscoté au point d'en devenir techniquement insoutenable, ce projet, dis-je, est mauvais et nous le condamnons.

Tel est le sens que nous attachons à notre ordre du jour.

Toutefois, étant donné que, pour des raisons réglementaires, le scrutin nécessaire sur cet ordre du jour pourrait ne pas intervenir dans des conditions de clarté suffisante, notre groupe pourrait être amené à apporter ses voix à l'ordre du jour déposé par notre collègue M. Marcel David, si les conditions de présentation des ordres du jour demeuraient celles prévues en ce moment même. (*Applaudissements à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Mutter, pour soutenir l'ordre du jour n° 6.

M. André Mutter. Mes chers collègues, M. Guérin de Beaumont, retenu par une réunion au ministère des affaires étrangères, m'a prié de commenter en quelques mots l'ordre du jour que nous avons signé tous les deux, au titre de membres de la commission des affaires étrangères.

Notre but, en déposant cet ordre du jour, au nom de nombre de nos collègues des groupes des républicains indépendants et du centre républicain d'action paysanne et sociale, est de provoquer si possible — nous rejoignons en ceci les explications dernières de M. le général König — à l'issue d'un tel débat, la rédaction d'un ordre du jour capable de réaliser dans cette Assemblée une véritable majorité nationale. Car nous n'avons entendu, dans ce débat de si haute tenue, que des orateurs venant défendre ce qui, dans leur esprit et selon leur conscience, est l'intérêt national.

Nous considérons, en conséquence, qu'une motion réunissant l'unanimité de ceux qui, dans cette Assemblée, ont le sens de l'intérêt national, pourrait clore ce débat.

Nous sommes d'accord, mes chers collègues, sur le principe de la communauté européenne de défense. Nous sommes d'accord sur les trois conditions minima, à savoir le refus de la renaissance du militarisme allemand, la réunion d'une conférence du désarmement — étant réalisées les conditions pratiques et les garanties nécessaires — l'inclusion de l'Angleterre dans cette communauté européenne de défense.

Ces trois conditions, je crois, pourraient se retrouver dans un ordre du jour commun, susceptible de rallier la majorité que j'évoquais à l'instant.

Je voudrais, en terminant, mes chers collègues, exprimer un sentiment qui m'étreint. Je crains que nous ne prenions, à l'issue de ce débat, une décision qui, demain, tant à Lisbonne que dans les conversations ultérieures, amoindrirait la position de la France.

J'ai été fort ému, ces jours derniers, à la pensée que la France pourrait prendre l'initiative d'un ajournement qui serait peut-être suivi, dans quelque temps, d'une cassure. C'est ce que je voudrais éviter.

Mes chers collègues, si nous rendions impossible la communauté européenne de défense, j'ai le sentiment que, demain, il ne resterait pas grand-chose du pacte de l'Atlantique. Tels sont les sentiments qui nous conduiront à voter pour le principe de l'armée européenne.

Par le dépôt de notre ordre du jour, nous n'avons entendu gêner personne, ni revendiquer aucune paternité, mais simplement apporter quelques éléments à une motion qui réaliserait dans cette Assemblée, sur ce projet d'intérêt national, une véritable union nationale. *(Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.)*

M. le président. M. le président du conseil m'a fait connaître qu'il désirait prendre la parole avant le vote sur les ordres du jour.

Etant donné l'heure, l'Assemblée voudra sans doute suspendre sa séance jusqu'à vingt-deux heures ? *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt minutes, est reprise à vingt-deux heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le président du conseil.

M. Edgar Faure, président du conseil, ministre des finances. Mesdames, messieurs, près de la conclusion d'un long débat que l'Assemblée a suivi avec la dignité que lui imposait le sujet, où tous les aspects d'un problème complexe et très important ont été examinés et où la position du Gouvernement a été définie par M. le ministre des affaires étrangères et par M. le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, je vous demande encore la permission d'arrêter ensemble notre pensée sur les trois thèmes essentiels et solidaires qui se proposent à nous dans ce débat.

Ces trois thèmes sont certainement : la construction de l'Europe, les rapports franco-allemands, la défense nationale.

La construction de l'Europe.

Tout le monde a compris que l'occasion de ce projet ne devait pas en effacer le caractère ; il est dans la conformité, dans la tendance d'une politique d'ensemble qui s'est marquée d'autre part, notamment par le plan Schuman que vous avez accepté à une majorité importante.

C'est ici l'idée qui déjà avait surgi entre les deux guerres et dont il est d'ailleurs regrettable qu'elle n'ait pas eu, dès cette époque, une carrière plus heureuse. C'est l'idée de l'Europe qui se présente à nous dans le développement nécessaire de l'évolution du monde.

Paul Valéry disait, peu avant la guerre : « Le temps du monde fini commence ».

C'est pour cela même que nous devons concevoir toujours de plus grandes unités, que ce soit dans la conception des marchés ou que ce soit, comme le problème se pose aujourd'hui à nous, dans la conception de la défense.

C'est sur cette idée de la construction de l'Europe que l'on pourrait, sans doute, réunir la plus large audience dans le pays et parmi vous. Mais là où les divergences commencent, dirai-je, c'est dans la conception que l'on se fait de cette Europe. Peut-être pourrait-on dire que, comme « A chacun sa vérité », « A chacun son Europe ! » Je n'irai même pas aussi loin.

Là où je m'efforce de saisir la réalité de ces divergences, c'est moins dans des conceptions opposées de cette construction de l'Europe que dans ce que j'appellerai « des degrés différents d'exigence à l'égard de cette conception ». Et ces degrés différents d'exigence se marquent essentiellement sur deux points : le premier a trait à la conception supranationale, fédérale ou confédérale ; le second à l'inclusion plus ou moins structurelle, plus ou moins avancée de certains États que nous considérons comme Européens, mais qui ne sont pas encore partie intégrante des institutions que nous nous efforçons de pousser à leur existence.

Première question, et c'est un débat qui a son importance : fallait-il commencer l'Europe comme cela ? Faut-il la continuer comme nous l'avons commencée ? Ou fallait-il, au contraire, procéder selon la formule de M. André Monteil : L'Europe constitutionnelle, institutionnelle, opposée à l'Europe fonctionnelle ?

C'est une question très sérieuse et sur laquelle on peut diverger, sur laquelle la méditation est normale.

Je pense, pour ma part, que la méthode qui a été employée n'était pas mauvaise.

Je crois, à la réflexion, qu'il aurait été plus difficile encore d'essayer de créer entièrement, de projeter dans la réalité une conception purement idéologique d'un super-Etat, ou d'une confédération d'États ou même d'une fédération, de prendre l'épure et d'en faire la vie même de ce continent.

Je crois, je le répète — je puis me tromper — que cela aurait été plus difficile encore.

Aussi bien, cette conception même existait depuis longtemps. Elle a été proposée entre les deux guerres et nous voyons bien qu'à ce moment-là elle n'était pas entrée dans la chair et dans la vie quotidienne.

Mais, quoi qu'il en soit, aujourd'hui, nous ne nous trouvons pas au point de départ entre des hommes qui disent : Faisons l'Europe. Comment ? Faisons-nous d'abord une Constitution ou abordons-nous un marché, une entente économique ou une intégration militaire ?

Non, nous nous trouvons à une date où l'effort a déjà été commencé.

Alois, le problème se pose tout de même autrement et même une préférence idéologique, de conception, un peu rétrospective ne me paraît pas de nature à condamner ou à compromettre un effort entré dans l'efficace, dans l'immédiat et dans le réel.

En attendant, tout à l'heure, M. le président Bidault employer cette formule qui était juste : « Il faut continuer ce que l'on a commencé ». Je pensais qu'un grand philosophe a défini l'action par cette maxime : « D'abord continuer, ensuite commencer ».

Dans ce paradoxe apparent, il y a une vérité que je vous propose. Ne faut-il pas d'abord continuer ce qui est déjà en cours, le plan Schuman ou les projets de défense commune, sans abandonner pour cela l'exigence plus ambitieuse et certainement nécessaire d'une conception générale ?

Croyez-vous vraiment que ce serait une bonne méthode, du point de vue de l'Europe, en nous plaçant dans l'optique qui nous réunit le plus largement ici, sous prétexte de faire mieux l'Europe, de détruire, de faire ce qui a déjà été fait d'euro-péen ? Je ne le crois pas. *(Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.)*

Je voudrais maintenant aborder la deuxième difficulté importante de cette conception européenne, celle qui provient du rôle que peuvent jouer d'autres démocraties que celles que l'on a énumérées, et principalement — nous l'entendons bien — la Grande-Bretagne.

En abordant ce sujet, permettez-moi de dire tout de suite qu'il peut y avoir quelque antinomie, quelque contradiction dans des exigences qui nous sont présentées, d'ailleurs de façon très plausible, sur ces deux points différents. En effet, tel que nous connaissons l'esprit de ce grand peuple ami, telles que nous connaissons sa tradition, sa manière de penser, c'est justement dans la mesure où nous n'irons pas dès l'abord à une conception superétatique, à une conception supranationale, que nous pouvons escompter une participation plus large, plus importante de la Grande-Bretagne aux institutions européennes, et c'est dans la mesure, au contraire, où, revenant en arrière, modifiant notre méthode d'approche du problème et désireux de

créer avant tout une confédération d'Etats ou une super-souveraineté, que l'invitation que nous lui avons faite et continuons de lui faire risquerait de rencontrer, sinon de l'hostilité, du moins plus de réticence, plus de prudence, plus de lenteur.

Peut-on faire l'Europe sans l'Angleterre ? Je me refuse à le croire. Je suis certainement à égalité de pensée avec ceux d'entre vous qui désirent le plus vivement que l'Angleterre soit participante aux institutions européennes que nous sommes en train de construire.

Nous avons l'assurance que telle a été la pensée des gouvernements successifs, que les efforts n'ont pas été ménagés, mais je tiens à donner maintenant l'assurance que ces efforts seront continués et poursuivis sans relâche. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mon espoir est très grand comme ma conviction est très forte, et permettez-moi de rappeler ici un souvenir d'il y a quelques années.

J'étais avec quelques-uns d'entre vous, dont M. Triboulet, qui est, je crois, l'un des signataires de l'un des ordres du jour, parmi les parlementaires français qui avaient fait le voyage de Londres pour assister à une réunion dans la salle traditionnelle de l'Albert Hall, où nous avions entendu pour la première fois avec cette résonance, après la guerre, un grand appel à l'Europe.

Par conséquent, nous nous refusons à croire que les diligences et les insistances que nous multiplierons pourraient rester sans résultat.

D'accord sur le fond, il faut que nous soyons très attentifs sur la méthode. Je remercie particulièrement M. Daniel Mayer d'avoir dit avec beaucoup de clarté qu'il ne pouvait entrer dans son esprit ni dans celui d'aucun d'entre nous de donner au monde, par une exigence consciencieuse mais trop vigoureuse, l'impression que nous entendons rejeter sur l'Angleterre la responsabilité d'un échec de ce que nous avons commencé sans elle, mais où nous espérons l'inclure. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Cela est très important, et j'ai déjà dit à M. Daniel Mayer combien j'étais d'accord avec sa pensée. Mais, tout de même, réfléchissons. Si nous disons tout à coup, aujourd'hui, après dix-huit mois de développement : « Eh bien ! nous stoppons, attendons l'Angleterre », est-ce que notre attitude ne pourra pas, alors, bien que ce ne soit pas notre pensée, être ainsi interprétée ? Est-ce que nous n'allons pas compromettre l'effort même que nous voulons plus vigoureux et plus chaleureux chaque jour ?

Soyons réalistes. Nous commençons de construire. Croyez-vous que vous amèneriez plus facilement l'Angleterre à quelque chose qui n'existe pas qu'à quelque chose qui existe ?

Enfin, en attendant que cette participation soit acquise, en remarquant cependant que jamais il n'y a eu de coupure, de césure, que non seulement il y a des rapports d'alliance, mais que des observateurs de la Grande-Bretagne ont participé à toutes ces conversations, qu'il y a là tout de même un commencement de lien, en déplorant, j'en suis d'accord, qu'il n'y ait encore que six nations participantes — ce chiffre n'est pas définitif dans ma pensée — allons donc jusqu'au bout de notre examen de conscience et demandons-nous : Dans la situation actuelle, aurions-nous peur de continuer ? N'y aurait-il pas là — je me permets de reprendre l'expression si juste de M. le président Bidault — un de ces complexes d'infériorité qui, disait-il, conduisent aux politiques de démission ?

Il est entendu que nous voulons avoir la participation de l'Angleterre et même d'autres démocraties. Nous voulons l'avoir parce que c'est dans la nature des choses, et non pas parce que nous avons peur d'un tête-à-tête avec l'Allemagne entre quatre partenaires seulement. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Il ne faut pas que la France éprouve un complexe d'infériorité, en aucun cas, à l'égard de l'Allemagne.

Il ne faut pas que nous nous mettions dans l'idée que les Allemands sont des gens d'un dynamisme extraordinaire, supérieur au nôtre, parce qu'ils ont relevé leurs ruines avec rapidité, et que tout entretien avec eux nous serait fatal. Car nous ne devons pas méconnaître nos qualités...

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Très bien !

M. le président du conseil. ...ce qui, paraît-il, est quelquefois un défaut du tempérament français.

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Nous savons en Alsace la supériorité française.

M. le président du conseil. Merci, monsieur Fonlupt-Esperaber. (*Rires à l'extrême droite.*)

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Il n'y a pas de quoi rire. Les Allemands ont assez mal réussi chez nous pour que nous sachions que nous valons mieux qu'eux.

M. le président du conseil. N'oublions pas — je le dis dès maintenant bien que, dans la logique de mon raisonnement, je serai appelé à le répéter tout à l'heure, mais c'est très important — si le relèvement actuel de l'Allemagne, qui peut entraîner des inquiétudes et aussi cette dispute de ses faveurs dont parlait également M. Bidault, nous frappe, n'oublions pas que l'une des raisons en est l'exemption extraordinaire dont elle bénéficie d'une charge militaire et défensive qui, pour nous, est si lourde et à laquelle tout le problème est de lui faire prendre sa part.

J'aborde maintenant le second thème, qui est celui des rapports de nos deux nations et auquel je me trouve, comme vous le constatez, tout naturellement conduit.

Je dois dire que l'audition ou la lecture des interventions qui se sont suivies à cette tribune sur ce sujet fait apparaître la véritable noblesse de ce débat engagé devant le Parlement français.

Il était vraiment réconfortant d'entendre des hommes de tous partis, et dont certains avaient toutes les excuses pour se figer dans une attitude purement passionnelle, adopter le point de vue le plus élevé, le point de vue de l'Histoire, reconnaître, comme le disait M. Pleven, que l'Allemagne est un fait historique et géographique, que le peuple allemand existe, que c'est un fait qu'il n'a pas été exterminé — nous ne l'avons pas exterminé et il n'était pas dans nos conceptions de le faire.

Il était très réconfortant d'entendre tant d'orateurs, dont certains ont souffert eux-mêmes ou dans la personne de leurs proches, revenir avec insistance à cette grande idée, qui est la nôtre, que si nous voulions placer sur le peuple allemand une sorte de malédiction permanente, le considérer comme un peuple criminel nous commettrions alors l'erreur criminelle de l'impératif biologique que nous avons reproché à Hitler et contre quoi nous avons combattu.

J'ai le souvenir d'ailleurs de la manière dont ceci a été exposé, au cours du procès devant le tribunal international de Nuremberg, par l'un de nos collègues, M. François de Menthon, et comment il a, à ce moment-là, lumineusement démontré que nous ne pouvions pas, nous Français, accepter cette inversion de la théorie raciste, cette théorie d'un maléfice séculaire, qui est absolument contraire à notre conception initiale et aux raisons pour lesquelles nous avons combattu.

J'ai également noté avec une grande satisfaction, chez des orateurs différents, cette idée, que je crois aussi très importante, que là — je précise bien — où l'Allemagne sera appelée à participer à une organisation, elle devra jouir de l'égalité des droits sans qu'il en résulte nullement que cela lui donne le droit d'entrer là où elle n'est pas et où nous ne nous voulons pas qu'elle soit. Cela est une autre affaire.

Mais là où nous engagerons les liens d'une coopération, là où il y aura des organismes communs, il ne faut pas, messieurs, messieurs, que dans la société des nations, pas plus que dans celle des hommes, il y ait des êtres mineurs, des êtres seconds, des êtres inférieurs, car les peuples, comme les hommes, auxquels on refuse l'égalité, que l'on considère comme des mineurs, compensent cela par la fraude, par le complot, par la dissimulation.

M. Pierre Métayer. Très bien !

M. le président du conseil. C'est ce qui a fait échouer, entre les deux guerres, d'autres tentatives généreuses qui eussent pu être fécondes. (*Applaudissements au centre et sur certains bancs à gauche.*)

Si nous considérons qu'il n'y a pas de peuple maudit, qu'il n'existe pas d'hommes qui ne puissent être amenés à la liberté, à la démocratie, à la pleine conscience, nous savons aussi ce qui s'est passé dans les années douloureuses.

Eh bien ! ne peut-on cependant pas penser que ce qui a influé si tristement sur la destinée du peuple allemand et, par voie d'incidence, sur tant d'autres, c'est, d'une part, les états-majors militaires et, d'autre part, les états-majors industriels, et que des procédures, des efforts qui tendent, dans le cadre du plan Schuman, à annuler cette emprise d'une féodalité industrielle et, dans le cadre d'une armée intégrée, à ne pas avoir ces états-majors généraux, constituent un bon moyen de permettre à nos rapports séculairement si difficiles d'entrer dans une nouvelle phase pour le bien de nos peuples et pour le bien du monde ?

Car, enfin, il faudrait savoir si nous voulons essayer d'en sortir, si nous voulons essayer d'éviter la répétition perpétuelle du même drame, tous les vingt-cinq ans, ou à d'autres intervalles. Il faut que nous prenions ce problème en face et à bras-le-corps. Il faut faire quelque chose.

Alors, considérant les choses dans l'évolution de l'histoire, permettez-moi d'aller jusqu'au bout dans l'expression de ma pensée. Les choses évoluent. Elles ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient encore en 1939. Je ne crois pas que, dans l'avenir, les mêmes périls se présentent de la même façon. Leurs principes existent encore, mais leurs manifestations seront différentes.

Vous n'aurez plus la scène du monde avec des parterres de peuples obscurs, souvent arriérés, et sur cette scène, en grande lumière, deux seuls protagonistes dont tout le monde guette les actions, la France et l'Allemagne. Nous ne sommes plus les acteurs principaux et exclusifs de ce théâtre. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Cela est maintenant révolu.

Si je partage les inquiétudes et les appréhensions souvent exprimées ici notamment à l'égard d'une renaissance militaire allemande, je vous dis franchement que ce n'est pas vis-à-vis de la France que je les conçois avec le plus de vivacité. Maintenant, dans la mesure où une résurgence de ce militarisme pourrait s'exprimer, c'est dans une autre direction, vers l'Est, vers une réexpansion territoriale, vers une recherche de l'unité, que je verrais le danger, plutôt que dans un retour vers la frontière qui fut séculairement la ligne de démarcation de tant de drames.

Cela ne justifie pas moins de précautions, mais je crois que nous pouvons exposer franchement le problème comme nous le voyons. Les précautions que nous prenons pour nous ne paraissent devoir être suffisantes et convenables pour cet autre danger qui serait le principal. La précaution que nous prendrons — et là encore j'anticipe, sur un point précis, sur mon développement ultérieur — selon laquelle, en aucun cas, les contingents allemands ne devront être numériquement supérieurs aux nôtres est valable dans les deux cas : vis-à-vis de nous et également à l'égard de quelque expansion, de quelque nouveau prurit porté d'un autre côté. Croyez-vous, en effet, que le fait d'arriver à décrocher quelques unités, quel qu'en soit le nombre — opération d'ailleurs terriblement difficile — unités dépourvues de leurs centres nerveux, dont les contingents seraient inférieurs à ceux dont nous disposons nous-mêmes sur ce théâtre, en profitant de ce qu'une partie de nos forces déjà limitées serait occupée ailleurs, pour les jeter contre des forces bien plus considérables, cela serait une agression dangereuse pour la paix du monde ?

J'en arrive alors, après ce développement consacré aux rapports franco-allemands, au troisième thème de ce débat, à savoir le problème même de la défense nationale française. C'est évidemment de cela qu'il s'agit essentiellement, mais il s'agissait aussi de l'Europe et des rapports franco-allemands.

Je fais, à cet égard, appel à la logique de chacun. Je comprends qu'on puisse avoir, sur ce problème, des opinions différentes, mais je me crois autorisé à demander instamment à chacun de chercher à ordonner logiquement son opinion et à en tirer logiquement la conséquence.

Je ne demanderai à personne de tirer mes conséquences de prémisses qui seraient différentes de celles que j'ai retenues. C'est seulement dans la mesure où nous sommes d'accord à la base du problème qu'il me paraît essentiel que nous arrivions à un accord pour sa conclusion.

Sur ce problème de la défense nationale, plusieurs conceptions sont possibles.

La première consiste à dire qu'il n'y a pas de risque d'agression. Cette conception peut se plaider et se défendre.

La seconde consiste à dire que mieux vaut un risque d'agression qu'un effort coûteux et difficile. Elle peut avoir ses partisans.

Une troisième conception est constituée par l'ensemble des idées qui se rallieraient à la thèse de la défense périphérique. C'est celle qui consiste à dire : Il y a un risque d'agression et il faut faire quelque chose, mais tout ce qu'on fait en Europe n'a aucune importance, tout dépendra des bases périphériques, de l'action de l'aviation et de la bombe atomique.

Cette conception peut exclure l'armée européenne ; elle exclut d'ailleurs aussi toute utilité de l'armée nationale.

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. le président du conseil. La quatrième conception, sur la base de laquelle j'entends raisonner, est celle qui admet également, tout en la déplorant, la nécessité d'envisager un risque d'agression et, dans ce cas, la nécessité absolue d'une défense, partout, le plus loin possible et le plus longtemps.

C'est de cette conception de la défense éventuelle du territoire français et des territoires qui sont en Europe qu'il faut partir si l'on veut nous suivre, car si l'on part des autres on n'arrivera pas au même point. Mais si l'on part de celle-là, alors il faut dire que se pose, d'une façon inévitable, le problème de la contribution allemande.

Dans ce cas, à partir de ces conditions, personne ni aucun parti, ni aucune formule ne pourront permettre d'é luder ce problème.

Tout d'abord pour une raison d'efficacité qui a été développée. On a parlé de l'équilibre, je n'y reviens pas.

En second lieu pour une raison qui relève du simple bon sens : est-il concevable qu'à partir du moment où l'on chercherait une défense sur la ligne la plus éloignée — cette expression est d'ailleurs mauvaise et M. Jules Moch a exactement traité ce problème hier en parlant des développements d'ampleur maximum — nous allions, nous, défendre les Allemands chez eux pendant qu'eux-mêmes n'auraient rien à faire ? ce n'est pas plausible.

Il existe enfin une considération économique et financière à laquelle vous me permettrez de donner un poids très particulier, non pas parce que je suis ministre des finances, mais parce que, comme on le comprend de plus en plus, et comme le disait encore tout à l'heure M. Loustaunau-Lacau, le problème économique et financier est indissolublement lié aux problèmes de défense nationale.

Ce problème économique et financier, qui est même un problème stratégique — j'ai prononcé le mot, la semaine dernière, en parlant de la stratégie des arrières — se présente ainsi : les armes sont un honneur, certes, mais elles sont aussi aujourd'hui une charge très lourde ; si vous dispensez les Allemands de toute contribution à un effort militaire, il ne s'agit pas seulement des milliards dont s'allège leur budget, il s'agit aussi de toute leur vie économique.

Leurs industries ont connu déjà une expansion très grande par le fait qu'elles ne supportent pas le même fardeau que les nôtres. Si vous ne leur imposez aucune charge, prenez-vous seuls les charges du service militaire et celles des fabrications d'armement ?

Et il n'est pas seulement là question d'argent. Je parle d'heures de travail, de matières premières, de produits fabriqués. Allons-nous accepter l'idée que les Français courent le risque de rompre leur équilibre économique à force de fabriquer des choses improductives et d'avoir des hommes sous les drapeaux, cependant que les Allemands, avec toute leur main-d'œuvre et toutes leurs matières premières, ne fabriqueraient que des objets de vente dont ils inonderaient les marchés dont nous nous trouverions immédiatement exclus ?

Voilà une dernière raison qui fait que le problème de la contribution allemande ne peut pas être éludé.

Je me permets de vous poser la question sous la forme d'une option, qu'elle me paraît devoir prendre : ou l'on ne fait rien ; ou on laisse faire une armée nationale allemande ; ou on fait une armée européenne, sous quelque forme que ce soit. Voilà le problème.

Sur ce principe, je constate qu'il y a un assez large accord. De grandes difficultés surgissent quand il s'agit de passer aux modalités.

Les modalités ? Les unes sont essentielles et tiennent si étroitement au principe lui-même que, si nous n'avons pas satisfaction sur ces modalités essentielles, malgré les raisons que nous avons de faire quelque chose, mais parce que nous ne pourrions vaincre ces obstacles, nous abandonnerons.

Mais si certaines de ces modalités sont essentielles, d'autres ne le sont pas. Elles sont discutables, révisables, elles n'adhèrent pas au principe même de notre politique.

C'est cette distinction importante que je vous demande de retenir pour que, dans les décisions que vous prendrez, vous interveniez en appuyant votre gouvernement dans le sens d'un politique qu'il vous appartient d'ailleurs de définir, mais non pas en le ligotant dans des sujets ou dans des domaines où il doit conserver la possibilité, dans le sens de vos directives, de converser, de négocier et d'améliorer.

Je ne veux pas entrer dans le détail de ces modalités, qui a été fort bien traité. Je retiendrai seulement deux points, les plus graves peut-être.

Le premier a trait à l'importance des effectifs et à leur organisation. Sur ce point, des conditions s'imposent et en premier lieu — c'est une question qui a été posée dès le début par les premiers négociateurs — qu'il n'y ait pas de corps d'armée allemands, d'unités vraiment et réellement autonomes. Il ne doit y avoir que des unités utilisables au combat, mais dépourvues de ces centres nerveux que sont les organes de commandement, dépourvues des unités de soutien logistique et des formations accessoires.

Autre point essentiel, auquel j'ai déjà fait allusion, mais sur lequel je veux insister maintenant avec toute la précision indispensable, c'est qu'en aucun cas nous n'admettrons que, sous quelque forme que ce soit, des contingents et des effectifs allemands existent en nombre qui ne serait pas au plus égal à celui de notre propre contribution.

Je m'explique encore là-dessus d'une façon plus précise. Des chiffres ont été envisagés et j'espère qu'ils pourront être respectés. Vous savez que la conférence des Sages a permis de dégager deux notions de l'effort militaire français, l'une dans sa limite financière, l'autre dans son opportunité militaire.

A quelque chiffre que l'on arrête, et de préférence au plus élevé, et si par hypothèse l'importance de notre effort outre-mer et en Indochine diminuait l'importance de notre contribution telle qu'elle doit être rationnellement prévue, alors l'importance de la contribution des contingents allemands devrait naturellement subir une réduction comparable.

Si ces deux points sont exigés et maintenus, je crois alors que l'essentiel est sauvegardé. Car même s'il pouvait paraître préférable de limiter le chiffre à 4.000 ou 5.000 plutôt que de le porter à 12.000 ou 13.000 — ce que tous les techniciens ont demandé — ce n'est tout de même pas là le problème à la dimension de notre souci.

Si vous craignez une force tellement considérable, tellement surgissante qu'elle puisse, comme je le disais tout à l'heure, arracher du cadre où ils seront placés, ces contingents, sans organe de commandement et sans service, et en faire d'un seul coup une véritable armée, alors cette force serait telle qu'elle jouerait sur 5.000 hommes à la fois autant qu'elle peut jouer sur 10.000 ou 12.000 à la fois.

Ce n'est pas là, à mon avis, une disposition de caractère essentiel, encore que là-dessus nous soyons toujours disposés à tenir compte, dans la mesure où nous le pourrions et le plus largement possible, des observations et des débats que nous pouvons provoquer et où s'exprime votre opinion.

De même, je voudrais dire un mot du conseil des commissaires. De fortes critiques ont été formulées. Au début, nous a-t-on dit, il ne devait y en avoir qu'un; maintenant il y en aura neuf. Et quand on pense qu'il y en aura neuf, on nous dit qu'il serait beaucoup mieux qu'il n'y en ait qu'un.

Mais aurait-il été très commode de désigner un seul commissaire ?

Je tiens à préciser à nouveau, bien que cela ait été dit plusieurs fois, que ce conseil n'a que des pouvoirs administratifs et que notamment, pour répondre à la question précise et pertinente de M. Pleven, il est bien entendu qu'il n'a pas à intervenir pour permettre ou pour empêcher le retrait, qui serait nécessaire pour d'autres théâtres d'opérations, de certaines de nos disponibilités en effectifs.

Mais quand on critique la formation des neuf, je dis que nous sommes là précisément dans le domaine du révisable et aussi du secondaire.

On objecte encore que, sur ces neuf commissaires, il y en aura deux pour la France et deux pour l'Allemagne. Mais il ne faut pas comparer ces deux chiffres l'un à l'autre: il faut comparer deux à neuf et considérer que les Allemands n'auront que deux commissaires sur neuf, et non pas deux par rapport à deux.

Il y a d'autres modalités que l'on peut revoir. On peut en trouver de nouvelles. Mais ne rencontreront-elles pas encore d'autres objections ?

Car j'en arrive maintenant à l'idée presque morale de ce débat.

Evidemment, tout cela est difficile. Le montant des effectifs, l'organisation du commandement, le conseil des commissaires, son articulation avec le conseil des ministres, avec l'organisation du commandement en chef, tout cela est très compliqué. Et comment cela ne le serait-il pas ?

Il est très difficile de construire la sécurité, bien plus difficile que d'attendre l'agression !

La sécurité, aujourd'hui, c'est sur des formes nouvelles qu'il faut la construire, d'abord parce que les temps ont changé, ensuite parce que les anciennes n'ont pas été bonnes. Cela est très difficile, certes. Ce qui est facile, c'est attendre, ne rien faire ! (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Ce qui est facile, c'est ne pas faire l'effort d'organisation, ne pas faire un effort de l'esprit et attendre, comme cela nous est déjà arrivé, l'asservissement, la défaite, le malheur !

C'est à un autre effort que nous devons maintenant nous attacher.

Est-ce que, vraiment, il y a une loi qui veut que l'imagination créatrice ne puisse s'exercer utilement que dans le mal ?

Nous avons vu des conquérants faire des rêves insensés, dresser des théories dont l'absurdité aurait fait éclater de rire s'il n'y avait pas eu les conséquences que vous savez. Ces gens ont eu le droit d'imaginer et de construire et ils ont fait déferler leur imagination dans notre vie quotidienne et dans la catastrophe. Et nous, nous n'aurions pas le droit d'imaginer dans le bien quelque chose de nouveau et de faire, pour la sécurité, pour la défense, pour la petite vie quotidienne des peuples libres, un peu de cet effort d'imagination qu'ont fait ces mons-

tres pour asservir, pour tuer et pour dominer ? Est-ce que nous ne pouvons pas faire cet effort tous ensemble ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Un grand pays doit affirmer sa politique dans la continuité de ses grands desseins. Nous avons des dates, nous avons des noms.

Nous avons eu le 9 mai 1950, nous avons eu le 24 octobre 1950, nous avons eu Rome, nous avons eu Petersberg.

Mon gouvernement ne brisera pas la ligne qui a été tracée par les gouvernements qui l'ont précédé. Je demande à la France que vous représentez de ne pas briser sa propre ligne, et c'est ici que je veux aborder un point qui est également essentiel et qui est aussi une partie intégrante de notre politique.

Si nous cherchons à construire la sécurité, il n'y a qu'une raison à cela, et elle est suffisante à l'exiger, c'est notre désir de paix. Donc, c'est de toutes manières et par tous les procédés que nous devons naturellement chercher la paix. Et puisqu'il y a un commencement, puisqu'il y a ce qu'on appelle dans un ordre du jour « une faible lueur d'espoir », cette conférence qui doit se réunir prochainement en Amérique, nous devons continuer cet effort de désarmement, avec quelle volonté, avec quel espoir !

Puisqu'on nous a parlé aussi d'appel à lancer, nous sommes disposés à le faire. Nous l'avons déjà fait. La voix de la France a déjà été quelquefois entendue. Nous nous souvenons encore des nobles paroles qu'a consacrées à ce thème essentiel notre plus haute autorité de la République, M. le Président de la République, au cours de la session de l'Organisation des Nations Unies. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

La résonance n'en est pas encore éteinte. Mais je dis ici avec toute ma conviction que cet effort doit être poursuivi et qu'il est essentiel, et j'en viens au point peut-être le plus délicat et le plus difficile, et qui peut provoquer entre nous une opposition qui, cependant, n'est qu'apparente. J'attire votre attention sur la gravité du débat sur ce point.

On nous demande, et je comprends dans quel esprit, d'attendre encore un peu, de suspendre, non pas, je dois le préciser, nos préparations de réarmement national, mais le mouvement en cours de l'armée intégrée, jusqu'à ce que la conférence du désarmement ait eu lieu ou jusqu'à ce qu'on ait fait la vérification d'un dernier appel.

Je répète ce mot, car il a été prononcé, et c'est là-dessus que je veux faire porter une analyse que je crois essentielle. Je ne peux pas accepter cette formule, surtout parce que je ne peux pas accepter l'idée d'un dernier appel. (*Applaudissements au centre.*)

M. Marcel Naegelen. Nous n'avons jamais parlé de cela.

M. Jules Moch. Nous n'avons jamais parlé de dernier appel, mais de nouvel appel.

M. le président du conseil. Quelqu'un, ce n'est peut-être pas vous, en a parlé. Je ne fais d'ailleurs aucun grief à ce mot.

Je dis qu'il n'y aura pas de dernier appel, qu'il ne doit pas y avoir un appel comminatoire, mais un appel constant, car, s'il n'y est pas répondu aujourd'hui, nous le répéterons demain et longtemps encore.

M. Edouard Depreux. Nous sommes entièrement d'accord.

M. le président du conseil. Seulement, devons-nous dire — c'est le problème, et il est normal que je l'aborde — que nous allons suspendre l'étude de l'intégration jusqu'à ce que cet appel ait reçu sa réponse ?

Cela, je ne le crois pas, car il en résulterait une succession dans le temps qui pourrait être extrêmement dangereuse.

Il en résulterait que nous concevions deux périodes successives, l'une pendant laquelle nous ferions un appel à l'harmonie et à la paix et pendant laquelle nous ne ferions pas l'armée européenne; et puis, une fois cette période révolue, il y aurait la seconde période où nous ferions l'armée européenne.

Mais par le seul fait que nous aurions suspendu la préparation de l'armée européenne à une réponse qui par hypothèse serait négative, le fait de reprendre le cours de notre projet scellerait alors d'une façon évidente l'abandon de la voie parallèle, que nous devons constamment garder ouverte, de l'appel au désarmement et à la paix.

M. Marcel Naegelen. Nous ne demandons pas une suspension des études, nous demandons qu'une décision définitive ne soit pas prise avant le premier rapport de la conférence du désarmement.

Il y a là une nuance, et même plus qu'une nuance.

M. le président du conseil. Ce que j'ai dit, monsieur Naegelen, n'était pas destiné à vous critiquer, et je suis très heureux de vous entendre, car cela confirme, ce que je crois avoir dit tout à l'heure, qu'il y a peut-être dans cette affaire des oppositions plus apparentes que réelles.

Seulement, l'idée de continuer les études en suspendant la décision, alors que ces études ont précisément pour but de procurer la décision, c'est tout de même, si on la maintient sous une forme stricte, cette idée d'ajournement dont je suis en train de faire la critique.

De toute manière, sur le plan des faits, la décision elle-même n'interviendra pas avant le délai qui est matériellement nécessaire et qui laisse le temps de la réunion de Washington à laquelle il a été fait allusion.

Je m'excuse si je me suis mal fait comprendre, mais je dois insister sur le fait que, tout en maintenant avec toute notre ferveur la voie du désarmement et la voie de l'appel à la paix, nous ne pourrions pas accepter l'idée d'une suspension ou d'un ajournement des études ou de la décision qui en est la partie intégrante et qui s'y rattache d'une façon indissoluble. Le cours de la sécurité doit suivre en même temps que celui des efforts de désarmement et d'entente sur un autre plan.

Cela en est la meilleure garantie, car si nous donnions l'impression de consentir une remise, d'accorder un sursis, alors ce serait la provocation à des réponses dilatoires, à des tergiversations, alors que nous cherchons au contraire à fixer enfin cette date, cette heure, cette circonstance où nous pourrions entreprendre un dialogue nécessaire, car je tiens à dire ici très nettement que, pour ma part, je ne suis pas incrédule. Si je crois aux risques, je crois aussi très profondément aux chances.

Je tiens à l'affirmer en toute conviction. Nous n'avons aucune hostilité essentielle et systématique à l'égard d'une quelconque des grandes puissances, et c'est en toute sincérité que nous devons, je crois, faire appel aux hommes qui dirigent les destinées de ces grandes puissances, aux hommes qui ont les clefs de la paix et de la guerre, pour qu'enfin on puisse trouver cette voie.

Je crois qu'il doit être possible, malgré les différences considérables des régimes politiques ou économiques, de réunir dans la paix des nations qui se sont trouvées réunies dans le combat, dans la souffrance et dans la victoire.

Mais, voyez-vous, pour que cet appel puisse être entendu, il faut aussi qu'il soit prononcé par la voix de la France et non pas par la voix d'un groupe ou d'une portion de l'Assemblée.

Le point de notre politique extérieure, je dirai même de notre politique générale, où nous sommes parvenus est un point capital. J'ai pu lire quelquefois que le Gouvernement, dans ce débat, louvoyait ou cherchait une motion compromissive. Je vous prie de croire qu'il n'en est rien. Il est essentiel que le Gouvernement puisse poursuivre une politique et la poursuivre avec votre accord.

Le Gouvernement n'entend pas encourir le risque d'une bataille d'ordres du jour. La présentation successive d'ordres du jour qui pourraient être rejetés ou adoptés à de faibles majorités relatives ne servirait pas le Gouvernement. Elle ne servirait pas non plus le Parlement.

Il est indispensable que nous cherchions ce soir, je vous en adresse l'appel pressant, à dégager une majorité pour soutenir la politique extérieure de la France dans sa double ligne: poursuite de son effort de construction utile et nouveau de sécurité par l'armée intégrée, sous les conditions qui ont été dites, et aussi appel qui aurait alors plus de prix, appel en faveur de la paix, que nous ne prononcerons pas seulement aujourd'hui, et puisqu'il en a été parlé, puisque j'en parle à cette tribune, ce que je vous demande précisément, c'est que le plus largement possible, pour cet appel nécessaire, vos voix s'unissent à la mienne pour l'exprimer solennellement. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche. — Applaudissements au centre et sur divers bancs à droite.*)

M. François de Menthon. Je demande une suspension de séance d'une heure. (*Protestations à l'extrême droite.*)

M. le président. M. de Menthon propose une suspension de séance.

A l'extrême droite. Oui ! oui !

M. le président. Je vais donc consulter l'Assemblée.

Cette proposition est contestée ?

Je mets aux voix la proposition de M. de Menthon.

(*Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.*)

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures et demie, est reprise le jeudi 14 février, à quatre heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Je rappelle que je suis saisi de six ordres du jour dont cinq ont été déposés avec demande de priorité. L'Assemblée va donc être appelée à statuer d'abord sur les demandes de priorité.

Personne ne demande la parole pour une explication de vote ?...

Je vais consulter l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour n° 1, déposé par M. Marcel David et les membres du groupe socialiste.

M. le président du conseil. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Je dois indiquer à l'Assemblée que le Gouvernement ne peut se prononcer favorablement sur la priorité qui est demandée.

Ce n'est pas que les oppositions soient foncières, car je crois qu'elles procèdent plutôt de la forme que du fond, ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure dans mon exposé. Mais sous la forme où cet ordre du jour est présenté, le Gouvernement ne peut pas en accepter la priorité.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte l'Assemblée sur la priorité demandée pour l'ordre du jour déposé par M. Marcel David et les membres du groupe socialiste.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	624
Majorité absolue	313
Pour l'adoption	240
Contre	384

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je consulte maintenant l'Assemblée sur la priorité en faveur de l'ordre du jour n° 2, présenté par M. Fajon et plusieurs de ses collègues au nom des groupes communiste et progressiste. Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	623
Majorité absolue	312
Pour l'adoption	402
Contre	521

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

J'informe l'Assemblée que l'ordre du jour n° 4 de MM. Pleven et Delbos et l'ordre du jour n° 6 de MM. Guérin de Beaumont et Mutter ont été retirés.

Mais je viens de recevoir un ordre du jour n° 7, présenté par MM. Guérin de Beaumont, Delbos, de Menthon, Ramarony, Trémouille, et dont le texte est ainsi conçu :

L'Assemblée nationale :

« Consciente de la nécessité de ne rien négliger dans l'effort de défense collective imposé au monde libre,

« Affirme la volonté de la France de contribuer de toute son énergie à l'édification d'une Europe politiquement et économiquement unie,

« Et approuve d'idée d'intégrer les forces nationales des pays d'Europe dans une armée européenne.

« Elle souligne que cette volonté de renforcer la puissance des peuples libres — susceptible d'entraîner sous réserve des garanties indispensables une participation allemande à la communauté européenne de défense — n'est rendue nécessaire que par la persistance de la méfiance internationale.

« Convaincue de la nécessité de tout faire pour atténuer cette méfiance et de tout mettre en œuvre pour maintenir et consolider la paix en même temps que se renforcent les peuples libres,

« Persuadée que l'organisation de la défense commune ne saurait en aucune manière contredire les efforts simultanément entrepris pour assurer un désarmement général et contrôlé,

« Approuve l'appel solennel adressé par le président du conseil en vue de mener à bonne fin les travaux de la commission du désarmement de l'O. N. U. et d'aboutir à un règlement pacifique des problèmes qui divisent actuellement les nations du monde.

« L'Assemblée nationale accepte que soit accordé à l'Allemagne un traitement non discriminatoire dans les organisations intégrées, rappelle que les accords contractuels qui seront substitués au régime d'occupation lorsque la communauté européenne de défense sera entrée en vigueur devront comporter les garanties nécessaires en ce qui concerne les fabrications d'armement, la police et la répartition des charges financières et rappelle qu'en aucun cas l'admission de l'Allemagne à la communauté européenne de défense n'est liée à son entrée dans l'organisation atlantique.

« Elle recommande au Gouvernement :

« a) De veiller à ce que la rédaction du traité précise que la communauté européenne de défense ait pour objet exclusif d'assurer une défense plus efficace du territoire des Etats membres de la communauté européenne et une répartition équitable des charges qui tiennent compte en particulier de l'étendue des sacrifices que la France consent en Indochine pour la défense du monde libre;

« b) De réaliser les conditions économiques de base que nécessite la construction d'une force militaire européenne;

« c) De demander aux gouvernements britannique et américain de garantir, en cas de rupture ou de violation du traité par une nation membre, les engagements pris envers la communauté européenne de défense, cette garantie étant matérialisée par le maintien aussi longtemps qu'il apparaît nécessaire de forces américaines et britanniques suffisantes sur le continent européen;

« d) Que les contingents français disponibles en Europe et mis à la disposition de la communauté européenne de défense soient à tout moment au moins égaux à ceux de tout autre membre de la communauté, qu'un rapport de forces acceptable et constant soit ainsi assuré au sein de l'armée européenne qui n'exécède pas pour la France ses possibilités tant dans le domaine financier qu'en matière d'effectifs;

« e) Que l'intégration des contingents nationaux s'effectue à l'échelon le plus bas possible et de manière à éviter tout danger de reconstitution, par l'adjonction aux unités de base de services de même nationalité, de forces nationales autonomes;

« f) Que le Gouvernement prenne les initiatives nécessaires pour qu'aussitôt que possible le texte du traité instituant la communauté européenne de défense soit soumis pour avis à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

« Elle demande que tout soit mis en œuvre pour assurer :

« 1° La subordination de l'armée européenne à un pouvoir politique supranational à compétence limitée, mais réelle, responsable devant des représentants des assemblées ou des peuples européens et invite le Gouvernement à prendre dans ce sens toutes initiatives nécessaires;

« 2° La stricte limitation et l'énumération précise des cas où peut jouer la règle d'unanimité ainsi que l'établissement d'un budget commun voté par l'Assemblée et non soumis à un droit de veto.

« Elle maintient son opposition à la reconstitution d'une armée nationale et d'un état-major allemands; elle invite le Gouvernement à renouveler de la manière la plus pressante les demandes adressées à la Grande-Bretagne en vue d'obtenir sa participation à la communauté européenne de défense et son intégration dans une union dont les institutions pourraient recueillir son adhésion;

« Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Je consulte maintenant l'Assemblée sur la priorité en faveur de l'ordre du jour n° 5 déposé par M. Gaston Palewski et plusieurs de ses collègues au nom du groupe du rassemblement du peuple français.

M. Jacques Soustelle. Nous demandons un scrutin.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin. Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?... Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	593
Majorité absolue.....	297
Pour l'adoption	119
Contre	474

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je vais consulter l'Assemblée sur la priorité demandée en faveur de l'ordre du jour n° 7 dont je viens de donner lecture.

M. Jacques Soustelle. Nous demandons une suspension de séance.

M. le président. De combien de temps ?

M. Jacques Soustelle. Une demi-heure environ.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Soustelle tendant à suspendre la séance.

(L'Assemblée, consultée, adopte la proposition.)

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatre heures quarante minutes, est reprise à cinq heures trente-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le président du conseil.

M. Edgar Faure, président du conseil, ministre des finances. Mesdames, messieurs, le Gouvernement estime comme vous-mêmes, sans doute, que ce débat doit recevoir maintenant sa conclusion.

L'Assemblée a rejeté successivement trois ordres du jour.

Elle est maintenant saisie d'un autre ordre du jour et doit, à son sujet, se prononcer sur la priorité, ce qui, évidemment, engage en même temps le fond. Cet ordre du jour est signé par des membres de plusieurs groupes de la majorité. Il est accepté par le Gouvernement. Il représente, tel qu'il est et dans la forme un peu longue qu'il a prise, un effort de synthèse conforme aux lignes de la politique que nous nous proposons de poursuivre si nous en avons les moyens.

Le Gouvernement a demandé l'avis de l'Assemblée. Il pourrait donc paraître étonnant, à première vue, qu'il prenne une position gouvernementale sur cet avis. Mais on comprendra aisément que, de l'Assemblée qu'il sollicite, le Gouvernement ne peut recevoir, ni une absence d'avis, ni un avis qui ne correspondrait pas aux lignes de la politique qu'il préconise. *(Mouvements à gauche.)*

Dans ces conditions, je me vois amené à indiquer que je pose la question de confiance dans la forme constitutionnelle sur la priorité et sur le fond de cet ordre du jour, pour son adoption et contre tous amendements. *(Applaudissements au centre.)*

M. Jean Charlot. C'est vraiment un avis que le Gouvernement demande !

M. le président. Le Gouvernement pose la question de confiance pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour n° 7 de MM. Guérin de Beaumont, De Bos, de Menthon, Ramonony et Trémouille.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 49 de la Constitution, « le vote sur la question de confiance ne peut intervenir qu'un jour franc après qu'elle a été posée devant l'Assemblée ».

Quel jour l'Assemblée entend-elle procéder à ce vote ? Samedi matin ?

M. le président du conseil. Il serait préférable que le vote ait lieu samedi après-midi, car je ne sais pas si M. le Président de la République sera rentré de Londres avant samedi après-midi. *(Mouvements divers.)*

M. le président. M. le président du conseil propose que le vote sur la question de confiance ait lieu samedi à quinze heures.

Il n'y a pas d'opposition ?..

Il en est ainsi décidé.

— 10 —

INSCRIPTION D'UNE AFFAIRE SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT

M. le président. En vertu de l'article 36 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en tête de l'ordre du troisième jour de séance suivant la séance d'aujourd'hui mercredi 13 février 1952 :

La proposition de loi de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants (n°s 585-1960-1992).

— 11 —

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des moyens de communication et du tourisme demande à donner son avis sur la proposition de loi n° 2609 de M. Furaud et plusieurs de ses collègues, tendant à autoriser l'administration des postes, télégraphes et téléphones à affecter en totalité à la construction de logements destinés à son personnel les recettes tirées de la publicité faite par l'utilisation extensive de ses moyens d'action, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ce renvoi pour avis. (*Assentiment.*)

— 12 —

RENOI A UNE COMMISSION

M. le président. Dans sa séance du 19 décembre 1951, l'Assemblée nationale avait renvoyé à la commission de l'intérieur la proposition de loi de M. Raymond Guyot et plusieurs de ses collègues, tendant à déterminer le payement des prestations des assurances maladie, longue maladie, maternité, aux ayants droit, résidant en Algérie, des salariés algériens travaillant dans l'agriculture en France (n° 300).

La commission de l'intérieur se déclare incompétente pour le fond et demande à rester saisie pour avis.

Conformément à l'article 25 du règlement, je consulte l'Assemblée sur le renvoi pour le fond de cette affaire à la commission de l'agriculture.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi ordonné.

— 13 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Joseph Denais une proposition de loi tendant à l'abrogation de l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2634, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Deixonne une proposition de loi tendant à assurer un minimum de protection au personnel laïc exerçant des fonctions pédagogiques dans les établissements scolaires privés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2635, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer en faveur de l'Etat un droit de préemption en cas de désaffectation d'établissements scolaires privés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2636, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Boisdé une proposition de loi tendant à interdire les ventes à emporter dans les foires et salons.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2641, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Kauffmann une proposition de loi tendant à modifier des règles qui président à l'expropriation des terrains acquis pour les besoins de la défense nationale (création de bases aériennes, parcs de matériel, dépôts de carburants et de munitions) et les travaux d'équipement du territoire en confiant à une commission paritaire le soin d'expertiser les terres expropriées et de fixer le montant de l'indemnisation.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2645, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. J.-P. Palewski une proposition de loi relative au branchement à l'égout en Seine-et-Oise.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2646, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Moisan une proposition de loi portant codification de la législation des jardins familiaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2647, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Schaff une proposition de loi tendant à étendre le bénéfice de l'allocation de logement aux chargés de famille pendant la période de construction de leur habitation.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2650, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Schaff une proposition de loi tendant à valider au profit des militaires de carrière originaires des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, la durée des services accomplis dans l'armée allemande sous l'empire de la contrainte.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2651, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Reeb et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à autoriser le divorce et la séparation de corps dans le cas d'aliénation mentale incurable de l'un des conjoints.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2652, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Rabier et plusieurs de ses collègues une proposition de loi portant application à l'Algérie de la loi n° 47-1631 du 30 août 1947 instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2653, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Guislain et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à étendre aux personnes internées par l'ennemi moins de trois mois pendant la guerre 1939-1945, le bénéfice de la loi du 6 août 1948 si elles sont titulaires de la carte de combattant volontaire de la Résistance.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 2655, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions. (*Assentiment.*)

— 14 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Deixonne une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à appliquer à tous les établissements scolaires privés les lois relatives à la sécurité sociale et aux comités d'entreprises.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2633, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Catrice et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à instituer un ministère de l'économie nationale.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2648, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires économiques. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Catoire et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour étendre le bénéfice du régime spécial de la sécurité sociale minière aux travailleurs de l'Union française, et à faire bénéficier les travailleurs qui ont participé à la reconstruction des exploitations minières sinistrées par suite de la guerre 1939-1945 des mêmes avantages que leurs camarades qui ont effectué les mêmes travaux après la guerre 1914-1918.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2649, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la production industrielle. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Furaud et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à développer l'instruction civique et à la prolonger par un enseignement social.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 2654, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

— 15 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Senghor un rapport, fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de loi de M. Saïd Mohamed Cheikh relative à la formation de l'Assemblée territoriale des Comores et complétant la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar (n° 2571).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2637 et distribué.

J'ai reçu de M. Senghor un rapport, fait au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de loi de M. Antier relative à la composition et à la formation de l'Assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie (n° 1964).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2638 et distribué.

J'ai reçu de M. Nénon un rapport, fait au nom de la commission de l'intérieur, sur l'avis donné par le Conseil de la République, sur le projet de loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux (n° 925).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2639 et distribué.

J'ai reçu de M. Pradeau un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur le projet de loi ouvrant un délai spécial pour les demandes de révision de pension au profit des militaires retraités et rappelés à l'activité au cours de la guerre 1939-1945 (n° 1222).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2640 et distribué.

J'ai reçu de M. Peltre un rapport, fait au nom de la commission des pensions, sur: 1° la proposition de loi de M. Schaff et plusieurs de ses collègues, tendant à obtenir la prise en charge, par la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, des fonctionnaires de police de l'Etat à carrière mixte, provenant des collectivités du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle non affiliées à la caisse nationale; 2° la proposition de résolution de M. Mondon et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à modifier la législation applicable en matière de pension aux agents de police, fonctionnaires de l'Etat, provenant des personnels départementaux et communaux (nos 653, 563).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2641 et distribué.

J'ai reçu de M. Coutant un rapport, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti, en fonction du coût de la vie (n° 2490).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2642 et distribué.

J'ai reçu de M. Tricart un rapport, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à ramener immédiatement la taxe de circulation sur la viande de porc de 94 francs à 50 francs maximum (n° 2496).

Le rapport sera imprimé sous le n° 2643 et distribué.

— 16 —

DEPOT D'AVIS TRANSMIS PAR L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 85 sur l'inspection du travail dans les territoires non métropolitains (n° 1210).

L'avis sera imprimé sous le n° 2656 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 82 concernant la politique sociale dans les territoires non métropolitains (n° 1211).

L'avis sera imprimé sous le n° 2657 et distribué.

J'ai reçu, transmis par M. le président de l'Assemblée de l'Union française, un avis donné sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention n° 84 concernant le droit d'association et le règlement des conflits du travail dans les territoires non métropolitains (n° 1213).

L'avis sera imprimé sous le n° 2658 et distribué.

— 17 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Samedi 16 février, à quinze heures, séance publique:

Nomination, par suite de vacances, des membres de commissions.

Nomination d'un membre du comité de gestion du fonds de soutien des hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

Vote sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour présenté par MM. Guérin, de Beaumont, Delbos, de Menthon, Ramarony et Tremouille, en conclusion du débat sur les interpellations: 1° de M. Aumerau, sur la politique que le Gouvernement compte proposer au Parlement concernant la remilitarisation de l'Allemagne annoncée par le gouvernement de Bonn; 2° de M. Pierre Cot, sur la position prise par le Gouvernement dans les négociations relatives à l'armée européenne dont le résultat est la reconstitution du militarisme allemand et l'aggravation de la tension internationale; 3° de M. de Chambrun, sur la grave menace que le réarmement de l'Allemagne fait peser sur la sécurité de la France et sur la paix du monde; 4° de M. Monfeil, sur l'évolution des négociations poursuivies au sujet de l'armée européenne et sur les dangers qu'entraînerait, pour la sécurité française et la paix, le réarmement de l'Allemagne; 5° de M. Daladier, sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne; 6° de M. Fajon, sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, militariste et revancharde, et de la prétendue armée européenne qui a pour but de le camoufler.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 14 février, à cinq heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,

PAUL LAISSY.

Proposition de résolution adoptée par l'Assemblée de l'Union française et transmise à M. le président de l'Assemblée nationale par le bureau de l'Assemblée de l'Union française.

(Application de l'article 71 de la Constitution.)

Proposition de résolution adoptée le 12 février 1952 invitant l'Assemblée nationale à inclure dans le projet de code du travail d'outre-mer les dispositions de l'article 4, paragraphe 3, et de l'article 5, paragraphe a, de la convention n° 85.

(Renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer.)

Désignation, par suite de vacance, de candidature pour une commission.

(Application de l'article 16 du règlement.)

Le groupe du Centre républicain d'action paysanne et sociale et des démocrates indépendants a désigné M. de Montgolfier pour remplacer, dans la commission des boissons, M. de Saivre.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante membres au moins.)

Désignation de candidature pour le comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

(Application de l'article 19 du règlement.)

La commission de la production industrielle présente la candidature de M. Lacombe pour faire partie du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.

(Cette candidature sera ratifiée par l'Assemblée si, avant la nomination, elle n'a pas suscité l'opposition de cinquante députés.)

Opposition au vote sans débat de la deuxième lecture du projet de loi relatif aux entreprises de crédit différé (n^{os} 1027, 2353, 2556), formulée par M. RAMARONY.

Je déclare faire opposition au vote sans débat ayant des amendements à soutenir au nom de la commission des finances saisie pour avis.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Maurice Lenormand, relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n^o 2491).

1^o Avis de M. le président du conseil.

12 février 1952.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 5 février 1952 par M. Lenormand pour sa proposition de loi relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de ma très haute considération.

Signé: EDGAR FAURE.

2^o Avis de la commission intéressée.

7 février 1952.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commission des territoires d'outre-mer, dans sa séance du 6 février 1952 a décidé, par 23 voix contre 8, d'accepter la discussion d'urgence de la proposition de loi (n^o 2491) de M. Maurice Lenormand relative à la composition et à la formation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
JACQUES FOURGADE.

Avis de M. le président du conseil et de la commission des intéressés sur l'urgence de la discussion de la proposition de M. Lemaire et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions en vue de négocier: 1^o un prêt avec l'Export-Import Bank pour l'achat de coton brut aux Etats-Unis d'Amérique; 2^o une allocation en dollars, à titre de dépannage, pendant la durée des négociations relatives à cette opération (n^o 2580).

1^o Avis de M. le président du conseil.

Acceptation tacite.

2^o Avis de la commission intéressée.

12 février 1952.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance de ce jour, la commission des affaires économiques n'a pas pu, faute de quorum, se prononcer sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n^o 2580) de M. Lemaire et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à négocier un prêt à l'Export-Import Bank et une allocation en dollars en vue de l'achat de coton brut aux Etats-Unis d'Amérique.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

Le président de la commission,
ÉDOUARD RAMONET.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Grousseau et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 31 mars 1952 la date d'exigibilité du versement du premier tiers provisionnel pour l'année 1952 (n^o 2578).

1^o Avis de M. le président du conseil.

12 février 1952.

Monsieur le président,

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 8 février 1952 par M. Grousseau pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 31 mars 1952 la date d'exigibilité du versement du premier tiers provisionnel pour l'année 1952.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'ordre du jour actuellement arrêté par l'Assemblée nationale ne permet pas au Gouvernement d'émettre un avis favorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de ma très haute considération.

Signé: EDGAR FAURE.

2^o Avis de la commission intéressée.

Opposition tacite.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Marcel David et plusieurs de ses collègues, tendant à inviter le Gouvernement à accorder une aide aux populations victimes des calamités atmosphériques qui ont eu lieu les 2, 3, 4 et 5 février 1952 dans les départements de la Gironde, des Landes, du Gers, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude et de Lot-et-Garonne (n^o 2592).

1^o Avis de M. le président du conseil.

Acceptation tacite.

2^o Avis de la commission intéressée.

Opposition tacite.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement de l'Assemblée nationale.

(Réunion du mercredi 13 février 1952.)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le mercredi 13 février 1952 MM. les présidents des commissions et MM. les présidents de groupes.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée:

1^o De consacrer les séances de jeudi 14 février, matin, après-midi et soir, à la discussion de l'ordre du jour suivant:

2^o lecture de la proposition de loi relative à l'aménagement des lotissements défectueux (n^{os} 1585, 1878, 2543);

Proposition de loi de M. Antier relative à la composition et à la formation de l'assemblée représentative des établissements français de l'Océanie (n^o 1964);

Proposition de loi de M. Saïd Mohamed Cheikh relative à la formation de l'assemblée territoriale des Comores et complétant la loi n^o 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées locales d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de Madagascar (n^o 2571);

Discussion des conclusions du rapport du 5^e bureau sur les opérations électorales du Loiret;

2^o lecture du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse (n^{os} 1844, 2403);

2^o lecture du projet de loi sur les entreprises de crédit différé (n^{os} 1027, 2353);

2° De procéder, jeudi 14 février, à quinze heures, dans les salons voisins de la salle des séances, au quatrième tour de scrutin pour la nomination d'un membre du conseil supérieur de la magistrature;

3° De consacrer les séances de vendredi 15 février, matin, après-midi et soir, et la séance de samedi 16 février matin à la suite de la discussion d'urgence du projet de loi relatif à la variation du salaire minimum national interprofessionnel garanti en fonction du coût de la vie (n° 2490), ce débat devant être organisé sur quatre séances;

4° De réserver les séances de samedi 16 février, après-midi et soir, dimanche 17 février matin, après-midi et soir, lundi 18 février matin, après-midi et soir, et mardi 19 février matin, après-midi et soir à la suite de la discussion du projet de loi (n° 1935) portant réformes, dégrèvements et dispositions fiscales en vue de l'équilibre du budget de 1952 et des lettres rectificatives à ce projet de loi (n°s 2217, 2332, 2591), ce débat devant être organisé sur onze séances;

5° De fixer comme suit l'ordre du jour législatif à partir du jeudi 21 février:

Projet de loi (rapport fait au cours de la précédente législature) sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés (n° 1749);

Projet de loi (rapport fait au cours de la précédente législature) relatif aux radio-éléments artificiels (n° 1973);

Propositions de loi: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée; 2° de M. de Bénouville, tendant à compléter et à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 relative au recrutement de l'armée (n°s 1218, 2407, 2454);

Proposition de loi de M. Lucien Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et compléter la loi n° 46-1181 du 24 mai 1946 relative à l'attribution de prêts d'installation du crédit agricole mutuel aux jeunes ménages agriculteurs (n°s 211, 1782);

Proposition de loi de Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le montant du pécule accordé aux déportés et internés politiques par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 et proposition de résolution de M. Guislain et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à publier d'urgence un décret portant règlement d'administration publique en vue du paiement du pécule des déportés et internés politiques qualifiés par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 (n°s 221, 605, 2138);

Proposition de loi de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et à permettre la révision administrative de certaines pensions (n°s 641, 2344);

Proposition de loi (rapport fait au cours de la précédente législature) de MM. Dominjon, Grimaud et Jean Cayeux, tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse (n° 1083);

Projet de loi (rapport fait au cours de la précédente législature) tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et dépendances et aux Comores (n° 676);

Proposition de loi de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (n°s 525, 1887);

Deuxième lecture du projet de loi portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (n°s 1962, 2463);

Proposition de loi (rapport fait au cours de la précédente législature) tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires (n° 869);

Proposition de loi de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants (n°s 535, 1960, 1992);

6° D'inscrire, en tête de la séance de vendredi 22 février, matin, la discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Triboulet tendant à inviter le Gouvernement à prendre

les mesures nécessaires pour que les étudiants de l'université de Paris et des grandes écoles puissent bénéficier, à partir du 1^{er} mars 1952, d'une réduction de 50 p. 100 sur les transports de la région parisienne (n° 2461);

7° D'inscrire en tête de l'ordre du jour de la séance de mardi 26 février, après-midi:

La fixation de la date de discussion de l'interpellation de M. Marc Dupuy sur les inondations du Sud-Ouest;

La décision de l'Assemblée sur la demande de renvoi pour avis, à l'Assemblée de l'Union française, du projet de loi (rapport fait au cours de la précédente législature) portant réorganisation des territoires du Sud de l'Algérie (n°s 476, 1170);

Le projet de loi portant: 1° Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1951; 2° ratification de décrets (n° 2587);

En outre, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, l'affaire insérée au compte rendu *in extenso* sous la rubrique: « Inscription d'affaire sous réserve qu'il n'y ait pas débat. »

QUESTIONS

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

LE 13 FEVRIER 1952

(Application des articles 91 à 97 du règlement.)

« Art. 94. —
« Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés. »

« Art. 97. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu *in extenso*; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées

« Les membres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse, ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois. »

QUESTIONS ORALES

PRESIDENCE DU CONSEIL

(Finances.)

2643. — 13 février 1952. — M. de Léotard demande à M. le président du conseil, ministres des finances: 1° quelles sont les entreprises nationalisées, régies de l'Etat ou entreprises en dépendant, qui accordent à leur personnel, soit un treizième mois de salaire en décembre, soit un treizième et un quatorzième mois de salaire en décembre et en juillet, soit une allocation de vacances ou de fin d'année, fixe ou variable, selon le nombre d'enfants à charge; 2° les mêmes renseignements correspondants, en ce qui concerne la sécurité sociale et l'administration.

2644. — 13 février 1952. — M. de Léotard rappelle à M. le président du conseil, ministre des finances, que, par sa question écrite n° 216, rappelée les 26 juillet, 11 septembre et 14 décembre 1951, il avait demandé « quel était le nombre de postes rémunérés à plus de 1 million, 1.500.000 et 2 millions de francs, notamment à la Société nationale des entreprises de presse, dans les assurances et dans les grandes banques ». Il s'étonne de ce silence prolongé et demande quelles sont les raisons invoquées et les difficultés rencontrées pour avoir un tel renseignement.

2645. — 13 février 1952. — M. de Léotard demande à M. le président du conseil, ministre des finances: 1° quel est, actuellement, le montant des sommes dues par l'Etat ou par le secteur public aux entreprises du secteur privé; 2° quel est le délai couramment demandé par l'Etat pour le règlement de ses dettes; 3° s'il ne conviendrait pas, dans un esprit d'équité, qu'une compensation puisse être autorisée, pour les entreprises, entre ce qui leur est dû par l'Etat et ce qu'elles doivent, soit au titre des impôts et taxes diverses, soit au titre de la sécurité sociale.

QUESTIONS ÉCRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL
(Finances.)

2646. — 13 février 1952. — **M. Joseph Denais** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances**, quand il compte faire distribuer comme acompte, sur troisième estampillage des titres, en exécution de la transaction du 7 mars 1936, aux obligations de la Compagnie du chemin de fer Sao Paulo-Rio Grande (Brésil), la somme de 991.157.611 francs qui se trouve à leur disposition à la Banque de France (cf. l'Agence économique et financière du 12 septembre 1951), étant observé que ce montant constitue une somme de 3.800 francs environ qui doit revenir à chaque obligation.

2647. — 13 février 1952. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances**, la liste des experts près des douanes françaises en ce qui concerne les objets d'art, antiquités et tableaux, les services de l'administration n'ayant pas publié cette liste depuis de longues années.

2648. — 13 février 1952. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le président du conseil, ministre des finances**, quelles sont les dix catégories d'exportations françaises qui provoquent les plus grosses rentrées de fonds en provenance de la zone dollar et le rang, dans cette énumération, des œuvres d'art et d'antiquités, et le pourcentage des sommes provenant de la zone dollar, par suite des exportations de ces œuvres.

2649. — 13 février 1952. — **M. Isorni** expose à **M. le ministre des finances** le cas de nombreux fonctionnaires qui, frappés d'indignité nationale, ont néanmoins continué à toucher leurs retraites et qui, maintenant amnistiés ou graciés, se voient demander par l'administration, sous forme de retenues, le remboursement des sommes perçues pendant la période d'indignité nationale. Il lui demande s'il n'est pas possible de mettre un terme à une pratique qui réduit le plus souvent à la misère les personnes dont il s'agit.

(Fonction publique.)

2650. — 13 février 1952. — **M. Pierre Kœnig** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique** sur la loi n°51-1124 du 26 septembre 1951 instituant des bonifications pour les personnes ayant pris une part active et continue dans la Résistance. Un décret d'application devait paraître dans les trois mois, fixant les conditions d'application de cette loi. Or, jusqu'à l'heure actuelle, aucun décret d'application n'a encore paru. Il lui demande s'il a l'intention de remédier à cet état de choses, et dans l'affirmative, quelles mesures il compte prendre.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

2651. — 13 février 1952. — **M. Doutrelot** expose à **M. le ministre des affaires économiques** que l'arrêté du 27 décembre 1951 a fixé à 227 francs le prix des huiles de table et qu'à la même date le cours caf des arachides donne un prix d'huile raffinée égale ou légèrement inférieur à ce prix. Il lui demande pour quelle raison la décade de prix normale de 20 francs entre les deux catégories d'huiles n'a pas été respectée, ce qui met les fabricants dans l'impossibilité de vendre leurs huiles de table au prix de l'arrêté et les empêche, de ce fait, de payer les graines oléagineuses métropolitaines aux prix garantis.

AGRICULTURE

2652. — 13 février 1952. — **M. Doutrelot** expose à **M. le ministre de l'Agriculture** que la collecte des graines de colza étant effectuée depuis plus de sept mois, les producteurs n'ont reçu que des acomptes de l'ordre de 6.500 francs par quintal; que le prix des oléagineux est un prix garanti; que les fabricants d'huile, industriels et coopératives, se déclarent dans l'impossibilité de payer intégralement ce prix garanti; il lui demande quelles dispositions peuvent être prises en leur faveur pour les mettre en mesure de faire face aux engagements pris par les pouvoirs publics et comment le Gouvernement entend assurer le règlement définitif de la récolte de colza au prix garanti.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

2653. — 13 février 1952. — **M. Lemaire** expose à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** que, lorsqu'un militaire a été tué à la guerre, l'Etat accorde le transfert des cendres du cimetière militaire à un cimetière civil, lorsque la famille réclame

le corps du défunt. Mais il incombe toujours à la famille le soin d'acquiescer une concession dans le cimetière de la localité, et certaines familles ne peuvent, faute de moyens financiers, acquiescer la concession à perpétuité qu'elles désiraient obtenir. Devant l'impossibilité de procéder à cette acquisition, et plutôt que d'accepter la fosse commune, certaines familles ont dû s'interdire la possibilité de ramener le corps du défunt. Il semblerait normal d'accorder sans frais, à chaque soldat mort à la guerre, un coin de cette France pour laquelle il est mort. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les communes accordent gratuitement aux familles économiquement faibles une concession (en dehors des sépultures militaires).

BUDGET

2654. — 13 février 1952. — **M. Chupin** demande à **M. le ministre du budget**: 1° quels sont les organismes dépendant de la marine nationale autorisés à effectuer des achats par l'intermédiaire du service des approvisionnements des ordinaires; 2° dans quelles mesures sont exonérés de la taxe proportionnelle, des taxes sur le chiffre d'affaires et locales, de la contribution des patentes et de l'impôt foncier, le service des approvisionnements des ordinaires et les organismes qui peuvent effectuer des achats par son intermédiaire: a) quand il s'agit d'opérations portant sur les produits entrant dans l'ordinaire du personnel de la flotte; b) quand il s'agit d'opérations portant sur d'autres produits.

2655. — 13 février 1952. — **M. Lefranc** demande à **M. le ministre du budget** si une société anonyme en liquidation depuis novembre 1945, qui a cédé son fonds de commerce en mars 1947 et a cessé toute activité commerciale depuis cette date, est passible de l'impôt sur les sociétés pour toutes les sommes qu'elle a perçues à titre d'intérêts de retard de son cessionnaire durant les années 1947, 1948, 1949, 1950 et 1951.

2656. — 13 février 1952. — **M. Minjoz** expose à **M. le ministre du budget** le cas d'un artisan, ancien émailleur de cadrans de montres, qui fabrique actuellement des boutons émail. Il commande à une maison spécialisée de découpage et d'emboutissage les montures en métal léger nécessaires pour cette fabrication. Ces montures sont incorporées dans son prix de revient pour leur prix de facturation sans qu'il soit pris aucun bénéfice. Le prix du bouton est constitué de la façon suivante: un tiers de ce prix représente la monture, sans bénéfice, et les deux autres tiers la plaque émaillée (matières premières et main-d'œuvre) les frais de montage du bouton, et le bénéfice de l'artisan. Il demande si cet artisan, qui par ailleurs répond aux conditions prévues par l'article 184 du C. G. I., peut être considéré comme artisan fiscal, l'inspecteur des contributions directes lui déclarant que faisant exécuter ses montures il ne peut bénéficier des dispositions prises en faveur des petits artisans.

DEFENSE NATIONALE

2657. — 13 février 1952. — **M. Frédéric-Dupont** demande à **M. le ministre de la défense nationale**: 1° si, dès 1949 le service de saut de l'armée française en Indochine ne réclamait pas des hélicoptères; 2° si, depuis 3 ans le manque d'hélicoptères en Indochine n'a pas empêché le sauvetage d'un grand nombre de blessés; 3° combien d'hélicoptères ont été fabriqués par les usines françaises depuis 1949; 4° si un certain nombre de ces appareils ne servent pas actuellement soit à la promenade des touristes sur la Côte d'Azur, soit pour la publicité d'un cirque à Alger.

2658. — 13 février 1952. — **M. Minjoz** expose à **M. le ministre de la défense nationale** que dans certaines régions militaires les services accomplis dans les rangs des Forces françaises de l'intérieur et dans les rangs de la Résistance intérieure française sont additionnés et figurent sur les certificats d'appartenance à la Résistance; mais que, dans d'autres régions militaires, seul le temps de service dans les F. F. I. est pris en compte à l'exclusion des services effectués dans la R. I. F.; que cette dualité d'interprétation des textes du décret n° 47-1956 du 9 septembre 1947 et des circulaires d'application crée des inégalités injustifiées. Il lui demande quelle est l'interprétation qui doit être retenue.

EDUCATION NATIONALE

2659. — 13 février 1952. — **M. Haumesser** signale à **M. le ministre de l'éducation nationale** le grand préjudice que causerait aux maîtres du cadre spécial de l'enseignement un nouveau retard dans la publication du décret d'application prévu par la loi du 7 juin 1951, une publication tardive leur interdisant de participer au mouvement de personnel prévu pour le mois de mai. Il lui demande s'il compte publier prochainement ce décret d'application.

2660. — 13 février 1952. — **M. de Léotard** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** que sa réponse du 5 février 1952 à sa question n° 1866 ne l'a pas davantage éclairé que celle faite le 12 décembre 1951 à sa question n° 1198 concernant les instituteurs, membres dirigeants du syndicat national, « titulaires d'un poste dans une école primaire publique de leur département d'origine ». Il lui demande: 1° quelles sont les communes ou les écoles ainsi formellement visées; 2° à quels chapitres peuvent figurer, d'un exercice à l'autre, ces maîtres dont le remplacement est — d'après la réponse du 5 février 1952 — prévu « soit par des instituteurs remplaçants (non titulaires), soit par des instituteurs titulaires payés sur des postes provisoirement fermés ou vacants »; 3° quels ont été, pour 1951, ces postes (noms des communes et des établissements) provisoirement fermés et vacants; 4° comment des postes provisoirement fermés et vacants ne sont pas supprimés, alors qu'une politique d'économies est si souvent préconisée.

FRANCE D'OUTRE-MER

2661. — 13 février 1952. — **M. Malbrant** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** qu'aux termes de l'article 12 du décret du 29 mai 1936 portant réorganisation de la justice indigène en Afrique équatoriale française, les parties doivent se présenter en personne devant les tribunaux du premier degré, ou, en cas d'impossibilité matérielle, se faire représenter par un mandataire choisi parmi leurs parents ou par un notable indigène de leur groupement ethnique, dont la qualité a été reconnue par le tribunal. Il résulte de cette réglementation que, pour de très nombreuses affaires d'ordre civil ou commercial, les justiciables ne peuvent se faire assister par un avocat défenseur, ce que, cependant, justifieraient la complexité et l'importance de plus en plus grande de ces affaires, ainsi que la participation croissante des Africains aux activités économiques locales et les litiges qui en résultent. Cet état de choses compromettant gravement les intérêts des citoyens ayant conservé leur statut personnel, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre aux intéressés de disposer des mêmes moyens de défense judiciaire que les citoyens de statut civil, en application des principes édictés par la Constitution, ce qui semble impliquer une modification de l'article 12 du décret du 29 mai 1936.

INDUSTRIE ET ENERGIE

2662. — 13 février 1952. — **M. Pierre Koenig** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie et de l'énergie** sur les conséquences de la fermeture des mines et usines de Pechelbronn. La réduction d'activité qui en résulte pour sa population et qui, loin de calmer son anxiété présente, y ajoute encore l'incertitude du lendemain, porte une atteinte grave à la vie économique de cette région et pose des problèmes à résoudre dont l'urgence s'avère incontestable. Il lui demande quelles mesures il a l'intention de prendre pour venir en aide à cette population en instance de chômage.

INFORMATION

2663. — 13 février 1952. — **M. Emile Hugues** demande à **M. le ministre de l'information**, en vue de quelle utilisation l'administration de la radiodiffusion et télévision française a récemment acquis les studios de cinéma des Buttes-Chaumont; et en particulier: 1° si ces studios sont destinés à l'exécution de programmes télévisés directement ou à la réalisation de films qui seraient ensuite télévisés; 2° si l'administration a l'intention de concentrer aux Buttes-Chaumont l'ensemble des services qui se trouvent actuellement rue Cognacq-Jay — ou compte avoir, à Paris, deux ou plusieurs centres de télévision; 3° si l'administration dispose, d'ores et déjà, des crédits suffisants pour l'aménagement des studios des Buttes-Chaumont et pour leur liaison avec la Tour Eiffel. Dans la négative, quelle est l'estimation des crédits nécessaires pour chacune de ces deux opérations, compléments indispensables de l'acquisition qui a été opérée.

INTERIEUR

2664. — 13 février 1952. — **M. Bénard** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que l'arrêté du 19 novembre 1948, modifié par celui du 3 mars 1950 et les instructions ministérielles subséquentes, relatif au classement indiciaire des fonctionnaires communaux, précise en son annexe II: « Lorsque le statut local actuel, prévoit le recrutement direct sur titres du secrétaire général dans les communes, de plus de 10.000 habitants, il devra être exigé des candidats un diplôme de licence et trente-cinq ans d'âge. Toutefois seront dispensés de ces conditions les candidats appartenant à la catégorie A des administrations publiques de l'Etat ». Il souligne que, par application des dispositions transitoires des textes précités, seule une promotion de grade, à l'intérieur d'une même mairie, peut actuellement permettre l'accès à l'emploi de secrétaire général, alors qu'il est permis de considérer, à l'occasion d'un recrutement direct sur titres, les agents communaux en fonction comme particulièrement

qualifiés par leur pratique professionnelle et leurs connaissances approfondies des problèmes communaux pour occuper cet emploi supérieur dans la hiérarchie, soit dans la commune où la vacance est ouverte, soit ailleurs, et qu'il importe de sauvegarder leurs droits. Il lui demande si les agents communaux en fonction au 24 novembre 1948, d'un grade au moins égal à celui de rédacteur, peuvent être considérés comme des fonctionnaires de la catégorie A et être admis à postuler l'emploi de secrétaire général sur un pied d'égalité avec les agents des administrations publiques de l'Etat classés dans cette catégorie et, dans la négative, les motifs qui s'y opposent.

2665. — 13 février 1952. — **M. Bénard**, se référant aux questions écrites A. N. n° 46973 du 27 décembre 1950, n° 17610 du 12 février 1951 et C. R. n° 3024 du 11 septembre 1951, demande à **M. le ministre de l'intérieur** où en est l'examen du projet d'arrêté portant révision du classement indiciaire de certains emplois communaux; et lui signale tout l'intérêt qu'il y aurait à publier ce texte dans un délai rapproché.

2666. — 13 février 1952. — **M. Bénard** expose à **M. le ministre de l'intérieur** qu'il apparaît, aux termes de l'arrêté interministériel du 19 novembre 1948 (annexe 2, paragraphe A, 2°), que le recrutement direct sur titres d'un secrétaire général de mairie de commune de plus de 10.000 habitants ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une clause spéciale du statut local ou, par extension, en vertu du règlement type annexé au décret du 6 janvier 1938; et demande: 1° si une commune de plus de 10.000 habitants, dont le personnel était régi depuis 1925 par un statut local complet et régulièrement approuvé, comportant les garanties de stabilité exigées par les textes en vigueur et, notamment, les règles de recrutement, avancement et discipline, était en droit de négliger de se conformer aux prescriptions de l'article 1er du décret du 6 janvier 1938; 2° si l'autorité de tutelle a fait une juste application de ce texte, en rendant applicable aux agents de cette commune le règlement type élaboré par le conseil d'Etat; 3° quelle est, actuellement, la valeur du statut local, jamais abrogé, qui ne prévoit pas le recrutement direct sur titre du secrétaire général et dans quelles conditions ce recrutement devra avoir lieu pour être conforme aux règles statutaires qui régissent cette commune.

2667. — 13 février 1952. — **M. Max Lejeune** demande à **M. le ministre de l'intérieur**: 1° si les dispositions de l'article 2 du décret n° 47-1766, du 8 septembre 1947, portant application de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945, instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, et qui prévoient expressément la possibilité de réquisitionner, à son profit, le logement d'un occupant à l'encontre duquel est intervenue une décision judiciaire d'expulsion passée en force de chose jugée, sont toujours en vigueur; 2° dans l'affirmative, quelle application a été faite de cet article par la préfecture de la Seine au cours des années 1949, 1950, 1951; 3° dans la négative, quelles sont les dispositions qui permettent d'assurer un logement, étant donné la crise aiguë qui sévit actuellement dans la région parisienne, aux fonctionnaires maintenus dans cette région par leurs obligations professionnelles et dépossédés de leur domicile par application des dispositions de l'article 20 de la loi du 1er septembre 1948 c'est-à-dire sans relogement.

JUSTICE

2668. — 13 février 1952. — **M. Pierre Garet** demande à **M. le ministre de la justice**: 1° le nombre de justices de paix existant en France métropolitaine et en Afrique du Nord: a) le 1er janvier 1949; b) le 1er février 1952; 2° le nombre de juges de paix en service en France métropolitaine et en Afrique du Nord: a) le 1er janvier 1949; b) le 1er février 1952.

2669. — 13 février 1952. — **M. Pierre Garet** signale à **M. le ministre de la justice** que la loi du 9 février 1949 autorise la réunion de plusieurs justices de paix sous la direction d'un même magistrat. Il lui demande: 1° combien de juridictions cantonales ont été, dès à présent, réunies, en application de ce texte, et s'il est envisagé de poursuivre le regroupement cantonal; 2° dans l'affirmative s'il est possible d'envisager le terme de ce mouvement.

2670. — 13 février 1952. — **M. Pierre Garet** demande à **M. le ministre de la justice** de lui faire connaître, en distinguant pour le siège et le parquet, le nombre de magistrats français qui sont investis de fonctions électives: 1° dans le cadre parlementaire (Assemblée nationale, Conseil de la République) ou national (Assemblée de l'Union française, Conseil économique); 2° dans le cadre cantonal (conseillers généraux); 3° dans le cadre municipal (maires, adjoints ou conseillers municipaux).

2671. — 13 février 1952. — **M. Raingeard** demande à **M. le ministre de la justice** comment il est possible de concilier avec le texte de la loi du 24 septembre 1941, article 13, qui prohibe le cumul de la possession de deux débits de boissons, le fait de l'exploitation par une personne physique ou morale, de multiples cafés, restaurants et débits, observé à Paris notamment et dans certaines grandes villes.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

2672. — 13 février 1952. — **M. Max Lejeune** demande à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme**: 1° si les dispositions de l'article 2 du décret n° 37-1766, du 8 septembre 1947, portant application de l'ordonnance n° 45-2394, du 11 octobre 1945, instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement, et qui prévoient expressément la possibilité de réquisitionner, à son profit, le logement d'un occupant à l'encontre duquel est intervenue une décision judiciaire d'expulsion passée en force de chose jugée, sont toujours en vigueur; 2° dans l'affirmative, quelle application a été faite de cet article par la préfecture de la Seine au cours des années 1949, 1950, 1951; 3° dans la négative, quelles sont les dispositions qui permettent d'assurer un logement, étant donné la crise aiguë qui sévit actuellement dans la région parisienne, aux fonctionnaires maintenus dans cette région par leurs obligations professionnelles et dépossédés de leur domicile par application des dispositions de l'article 20 de la loi du 1^{er} septembre 1948, c'est-à-dire sans relogement.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

2673. — 13 février 1952. — **M. Gilliot** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** sur la situation précaire des veuves d'accidentés du travail, qui ne peuvent plus, lorsqu'elles ont des enfants à élever, faire face, avec leur seule rente viagère, aux nécessités de l'existence. De plus, le taux de ces rentes viagères n'est pas en rapport avec la montée continue des prix. Il lui demande, quelles mesures il compte prendre pour mettre les accidentés du travail et leurs ayants droit, par le jeu d'une rente viagère revalorisée, au niveau de situation faite aux mutilés de guerre et à leurs veuves.

2674. — 13 février 1952. — **M. Pierre Koenig** attire l'attention de **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** sur la circulaire n° 114 S. S. du 2 juillet 1951 portant codification des instructions relatives à l'application des dispositions de la loi du 22 août 1946 fixant le régime des prestations familiales et du règlement d'administration publique du 10 décembre 1946 et qui autorise certaines catégories seulement de salariés allocataires, ceux qui bénéficient d'une pension d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail, à continuer à percevoir l'allocation de salaire unique. Ainsi, une salariée de la Société nationale des chemins de fer français, réformée pour maladie par son service et qui, pendant vingt ans, a versé des cotisations pour sa retraite et qui, de plus, est mère de famille avec trois enfants, risque d'être frustrée de son indemnité de salaire unique. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que la pension de réforme de la Société nationale des chemins de fer français soit assimilée à la pension d'invalidité, en vertu de la législation sur la sécurité sociale.

2675. — 13 février 1952. — **M. de Léotard** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale**: 1° quel est le montant global des cotisations dues à la sécurité sociale au 1^{er} janvier 1952: a) au titre patronal; b) au titre employé; 2° quel est le montant dû par les entreprises déclarées en faillite et dont les créances seront difficilement récupérées.

2676. — 13 février 1952. — **M. de Monsabert** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** qu'il existe dans certaines régions des centres d'orientation professionnelle, où de jeunes apprentis, sous la surveillance de professeurs, travaillent comme charrois, forgerons et autres professions. Les matières ou matériaux indispensables à la fabrication des objets ou outils sont fournis gratuitement par l'Etat. Les produits de fabrication de ces établissements sont, de ce fait, vendus aux cultivateurs de leur région à des prix dérisoires défiant toute concurrence, portant ainsi un préjudice à l'artisanat local qui doit supporter taxes et impôts, et ne peut vendre ses produits au même prix. Il lui demande: 1° si un centre d'orientation professionnelle où les professeurs sont employés de l'Etat avec traitement fixe variant entre 30 et 40.000 francs par mois, a le droit de vendre des produits fabriqués, par eux, aux cultivateurs de la région; 2° s'il a l'intention de prendre des mesures pour protéger l'artisanat local.

2677. — 13 février 1952. — **M. Soustelle** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** que la cotisation proportionnelle à la taxe à la production doit être relevée de 20 à 50 centimes p. 100 à dater du 1^{er} janvier, afin de financer le régime des allocations familiales agricoles et d'établir la parité entre celui-ci et le régime général. Il lui demande s'il a l'intention de faire bénéficier de cette mesure les artisans qui, comme les ouvriers, sont défavorisés par le régime général.

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mercredi 13 février 1952.

SCRUTIN (N° 702)

Sur les propositions de la conférence des présidents.

Nombre des votants.....	436
Majorité absolue.....	219
Pour l'adoption.....	335
Contre	101

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour:

MM.	Christiaens.	Goubert.
Abelin.	Coffin.	Gouin (Félix).
Aït Ali (Ahmed).	Colin (André),	Gourdon.
André (Pierre),	Finistère.	Gozart (Gilles).
Meurthe-et-Moselle.	Colin (Yves), Aisne.	Grmaud (Henri).
Anthoioz.	Condat-Mahaman.	Grunitzky.
Antier.	Conombo.	Guérad.
Apithy.	Conte.	Gueye Abbas.
Arbelfier.	Gordonnier.	Guichard.
Arnal.	Coste-Floret (Alfred),	Guille.
Aubame.	Haute-Garonne.	Guistain.
Auban (Achille).	Coste-Floret (Paul).	Guissou (Henri).
Aubin (Jean).	Hérault.	Guillon (Jean),
Audeguil.	Courant (Pierre).	Loire-Inférieure.
Aujoulat.	Couston (Paul).	Guillon (Antoine),
Aumeran.	Coutant (Robert).	Vendée.
Babet (Raphaël).	Crouzier.	Halbout.
Bacon.	Dagain.	Henneguette.
Bapst.	Darou.	Houphouet-Boigny.
Barangé (Charles),	David (Marcel),	Iluin.
Maine-et-Loire.	Landes.	Hutin-Desgrées.
Barbier.	Deboudt (Lucien).	Ihuet.
Bardoux (Jacques).	Defferre.	Jacquinet.
Barrier.	Defos du Rau.	Jaquet (Gérard),
Barrot.	Mme Degrand.	Seine.
Baudry d'Asson (de)	Deixonne.	Jarrosson.
Baurens.	Dejean.	Jean (Léon), Hérault.
Beaumont (de).	Delachenal.	Jean-Moreau, Yonne.
Béchar (Paul).	Delbez.	Joubert.
Bêche (Emile).	Deimotte.	Juglas.
Becquet.	Denis (Joseph).	Kessous (Youcef).
Begouin.	Denis (André), Dor-	Kir.
Ben Aly Cherif.	dogne.	Klock.
Bénard (François).	Depreux (Edouard)	Laborbe.
Benbahmed (Mostefa).	Deshors.	Labrousse.
Bendjelloul.	Desson.	Lacaze (Henri).
Ben Tounès.	De'ouf.	La Chambre (Guy).
Berthet.	Devemy.	Lacombe.
Bessac.	Dicko (Hamadou).	Lacoste.
Bettencourt.	Mlle Dienesch.	Lafay (Bernard).
Bichet (Robert).	Dixmier.	Mme Laissac.
Bidault (Georges).	Dommergues.	Lalle.
Billiemaz.	Dorey.	Lamarque-Cando.
Binot.	Douala.	Lanet (Joseph-Pierre),
Blachette.	Doutrelot.	Seine.
Boganda.	Draveny.	Laniel (Joseph).
Edouard Bonnefous.	Dubois.	Lapie (Pierre- Olivier).
Boscary-Monsservin.	Dumas (Joseph).	Laurens (Camille),
Bouhey (Jean).	Dupraz (Joannès).	Cantal.
Bouret (Henri).	Duquesne.	Laurens (Robert),
Bourgès-Maunoury.	Durroux.	Aveyron.
Boulbien.	Duveau.	Le Bail.
Bouxiom.	Elain.	Lecanuet.
Brahimi (Ali).	Estébe.	Lecourt.
Briffod.	Evrard.	Le Coutaller.
Burlot.	Faraud.	Le Cozannet.
Buron.	Faure (Edgar), Jura.	Leenhardt (Francis).
Cadi (Abd-el-Kader).	Félix-Tchicaya.	Mme Lefebvre
Capdeville.	Florand.	(Francine), Seine.
Cartier (Gilbert),	Fonlupt-Esperaber.	Lefèvre (Raymond),
Seine-et-Oise.	Fourcade (Jacques).	Ardennes.
Cartier (Marcel),	Fouyet.	Lejeune (Max).
Drôme.	Fredet (Maurice).	Mme Lempereur.
Catoire.	Gabelle.	Lenormand (Maurice),
Catrice.	Gaillard.	Le Roy Ladurie.
Cayeux (Jean).	Garet (Pierre).	Le Sciellour.
Chamant.	Gau.	Le Sénéchal.
Charlot (Jean).	Gavinl.	Letourneau.
Charpentier.	Gazier.	Le Troquer (André).
Chastellain.	Gernez.	
Chevigné (de).	Gosset.	

NUMELEX

Levindrey.
Liautey (André).
Litalien.
Liurette.
Loustau.
Loustanaun-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Maga (Hubert).
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard)
Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Déplat.
Masson (Jean).
Maurellet.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazel.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Métayer.
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Minjoz.
Mittlerand.
Moch (Jules).
Moisan.
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), Rhône.
Montgolfier (de).
Morice.

Mouchet.
Moustier (de).
Moynet.
Naegelen (Marcel).
Nazi-Boni.
Nenon.
Ninine.
Noe (de la).
Notebart.
Olmi.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Pantaloni.
Paquet.
Paternot.
Pebellier.
Peltre.
Penoy.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Pflimlin.
Pinay.
Pineau.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Pupat.
Quenard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Rabier.
Raffarin.
Ramarony.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rey.
Reynaud (Paul).
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Rolland.
Rollin (Louis).
Rougier.
Rousselot.

Saïd Mohamed Cheikh.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Sauvajon.
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert).
Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schneider.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Sibuc.
Sidi el Mokhtar.
Siefriid.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Solinhae.
Sourbet.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouille.
Valentino.
Valle (Jules).
Vais (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Villard.
Villeneuve (de).
Wagner.
Wasmer.
Yacine Diallo.
Zodi Ikha.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
André (Adrien), Vienne.
Aubry (Paul).
Badié.
Bardon (André).
Barrachin.
Barrès.
Bayiet.
Bayrou.
Bechir Sow.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Bignon.
Billères.
Billotte.
Boisdé.
Bourdellès.
Bourgeois.
Bouvier O'Gottreau.
Bricout.
Briot.
Brusset (Max).
Caillat (Francis).
Caliot (Olivier).
Carlini.
Cassagne.
Catroux.
Cavelier.
Chaban Delmas.
Chabenat.
Charrol.
Chassaing.
Chatenay.
Chupin.
Clostermann.
Cochat.
Commentry.
Corniglion-Mollinier.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Daladier (Edouard).
Lamette.
Dassault (Marcel).
Degoutte.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Desgranges.
Devinat.
Dezarnaulds.
Diethelm.
Dronne.
Ducos.
Durbet.
Fabre.
Eaggianelli.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).

Ferri (Pierre).
Flandin Jean-Michel).
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Frugier.
Furaud.
Gaborit.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardcy (Abel).
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Genton.
Georges (Maurice).
Gilliot.
Boisdé.
Godin.
Golvan.
Gracia (de).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseau.
Guthmuller.
Hakiki.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Hettier de Boislambert.
Heulillard.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jules Julien.
July.
Kauffmann.
König.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laforest.
Laplace.
Lebon.
Lefranc.
Legendre.
Lemaire.
Léotard (de).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Magandie.
Mailhe.
Malbrant.
Mallez.
Massot (Marcel).
Maurice-Bokanowski.
Mayer (René), Constantine.
Médecin.
Mekki.

Mendès-France.
Mignot.
Moatti.
Molinatti.
Mondon.
Monsabert (de).
Montillot.
Montjou (de).
Morève.
Moro-Giafferri (de).
Nigay.
Nisse.
Nocher.
Noé (Léon), Yonne.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Perrin.
Peytel.
Pierrebou (de).
Pinvidic.
Prache.
Prelot.
Priou.
Puy.
Quinson.
Raingard.
Ramonet.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Revilon (Tony).
Ribère (Marcel), Alger.
Ritzenthaler.
Rousseau.
Sajah (Menouar).
Saint-Cyr.
Samson.
Sanogo Sekou.
Schmittlein.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Small.
Sou.
Souquès.
Soustelle.
Thiriet.
Tirolin.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Vallon (Louis).
Vendroux.
Verneuil.
Vigier.
Maurice Viollette.
Wolff.

Ont voté contre :

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise), Loire.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marné.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Camphin.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).

Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri.
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Mallet).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Léonnard (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.

Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

Excusés ou absents par congé :

MM. Bruyneel, Caillavet, David (Jean-Paul) et Isorni.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. André Mutter, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	442
Majorité absolue.....	222
Pour l'adoption.....	311
Contre	101

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 703)

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Marcel David et le groupe socialiste, déposé en conclusion du débat sur l'armée européenne.

Nombre des votants..... 616
Majorité absolue..... 309

Pour l'adoption..... 239
Contre 377

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.
André (Pierre),
Meurthe-et-Moselle.
Arbeltier.
Arnal.
Auban (Achille),
Aubin (Jean).
Audeguil.
Aumeran.
Bardon (André),
Barrachin.
Barrès.
Baurens.
Bayrou.
Béchar (Paul).
Bêche (Emile).
Bechir Sow.
Benbahmed (Mostefa).
Benouville (de).
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bignon.
Billiemaz.
Billotte.
Binot.
Boisdé.
Bouhey (Jean).
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Boutbien.
Bouvier O' Cottereau.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillat (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel),
Drôme.
Catroix.
Cavelier.
Chaban Delmas.
Charlot (Jean).
Charret.
Chatenay.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Commentry.
Conte.
Cordonnier.
Cornignon-Molinier.
Couinaud.
Coulon.
Coutant (Robert).
Crouzier.
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Marcel),
Landes.
Defferre.
Mrge Degrand.
Deixonne.
Dejean.
Deliaune.
Denis (André),
Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Dicko (Hamadoun),
Diethelm.
Doutrelot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Durbet.
Durroux.
Elain.
Evrard.
Faraud.
Febvay.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Garnier.
Gaubert.
Gaulle (Pierre de).
Gaumont.
Gazier.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grousseau.
Guille.
Guislain.
Guitton (Jean),
Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Halloguen.
Haumesser.
Henneguelle.
Hettier de Bois Lambert.
Huel.
Jacquet (Marc),
Seine-et-Marne.
Jaquet (Gérard),
Seine.
Jean (Léon), Hérault.
July.
Kauffmann.
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Lacoste.
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre),
Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Le Bail.
Lebon.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Lefranc.
Legendre.
Lejeune (Max),
Lemaire.
Mme Lempereur.
Le Sénéchal.
Le Troquer (André);
Levindrey.
Mme de Lipkowskij.
Liquard.
Liuette.
Loustau.
Lussy (Charles).
Mabrut.
Magendie.
Malbrant.
Mallez.
Maurélet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Mendès-France.
Métayer.
Meunier (Jean),
Indre-et-Loire.
Mignot.
Minjot.
Moatti.
Moch (Jules).
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Montalat.
Monteil (André),
Finistère.
Montel (Eugène),
Haute-Garonne.
Montillot.
Naegelen (Marcel).
Nenon.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Palewski (Gaston),
Seine.
Palewski (Jean-Paul),
Seine-et-Oise.
Pasteur Vallery-Radot.
Patria.
Pelleray.
Peytel.
Pineau.
Pinvidic.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Puy.
Quénard.
Quilici.
Quinson.
Rabier.
Raingeard.
Reeb.
Regaudie.
Renaud (Joseph),
Saône-et-Loire.
Rey.
Rincet.
Ritzenthaler.
Rougier.
Rousseau.
Samson.
Sanogo Sekou.
Savary.
Schmitt (René),
Manche.
Schmittlein.
Segelle.
Seraini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.

Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Soustelle.
Thiriet.
Thomas (Alexandre),
Côtes-du-Nord.

Thomas (Eugène),
Nord.
Tirolien.
Titeux.
Triboulet.
Ulver.
Valentino.
Vallon (Louis).

Vals (Francis).
Vendroux.
Verdier.
Véry (Emmanuel).
Vigier.
Wagner (Jean).
Wolf.
Yacine (Diallo).

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Aït Ali (Ahmed).
André (Adrien),
Vienne.
Anthonioz.
Antier.
Apthy.
Aubame.
Aubry (Paul).
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Ballanger (Robert),
Seine-et-Oise.
Bapst.
Barangé (Charles),
Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardoux (Jacques).
Barrier.
Barrot.
Barthélemy.
Bartolini.
Mme Bastide (Denise),
Loire.
Baudry d'Asson (de).
Baylet.
Beaumont (de).
Becquet.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benoist (Charles),
Seine-et-Oise.
Benoit (Alicide),
Marne.
Ben Tounès.
Besset.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billat.
Billères.
Billoux.
Bissot.
Blachette.
Boganda.
Edouard Bonnefous.
Bonte (Florimond).
Boscary-Monsservin.
Bourdellès.
Bourgeois-Maunoury.
Boutavant.
Braul.
Bruyneel.
Burlot.
Buron.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Caillet (Olivier).
Camphin.
Cartier (Gilbert),
Seine-et-Oise.
Casanova.
Cassagne.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chabenat.
Chamant.
Charpentier.
Chassaing.
Chastellain.
Chausson.
Cherrier.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christians.
Cogniot.

Colin (André),
Finistère.
Colin (Yves), Aisne.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Coste-Floret (Alfred),
Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul),
Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Coudert.
Coudray.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Cristofol.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Dassonville.
Deboudt (Lucien).
Defos du Rau.
Degoutte.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delmotte.
Demusois.
Denais (Joseph).
Denis (Alphonse),
Haute-Vienne.
Deshors.
Detœuf.
Devevy.
Devinat.
Dezarnauds.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dommergue.
Dorey.
Douala.
Duclos (Jacques).
Ducos.
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Duchesne.
Duveau.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estèbe.
Estradère.
Fabre.
Faggianelli.
Fajon (Elienne).
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Fayet.
Félice (de).
Félix Tchicaya.
Fonlupt-Esperaber.
Fourcade (Jacques).
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Gabelle.
Gaborit.
Mme Gabriel-Péri.
Gaillard.
Mme Galicier.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Gau.
Gautier.
Gavini.
Genton.
Giovoli.
Girard.
Gosnat.
Gosset.
Goubert.
Goudoux.
Marie Grappé.
Gravoille.
Grénier (Fernand).
Grimaud (Henri).

Grimaud (Maurice),
Loire-Inférieure.
Grunitzky.
Guérard.
Mme Guérin (Rose).
Gueye Abbas.
Guichard.
Guiguen.
Guissou (Henri).
Guitton (Antoine),
Vendée.
Guyot (Raymond).
Hakiki.
Halbout.
Heuillard.
Houphouët-Boigny.
Hugues (Emile).
Alpes-Maritimes.
Hugues (Joseph-André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Huél.
Isorni.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau. Yonne.
Joinville (Alfred Malleret).
Joubert.
Juglas.
Jules-Julien.
Kessous (Youcef).
Kir.
Klock.
Kriegel-Valrimont.
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
Douala.
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lafay (Bernard).
Laforest.
Lalle.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Laniel (Joseph).
Laplace.
Laurens (Camille),
Cantai.
Laurens (Robert),
Aveyron.
Lecanuet.
Lecœur.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre
(Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond),
Ardennes.
Lenormand (André).
Lenormand (Maurice).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sciellour.
Letourneau.
Liautey (André).
Linet.
Litalien.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Maga (Hubert).
Mailhe.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard),
Maine-et-Loire).
Manceau (Robert).
Sarthe.
Mancey (André),
Pas-de-Calais.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Henri), Nord.
Martel (Louis).
Haute-Savoie.

Martinaud-Déplat.	Paul (Gabriel).	Schmitt (Albert),
Marty (André).	Pebellier.	Bas-Rhin.
Mme Marzin.	Peltre.	Schneiter.
Masson (Jean).	Penoy.	Schuman (Robert),
Massot (Marcel).	Perrin.	Moselle.
Maton.	Petit (Eugène	Schumann (Maurice),
Mayer (René).	Claudius).	Nord.
Constantine.	Petit (Guy), Basses-	Secrétaire.
Mazel.	Pyrénées.	Senghor
Meck.	Pfimlin.	Sidi el Mokhtar.
Médecin.	Pierrard.	Siefridt.
Méhaignerie.	Pierrebouurg (de).	Signor.
Mekki.	Pinay.	Simonnet.
Menthon (de).	Plantevin.	Small.
Mercier (André), Oise	Pleven (René).	Solinbac.
Mercier (André-Fran-	Pluchet	Souques.
çois), Deux-Sèvres.	Mme Poinso-Chapuls	Sourbet.
Michaud (Louis),	Mme Prin.	Mme Sportisse.
Vendée.	Pronateau.	Taillade.
Midol.	Prot.	Teitzing (Pierre-Henri).
Mitterrand.	Pupat.	Temple
Moisan.	Queuille (Henri).	Thibault.
Montel (Pierre),	Mme Rabaté.	Thorez (Maurice).
Rhône.	Raffarin.	Fillon (Charles).
Montgolfier (de).	Ramarony.	Tinguy (de).
Montjou (de).	Ramonet.	Toubiac.
Mora.	Raazivo.	Tourné.
Morève.	Raveloson.	Tourlaud.
Morice.	Raymond-Laurent.	Tracol.
Moro-Giafferri (de).	Reille-Soult.	Tremouilhe.
Mouchet.	Renard (Adrien), Aisne.	Tricart.
Moustier (de).	Révillon (Tony).	Turines.
Mouton.	Reynaud (Paul).	Mme Vaillant-
Moynet.	Ribère (Marcel), Alger	Couturier.
Muller.	Ribeyre (Paul),	Valabrègue.
Musmeaux.	Ardèche.	Valle (Jules).
Mutter (André).	Mme Roca.	Vassor.
Nazi-Boni.	Rochet (Waldeck).	Védrières.
Nigay.	Rolland.	Velonjara.
Noë (de La)	Rollin (Louis).	Vergès.
Noël (Marcel), Aube.	Rosenblatt.	Mme Vermeersch.
Olmi	Roucaute (Gabriel).	Verneuil.
Oopa Pouvanan.	Rousselot.	Viatte.
Ouedraogo Mamadou.	Saïah (Menouar).	Villard.
Ould Cadi.	Saïd Mohamed Cheikh.	Vileneuve (de).
Ou Rabah	Saint-Cyr.	Villon (Pierre).
(Abdelmadjid).	Saivre (de).	Maurice Viollette.
Pantaloni.	Salliard du Rivaut.	Wasmer.
Paquet.	Sauer.	Zodi Ikha.
Pafernot.	Sauvajon.	Zunino.
Palinaud.	Schaff.	

S'est abstenu volontairement :

M. Hénault.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Astier de La Vigerie (d'), Chambrun (de), Meunier (Pierre),
Pierre Cot. Côte-d'Or.

Excusés ou absents par congé :

MM. Caillaudet et David (Jean-Paul).

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	621
Majorité absolue.....	313
Pour l'adoption.....	210
Contre	384

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Dans le présent scrutin, MM. Badie, Billères, Cassagne, Daladier, Garavel, Mailhe, Perrin, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 704)

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Fajon et du groupe communiste déposé en conclusion du débat sur l'armée européenne.

Nombre des votants.....	619
Majorité absolue.....	310
Pour l'adoption.....	101
Contre	519

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Dupuy (Marc).	Mercier (André), Oise
Astier de la Vigerie (d')	Mme Duvernois.	Meunier (Pierre),
Ballanger (Robert),	Mme Estachy.	Côte-d'Or.
Seine-et-Oise.	Estradère.	Midol.
Barthélemy.	Fajon (Etienne).	Mora.
Bartolini.	Fayet.	Mouton.
Mme Bastide (Denise),	Fourvel.	Muller.
Loire.	Mme François.	Musmeaux.
Benoist (Charles),	Mme Gabriel-Péri.	Noël (Marcel), Aube.
Seine-et-Oise.	Mme Galicier.	Patinaud.
Benoit (Alcide), Marne.	Gautier.	Paul (Gabriel).
Besset.	Giovoni.	Pierrard.
Billat.	Girard.	Mme Prin.
Billoux.	Gosnat.	Pronateau.
Bissol.	Goudoux.	Prot.
Bonte (Florimond).	Mme Grappe.	Mme Rabaté.
Boutavant.	Gravoille.	Renard (Adrien),
Brault.	Grenier (Fernand).	Aisne.
Cachin (Marcel).	Mme Guérin (Rose).	Mme Roca.
Cagne.	Guiguen.	Rochet (Waldeck).
Camphin.	Guyot (Raymond).	Rosenblatt.
Casanova.	Joinville (Alfred	Roucaute (Gabriel).
Castera.	Malleret).	Sauer.
Cermolacce.	Kriegel-Valrimont.	Signor.
Césaire.	Lambert (Lucien).	Mme Sportisse.
Chambrun (de).	Lamps.	Thorez (Maurice).
Chausson.	Lecœur.	Tillon (Charles).
Cherrier.	Lenormand (André).	Tourné.
Cogniot.	Linet.	Tourlaud.
Costes (Alfred), Seine.	Manceau (Robert),	Tricart.
Pierre Cot.	Sarthe.	Mme Vaillant-
Cristofol.	Mancey (André),	Couturier.
Dassonville.	Pas-de-Calais.	Védrières.
Demusois.	Martel (Henri), Nord.	Vergès.
Denis (Alphonse),	Marty (André).	Mme Vermeersch.
Haute-Vienne.	Mlle Marzin.	Villon (Pierre).
Duclos (Jacques).	Maton.	Zunino.
Dufour.		

Ont voté contre :

MM.	Baudry d'Asson (de).	Boscary-Monsservin.
Abelin.	Baurens.	Bouhey (Jean).
Aït Ali (Ahmed).	Baylet.	Bourdellès.
André (Adrien),	Bayrou.	Bouret (Henri).
Vienne.	Beaumont (de).	Bourgeois.
André (Pierre),	Bécharde (Paul).	Bourgès-Maunoury.
Meurthe-et-Moselle.	Bèche (Emile).	Bouthien.
Anthoiz.	Bechir Sow.	Bouvier O' Cottereau.
Antier.	Becquet.	Brahimi (Ali).
Apithy.	Begouin.	Bricout.
Arbellier.	Ben Aïy Cherif.	Briffod.
Arnal.	Bénard (François).	Briot.
Aubame.	Benbahmed (Mostefa).	Brusset (Max).
Auban (Achille).	Béné (Maurice).	Bruyneel.
Aubin (Jean).	Bengana Mohamed).	Burlot.
Aubry (Paul).	Benouville (de).	Buron.
Audeguil.	Ben Tounès.	Cadi (Abd-el-Kader).
Aujoulat.	Bergasse.	Caillet (Francis).
Aumeran.	Bernard.	Callot (Olivier).
Babet (Raphaël).	Berthet.	Capdeville.
Bacon.	Bettencourt.	Carlini.
Badie.	Bichet (Robert).	Cartier (Gilbert),
Bapst.	Bidault (Georges).	Seine-et-Oise.
Barangé (Charles),	Bignon.	Cartier (Marcel),
Maine-et-Loire.	Billères.	Drôme.
Barbier.	Billiemaz.	Cassagne.
Bardon (André).	Billotte.	Catoire.
Bardoux (Jacques).	Binot.	Caïrice.
Barrachin.	Blachette.	Catroux.
Barrès.	Boganda.	Cavelier.
Barrier.	Boisdé.	Cayeux (Jean).
Barrot.	Edouard Bonnefous.	Chaban-Delmas.

Chabenat.	Fonlupt-Esperaber.	Lanet (Joseph-Pierre), Seine.	Montel (Pierre), Rhône.	Prélot.	Senghor.
Chamant.	Forcinal.	Seine.	Rhône.	Prigent (Tanguy).	Serafini.
Charlot (Jean).	Fouchet.	Laniel (Joseph).	Montgolfier (de).	Priou.	Sesmaisons (de).
Charpentier.	Fouques-Duparc.	Lapie (Pierre-Olivier).	Montillot.	Pupat.	Seynat.
Charret.	Fourcade (Jacques).	Laplace.	Montjou (de).	Puy.	Sibué.
Chassaing.	Fouyet.	Laurens (Camille), Cantal.	Morève.	Quénard.	Sidi el Mokhtar.
Chastellain.	Frédéric-Dupont.	Laurens (Robert).	Morice.	Queuille (Henri).	Siefridt.
Chatenay.	Frédet (Maurice).	Aveyron.	Moro Giafféri (de).	Quilici.	Silvandré.
Chevallier (Jacques).	Frugier.	Le Bail.	Mouchet.	Quinson.	Simonnet.
Chevigné (de).	Furaud.	Lebon.	Moustier (de).	Rabier.	Sion.
Christiaens.	Gabelle.	Lecanuet.	Moynet.	Raffarin.	Sissoko (Fily-Dabo).
Chupin.	Gaboril.	Lecour.	Muttet (André).	Raingéard.	Small.
Clostermann.	Gaillard.	Le Coutailler.	Naegelen (Marcel).	Ramarony.	Solinhaç.
Cochart.	Galy-Gasparrou.	Le Cozannet.	Nazi-Boni.	Ramonet.	Sou.
Coffin.	Garavel.	Leenhardt (Francis).	Nenon.	Ranaivo.	Souquès.
Colin (André), Finistère.	Gardey (Abel).	Mme Lefebvre (Francine), Seine.	Nigay.	Raveloson.	Sourbet.
Colin (Yves), Aisne.	Garet (Pierre).	Lefèvre (Raymond). Ardennes.	Ninine.	Raymond-Laurent.	Soustelle.
Comentry.	Garnier.	Lefranc.	Nisse.	Rceb.	Taillade.
Condât-Mahaman.	Gau.	Legendre.	Nocher.	Regaudie.	Teigen (Pierre- Henri).
Conombo.	Gaubert.	Lejeune (Max).	Noe (de la).	Reille-Soult.	Temple.
Conte.	Gaulle (Pierre de).	Lemaire.	Noël (Léon), Yonne.	Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.	Thibault.
Cardonnier.	Gaumont.	Lempereur.	Notebart.	Révilion (Tony).	Thiriet.
Corniglion-Molinier.	Gavini.	Lenormand (Maurice).	Olmi.	Rey.	Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Coste-Florel (Alfred).	Gazier.	Léotard (de).	Oopa Pouvanna.	Reynaud (Paul).	Thomas (Eugène), Nord.
Haute-Garonne.	Genton.	Le Roy Ladurie.	Ouedraogo Mamadou.	Ribère (Marcel), Alger.	Tinguy (de).
Coste-Floret (Paul), Hérault.	Georges (Maurice).	Le Senéchal.	Ould Cadi.	Ribeyre (Paul), Ardèche.	Tirilien.
Hérault.	Gernez.	Letourneau.	Ou Rabah (Abdelmadjid).	Rincet.	Titeux.
Coudert.	Gilliot.	Le Troquer (André).	Palowski (Gaston), Seine.	Ritzenthaler.	Toublanc.
Couray.	Godin.	Levendrey.	Palowski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.	Rolland.	Tracol.
Couinaud.	Golvan.	Liautey (André).	Pantalon.	Kollin (Louis).	Tremouille.
Coulon.	Gosset.	Mme de Lpkowski.	Paquet.	Rougier.	Triboulet.
Courant (Pierre).	Goubert.	Liquid.	Pasteur Vallery-Radot.	Rousseau.	Turines.
Couston (Paul).	Gouin (Félix).	Litalien.	Paternot.	Rousselot.	Ulver.
Coutant (Robert).	Gourdon.	Liurette.	Patria.	Safah (Menouar).	Valabrègue.
Crouzier.	Gozard (Gilles).	Loustau.	Pebellier.	Said Mohamed Cheikh.	Valentino.
Dagain.	Gracia (de).	Loustaunau-Lacau.	Pelleray.	Saint-Cyr.	Vallé (Jules).
Daladier (Edouard).	Grimaud (Henri).	Louvel.	Peltre.	Saivre (de).	Vallon (Louis).
Damette.	Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.	Lucas.	Penoy.	Salliard du Rivault.	Vals (Francis).
Darou.	Grousseau.	Lussy (Charles).	Perrin.	Samson.	Vassor.
Dassault (Marcel).	Grunitzky.	Mabrut.	Petit (Eugène- Claudius).	Sanoz Sekou.	Velonjara.
David (Marcel), Landes.	Guérad.	Maga (Hubert).	Petit (Guy), Basses- Pyrénées.	Sauvajan.	Vendroux.
Debout (Lucien).	Gueye Abbas.	Magendie.	Peytel.	Savary.	Verdier.
Defferre.	Guichard.	Maihe.	Pflimlin.	Schaff.	Verneuil.
Dejos du Rau.	Guille.	Malbrant.	Pierrebourg (de).	Schmitt (Albert), Bas-Rhin.	Véry (Emmanuel).
Degoutte.	Guislain.	Mallez.	Pinay.	Schmitt (René). Manche.	Viatte.
Mme Degrand.	Guisso (Henri).	Mamadou Konaté.	Pineau.	Schmittlein.	Vigliar.
Deixonne.	Guitton (Jean), Loire-Inférieure.	Mamba Sano.	Pinvic.	Schneider.	Villeneuve (de).
Dejean.	Guitton (Antoine), Vendée.	Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.	Plantévin.	Schuman (Robert), Moselle.	Maurice Viollette.
De'achenal.	Guthmüller.	Marcellin.	Pleven (René).	Schumann (Maurice), Nord.	Wagner.
Delbez.	HakiKi.	Marie (André).	Pluchet.	Secrétaire.	Wasmer.
Delbos (Yvon).	Halbout.	Martel (Louis), Haute-Savoie.	Mme Poinso-Chapuis.	Segelle.	Wolff.
Delcos.	Halleguen.	Martinaud-Déplat.	Prache.		Yacine (Diallo).
Deliaune.	Haumesser.	Masson (Jean).	Pradeau.		Zodi Ikhia.
Delmotte.	Hénault.	Massot (Marcel).			
Dennis (Joseph).	Henneguelle.	Maurellet.			
Den's (André), Dordogne.	Hettier de Bois'am- bert.	Maurice-Bokanowski.			
Depreux (Edouard).	Heuillard.	Mayer (Daniel), Seine.			
Desgranges.	Houphouët-Boigny.	Mayer (René), Constantine.			
Desjors.	Huel.	Mazel.			
Desson.	Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.	Mazier.			
Detœuf.	Hugues (Joseph- André), Seine.	Mazuez (Pierre- Fernand).			
Devemy.	Hulin.	Meck.			
Devinat.	Hutin-Desgrées.	Médecin.			
Dezarnaulds.	lhuel.	Méhaignerie.			
Dicko (Hamadoun).	Isorni.	Mekki.			
Mlle Dienesch.	Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.	Mendès-France.			
Diethelm.	Jacquinet (Louis).	Mention (de).			
Dixmier.	Jaquet (Gérard), Seine- Jarrowson.	Mercier (André-Fran- çois), Deux-Sèvres.			
Dommergue.	Jean Léon), Hérault.	Métayer.			
Dorey.	Jean-Moreau (Yonne).	Meunier (Jean), Indre-et-Loire.			
Douala.	Joubert.	Michaud (Louis), Vendée.			
Doutrelot.	Juglas.	Mignot.			
Draveny.	Jules-Julien.	Minjot.			
Dronne.	July.	Mitterrand.			
Dubois.	Kauffmann.	Moatti.			
Ducos.	Kessous (Youcef).	Moch (Jules).			
Dumas (Joseph).	Kir.	Moisan.			
Dupraz (Joannès).	Klock.	Molinatti.			
Duquesne.	Koenig.	Mollet (Guy).			
Durbet.	Krieger (Alfred).	Mondon.			
Durroux.	Kuehn (René).	Monin.			
Duveau.	Laborbe.	Monsabert (de).			
Elain.	Labrousse.	Montalat.			
Estèbe.	Lacaze (Henri).	Monteil (André), Finistère.			
Evrard.	La Chambre (Guy).	Montel (Eugène), Haute-Garonne.			
Fabre.	Lacombe.				
Faggianelli.	Lacoste.				
Faraud.	Lafay (Bernard).				
Faure (Edgar), Jura.	Laforest.				
Faure (Maurice), Lot.	Mme Laissac.				
Febvay.	Lalle.				
Félice (de).	Lamarque-Cando.				
Félix-Tchicaya.					
Ferri (Pierre).					
Flandin (Jean- Michel).					
Florand.					

N'ont pas pris part au vote :

MM. Bendjelloul et Bessac.

Excusés ou absents par congé :

MM. Caillavet et David (Jean-Paul).

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	623
Majorité absolue.....	312
Pour l'adoption.....	102
Contre	521

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 705)

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Gaston Palewski et le groupe R. P. F. déposé en conclusion du débat sur l'armée européenne.

Nombre des votants..... 594
Majorité absolue..... 298
Pour l'adoption..... 122
Contre :..... 472

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. André (Pierre), Meurthe-et-Moselle. Aumeran. Bardon (André). Barrachin. Barrès. Bayrou. Béch.: Sow. Benouville (de). Bergasse. Bernard. Bessac. Bignon. Billotte. Boisdé. Bourgeois. Bouvier O' Cottereau. Bricout. Briot. Brusset (Max). Caillet (Francis). Carlini. Catroux. Chaban-Delmas. Charret. Chatenay. Chupin. Clostermann. Cochart. Commentry. Corniglion-Molinier. Couinaud. Coulon. Crouzier. Damette. Dassault (Marcel). Deliaune. Desgranges. Diethelm. Dronne. Durbet. Febvay.	Ferri (Pierre). Flandin (Jean-Michel). Fouchet. Fouques-Duparc. Frédéric-Dupont. Fredet (Maurice). Frugier. Furaud. Garnier. Gaubert. Gaulle (Pierre de). Gaumont. Georges (Maurice). Gilliot. Godin. Golvan. Gracia (de). Grousseau. Guthmuller. Halleguen. Haumesser. Hettier de Boislambert. Hucl. Jaquet (Marc), Seine-et-Marne. July. Kaufmann. König. Krieger (Alfred). Kuehn (René). Lebon. Lefranc. Legendre. Lemaire. Mme de Lipkowski. Liquard. Magendie. Malbrant. Mallez. Maurice-Bokanowski. Mignot. Moatti. Molinatti.	Mondon. Monsabert (de). Montillot. Nisse. Nocher. Noël (Léon), Yonne. Palewski (Gaston), Seine. Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise. Pasteur Vallery-Radot. Patria. Pelleray. Peytel. Pinvidic. Prache. Prélot. Priou. Puy. Quinson. Raingeard. Renaud (Joseph), Saône-et-Loire. Ribère (Marcel), Alger Ritzenthaler. Rousseau. Samson. Sanogo Sekou. Schmittlein. Serafini. Sesmaisons (de). Seynat. Sou. Soustelle. Thiriet. Tirolien. Triboulet. Ulver. Vallon (Louis). Vendroux. Vigier. Wolff.
--	--	---

Ont voté contre :

MM. Abelin. Ali Ali (Ahmed). André (Adrien), Vienne. Anthonioz. Apthy. Arbellier. Arnal. Astier de La Vigerie (d'). Aubame. Auban (Achille). Aubin (Jean). Aubry (Paul). Audeguil. Aujoulat. Babet (Raphaël). Bacon. Badie. Ballanger (Robert), Seine-et-Oise. Bapst. Barangé (Charles), Maine-et-Loire. Barbier. Bardoux (Jacques). Barrier. Barrot. Barthélemy.	Bartolini. Mme Bastide (Denise), Loire. Baudry d'Asson (de). Baurens. Baylet. Beaumont (de). Béchar (Paul). Bèche (Emile). Becquet. Begouin. Ben Aly Cherif. Bénard (François). Benbahmed (Mostefa) Béné (Maurice). Bengana (Mohamed). Benoist (Charles), Seine-et-Oise. Benoit (Alcide), Marne Berthet. Besset. Bettencourt. Bichet (Robert). Bidault (Georges). Billat. Billères. Billiemaz. Billoux. Binot.	Bissol. Blachette. Boganda. Edouard Bonnefous. Bonte (Florimond). Boscary-Monsservin. Bouhey (Jean). Bourdelle. Bouret (Henri). Bourgès-Maunoury. Boutavant. Boutbien. Brahimi (Ali). Braul. Briffod. Bruyneel. Burlot. Buron. Cachin (Marcel). Cadi (Abd-el-Kader). Cagne. Cahot (Olivier). Camphin. Capdeville. Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise. Cartier (Marcel), Drôme. Casanova
---	--	---

Cassagne. Castera. Catoire. Calrice. Cavelier. Cayeux (Jean). Cermolacce. Césaire. Chabenat. Chamant. Chambrun (de). Charlot (Jean). Charpentier. Chassaing. Chastellain. Chausson. Cherrier. Chevallier (Jacques). Chevigné (de). Christiaens. Coffin. Cogniot. Colin (André), Finistère. Colin (Yves), Aisne. Condat-Mahaman. Conombo. Conte. Cordonnier. Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne. Coste-Floret (Paul), Hérault. Costes (Alfred), Seine. Pierre Cot. Coudert. Coudray. Courant (Pierre). Couston (Paul). Coulant (Robert). Cristofol. Dagain. Daladier (Edouard). Darou. Dassonville David (Marcel), Landes. Deboudt (Lucien). Dellerre. Defos du Rau. Degoutte. Mme Degrand. Deixonne. Dejean. Delachenal. Delbez. Delbos (Yvon). Delcos. Delmolte. Demusois. Denis (Alphonse), Haute-Vienne. Denis (André), Dordogne. Depreux (Edouard). Desson. Detouf. Devery. Devinat. Bezarnaulds. Dicko (Hamadoun). Mlle Dienesch. Dommergue. Dorcy. Douala. Doutrelot. Draveny. Dubois. Duclos (Jacques). Ducos. Dufour. Dumas (Joseph). Dupraz (Joannès). Dupuy (Marc). Duquesne. Duruoux. Duveau. Mme Duvernois. Elain. Mme Estachy. Estèbe. Estradère. Evrard. Fabre. Faggianelli. Fajon (Etienne). Faraud. Faure (Edgar), Jura Faure (Maurice), Lot. Fayet.	Félice (de). Félix-Tchicaya. Florand. Fonlupt-Esperaber. Forcinal. Fourcade (Jacques). Fourvel. Fouyet. Mme François. Gabelle. Gaborit. Mme Gabriel-Péri. Gaillard. Mme Galièrer. Galy-Gasparrou. Garavel. Gardey (Abel). Garet (Pierre). Gau. Gaulier. Gavini. Gazier. Genton. Gernez. Giovoni. Girard. Gosnat. Gosset. Goubert. Goudoux. Gouin (Félix). Gourdon. Gozard (Gilles). Mme Grappe. Gravoille. Grenier (Fernand). Grimaud (Henri). Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure. Grunitzky. Guérard. Mme Guérin (Rose). Gueye Abbas. Guichard. Guiguen. Guille. Guislain. Guissou (Henri). Guitton (Jean), Loire-Inférieure. Guyot (Raymond). Hakiki. Halbout. Henneguëlle. Heuillard. Houphouët-Boigny. Hugues (Emile), Alpes-Maritimes. Hugues (Joseph- André), Seine Hulin. Hutin-Desgrées. Hucl. Jacquinot (Louis). Jaquet (Gérard), Seine Jarrosson. Jean (Léon), Hérault. Jean-Moreau, Yonne. Joinville (Alfred Malière). Joubert. Juglas. Jules-Julien. Kessous (Youcef). Kir. Klock. Kriegel-Valrimont. Labrousse. Lacaze (Henri). La Chambre (Guy). Lacombe. Lacoste. Lafay (Bernard). Laforest. Mme Laissac. Lalle. Lamarque-Cando. Lambert (Lucien). Lamps. Lanet (Joseph-Pierre), Seine. Laniel (Joseph) Lapie (Pierre-Olivier). Laplace. Laurens (Camille), Cantal. Laurens (Robert), Aveyron. Le Bail. Lecanuet.	Lecœur. Lecourt. Le Coutaller. Le Cozannet. Leenhardt (Francis), Mme Lefebvre (Francine), Seine. Lefèvre (Raymond), Ardenne. Lejeune (Max). Mme Lempereur. Lenormand (André). Lenormand (Maurice). Léotard (de). Le Sciellour. Le Sénéchal. Letourneau. Le Troquer (André). Levindre. Linet. Litalien. Liurette. Loustau. Louvel. Lucas. Lussy (Charles). Mabrut. Maga (Hubert). Mailhe. Mamadou Konaté. Mamba Sano. Manceau (Robert), Sarthe. Mancey (André), Pas-de-Calais. Marcellin. Marie (André). Marlet (Henri), Nord. Martel (Louis), Haute-Savoie. Martinaud-Dépat. Marty (André). Mlle Marzin. Masson (Jean). Massot (Marcel). Maton. Maurellet. Mayer (Daniel), Seine. Mayer (René), Constantine. Mazei. Mazier. Mazuc (Pierre- Fernand). Meck. Médecin. Méhaignerie. Mekki. Mendès-France. Menthon (de). Mercier (André), Oise. Mercier (André-Fran- çois), Deux-Sèvres. Métayer. Meunier (Jean), Indre-et-Loire. Meunier (Pierre), Côte-d'Or. Michaud (Louis), Vendée. Midol. Minjoz. Mitterrand. Moch (Jules). Moisan. Mollet (Guy). Montalat. Monteil (André), Finistère. Montel (Eugène), Haute-Garonne. Montel (Pierre), Rhône. Montgolfier (de). Montjou (de). Mora. Morève. Morice. Moro Gafferri (de). Mouchet. Moustier (de). Mouton. Moynet. Muller. Musmeaux. Mutier (André). Naegelen (Marcel). Nazi-Boni. Nenon. Nigay. Ninlène.
---	--	---

Noë de La.	Révilleon (Tony).	Solinhac.
Noël (Marcel), Aube.	Rey.	Souquès.
Notebart.	Reynaud (Paul).	Sourbet.
Ouedraogo Mamadou.	Ribeyre (Paul),	Mme Sportisse.
Ould Cadi.	Ardèche.	Taillade.
Ou Rabah	Rincent.	Teitgen (Pierre-
(Abdelmadjid).	Mme Roca.	Henri).
Pantaloni.	Rochet (Waldeck).	Temple.
Paternot.	Rolland.	Thibault.
Patinaud.	Rollin (Louis).	Thomas (Alexandre),
Paul (Gabriel).	Rosenblatt.	Côtes-du-Nord.
Peltre.	Roucaute (Gabriel).	Thomas (Eugène),
Penoy.	Rougier.	Nord.
Perrin.	Rousselot.	Thorez (Maurice).
Petit (Eugène-	Saïah (Menouar).	Tillon (Charles).
Claudius).	Saïd Mohamed Cheikh	Tinguy (de).
Pflimlin.	Saint-Cyr.	Titeux.
Pierrard.	Salvre (de).	Tourné.
Pierrebourg (de).	Salliard du Rivault.	Tourtaud.
Pinay.	Sauer.	Tracol.
Pineau.	Sauvajan.	Tremouille.
Plantevin.	Savary.	Tricart.
Pleven René).	Schaff.	Turines.
Mme Poinso-Chapuis	Schmitt (Albert),	Mme Val'lant-
Pradeau.	Bas-Rhin.	Couturier.
Prigent (Tanguy).	Schmitt (René),	Valabregue.
Mme Prin.	Manche.	Vals (Francis).
Prouteau.	Schneiter.	Védrières.
Prot.	Schuman (Robert),	Velonjara.
Quénard.	Moselle.	Verdier.
Queuille (Henri).	Schumann (Maurice),	Vergès.
Quilici.	Nord.	Mme Vermeersch.
Mme Rabaté.	Secrétaire.	Verneuil.
Rabier.	Segelle.	Véry (Emmanuel).
Ramarony.	Senghor.	Vialle.
Ramonet.	Sibué.	Villard.
Ranaivo.	Sidi el Mokhtar.	Villon (Pierre).
Raveloson.	Siefridt.	Maurice Viollette.
Raymond-Laurent.	Signor.	Wagner.
Reeb.	Silvandre.	Wasmer.
Regaudie.	Simonnet.	Yacine (Diallo),
Reille-Soult.	Sion.	Zodi Ikha.
Renard (Adrien),	Sissoko (Fily-Dabo).	Zunino.
Aisne.	Smal.	

Se sont abstenus volontairement :

MM.	Le Roy Ladurie.	Petit (Guy), Basses-
Antier.	Liautey (André).	Pyrénées.
Ben Tounès.	Loustaunau-Lacau.	Pluchet.
Deshors.	Manceau (Bernard),	Pupat.
Dixmier.	Maine-et-Loire.	Raffarin.
Guillon (Antoine),	Monin.	Toublanc.
Vendée.	Olm.	Valle (Jules).
Hénault.	Opa Pouvanaa.	Vassor.
Isoni.	Paquet.	Villeneuve (de).
Laborbe.	Pebellier.	

N'ont pas pris part au vote :

MM. Bendjelloul et Denais (Joseph).

Excusés ou absents par congé :

MM. Caillavet et David (Jean-Paul).

N'ont pas pris part au vote :

M. Edouard Herriot, président de l'Assemblée nationale, et M. Bouxom, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	613
Majorité absolue.....	307
Pour l'adoption.....	419
Contre	474

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectificationsau compte rendu in extenso de la séance du mercredi 13 février 1952.
(Journal officiel du 14 février 1952.)

Dans le scrutin (n° 703) sur la priorité de l'ordre du jour de M. Marcel David et le groupe socialiste, déposé en conclusion du débat sur l'armée européenne :

M. Bardoux (Jacques), porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Dans le scrutin (n° 705) sur la priorité de l'ordre du jour de M. Gaston Palewski et le groupe R. P. F. déposé en conclusion du débat sur l'armée européenne :

M. Bardoux (Jacques), porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu voter « pour ».

Ordre du jour du samedi 16 février 1952.**A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE.****1. —** Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.**2. —** Nomination d'un membre du comité de gestion du fonds de soutien aux hydrocarbures ou assimilés d'origine nationale.**3. —** Vote sur la question de confiance posée pour la priorité et pour l'adoption de l'ordre du jour présenté par MM. Guérin, de Beaumont, Belbos, de Menthon, Ramarony et Trémouille en conclusion du débat sur les interpellations: 1° de M. Aumeran sur la politique que le Gouvernement compte proposer au Parlement concernant la remilitarisation de l'Allemagne annoncée par le gouvernement de Bonn; 2° de M. Pierre Cot sur la position prise par le Gouvernement dans les négociations relatives à l'armée européenne dont le résultat est la reconstitution du militarisme allemand et l'aggravation de la tension internationale; 3° de M. de Chambrun sur la grave menace que le réarmement de l'Allemagne fait peser sur la sécurité de la France et sur la paix du monde; 4° de M. Monteil sur l'évolution des négociations poursuivies au sujet de l'armée européenne, et sur les dangers qu'entraînerait, pour la sécurité française et la paix, le réarmement de l'Allemagne; 5° de M. Daladier sur l'armée européenne et le réarmement de l'Allemagne; 6° de M. Fajon sur la politique du Gouvernement à l'égard du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, militariste et revancharde, et de la prétendue armée européenne qui a pour but de le camoufler.